

Gabriel Bourgault-Faucher
Institut de recherche en économie contemporaine

L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC

Analyse et propositions pour favoriser la commercialisation des
produits de la mer du Québec sur le marché domestique



L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC
analyse et propositions pour favoriser la commercialisation des produits
de la mer du Québec sur le marché domestique

ISBN 978-2-9819523-0-1 (version imprimée)
ISBN 978-2-9819523-1-8 (PDF)

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2021
Ce rapport est également disponible en version PDF sur le portail de BAnQ : banq.qc.ca.

Ce rapport a été produit grâce à la collaboration de l'Institut de recherche en économie
contemporaine et le soutien financier du Réseau Québec maritime.

AUTEUR
Gabriel Bourgault-Faucher

COLLABORATEURS
François L'Italien, Institut de recherche en économie contemporaine
Robert Laplante, Institut de recherche en économie contemporaine

RÉVISION LINGUISTIQUE
Catherine Anne Laranjo

PHOTO EN COUVERTURE
Alexis Lapierre

CONCEPTION GRAPHIQUE
Nathalie Rioux

ÉDITION
Réseau Québec maritime,
dont l'établissement gestionnaire est l'Université du Québec à Rimouski,
Rimouski, Québec, Canada

© Réseau Québec maritime, 2020
Tous droits réservés

Le Réseau Québec maritime bénéficie du soutien financier des Fonds de recherche
du Québec - Nature et technologie et du gouvernement du Québec.



L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC

Analyse et propositions pour favoriser la commercialisation des
produits de la mer du Québec sur le marché domestique

Par Gabriel Bourgault-Faucher



PRÉFACE

L'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) est un organisme scientifique indépendant et sans but lucratif fondé en 1999. Voués à l'amélioration des connaissances sur les différentes facettes de l'économie du Québec ainsi qu'à l'enrichissement du débat public, ses travaux de recherche conjuguent l'analyse des faits socioéconomiques et la recherche des meilleures voies de réalisation du bien commun. L'IRÉC a ajouté au cours des dernières années un volet d'accompagnement d'initiatives concertées favorisant le développement local et régional. En 2018, l'IRÉC a initié, avec des partenaires régionaux, la démarche AGROFOR qui vise à soutenir le développement de filières agricoles, agroalimentaires et forestières dans une perspective d'occupation du territoire et de revitalisation des communautés.

À l'hiver 2020, l'IRÉC a été mandaté par le collectif *Manger notre St-Laurent* pour établir un portrait socioéconomique des pêches au Québec, dans le double objectif de fournir une grille de lecture d'ensemble de ce domaine, ainsi que de soumettre des propositions en vue d'améliorer la commercialisation des produits marins du Québec sur le marché domestique.

S'étant principalement penché sur les habitudes alimentaires et les pratiques en matière de consommation des produits de la mer, le collectif *Manger notre St-Laurent* cherche maintenant à poursuivre l'analyse du côté des facteurs institutionnels et économiques permettant de rendre compte d'un étonnant paradoxe : la majorité des produits de la mer du Québec sont exportés, alors que la plupart des produits de la mer consommés au Québec sont importés. Cette contribution de l'IRÉC au projet du collectif *Manger notre St-Laurent* s'inscrit dans cette démarche de recherche. Elle vise à comprendre ce paradoxe tout en identifiant des voies d'innovations possibles afin de favoriser la commercialisation des produits marins du Québec sur le marché intérieur.

Réseau Québec maritime

Lancé en mai 2016 dans le cadre la première Stratégie maritime du Québec, le Réseau Québec maritime (RQM) fédère et anime les forces vives en recherche et en innovation pour le développement durable du secteur maritime et l'essor de la société québécoise. Basé à l'Université du Québec à Rimouski, le RQM regroupe à ce jour plus de 176 institutions membres qui travaillent ensemble et alimentent une riche programmation intersectorielle. Le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec et les Fonds de recherche du Québec sont les principaux partenaires financiers du RQM.

À propos d'Odyssée Saint-Laurent

Odyssée Saint-Laurent est un ambitieux programme de recherche du Réseau Québec maritime financé par le ministère de l'Économie et de l'Innovation du Québec. Ce programme s'articule autour de trois grands chantiers : *Découverte*, *Applications* et *Innovation ouverte*. Il vise l'acquisition, le partage et la mobilisation des connaissances sur le système du Saint-Laurent dans une grande diversité de thématiques, ainsi que la conception d'outils, de technologies et de pratiques intersectorielles pour un développement maritime durable.



Ce rapport a été réalisé pour le compte du projet *Manger notre Saint-Laurent*, un projet financé par le programme Odyssée Saint-Laurent du Réseau Québec maritime qui a pour objectif de mettre en valeur les ressources animales et végétales comestibles issues du Saint-Laurent et promouvoir l'autonomie alimentaire ainsi que le plaisir de manger ces aliments locaux. Le collectif rassemble plusieurs chercheurs, des partenaires régionaux, des chefs culinaires et des artistes visuels pour mettre la science, la gastronomie et la création artistique au service des communautés.

FAITS SAILLANTS

Les communautés de pêcheurs du Québec maritime



Les pêches commerciales et l'aquaculture ainsi que la transformation des produits de la mer jouent un rôle essentiel dans la vitalité de nombreuses communautés du Québec maritime et l'occupation dynamique du territoire.

vii

Pourtant, le Québec maritime est affecté par des dynamiques sociodémographiques qui pèsent lourd sur ses perspectives de développement. Entre un déclin démographique marqué et un vieillissement accéléré de sa population, la région est en proie à une dévitalisation économique. Les milieux de vie où sont situées les entreprises se déstructurent lentement, provoquant en retour un effritement de leur base entrepreneuriale.



Parallèlement à ces dynamiques socioéconomiques, le secteur des pêches affiche de très bonnes performances. Depuis l'effondrement des stocks de poissons de fond dans l'Atlantique Nord-Ouest au début des années 1990, les quantités débarquées ont énormément diminué. Toutefois, la valeur des débarquements par les pêcheurs et des expéditions par les transformateurs a connu, bon an, mal an, une croissance impressionnante. La substitution de la pêche à la morue et au sébaste par une intensification de celle au homard d'Amérique, au crabe des neiges et à la crevette nordique a constitué une véritable planche de salut.

Il s'ensuit un important découplage entre la croissance du secteur des pêches et le développement régional, découplage qui déstructure les économies locales et mine le potentiel de développement entrepreneurial des milieux. À l'heure où le Québec maritime connaît une perte de vitesse sur les plans socioéconomique et démographique, les pêches et l'aquaculture commerciales présentent un réel potentiel pour favoriser l'autonomie alimentaire, vitaliser les communautés et occuper le territoire.



L'économie des pêches en quatre constats clés

En plus de ce découplage entre secteur et territoire, quatre constats majeurs pour l'économie des pêches sont à considérer :

1 Les pêcheries sont depuis longtemps tournées vers les – et dépendantes des – exportations.

Depuis l'arrivée des premiers Européens, la recette n'a pas changé : on pêche puis on exporte, on *fish and ship*. L'économie des pêches au Québec est en cela complètement intégrée à des circuits de distribution globalisés. En 2018, 81 % des produits de la mer du Québec ont été exportés alors que 89 % des produits marins consommés au Québec ont été importés. Au XX^e siècle, les Pêcheurs-Unis du Québec ont tenté de desservir davantage le marché domestique, sans toutefois y parvenir. Depuis leur faillite en 1984, cette perspective a largement été abandonnée, au bénéfice d'une politique axée sur la promotion des exportations, politique qui prédomine encore aujourd'hui malgré l'apparition, ces dernières années, d'un discours portant sur l'autonomie alimentaire.

2 L'intervention étatique et les mécanismes de coordination entre les acteurs du secteur des pêches au Québec sont faiblement structurés.

Au XX^e siècle, le mouvement coopératif a permis aux pêcheurs de maîtriser les principaux leviers économiques de leurs activités. Soutenus par une intervention étatique de plus en plus structurée et cohérente, un véritable modèle de développement endogène a vu le jour, où les communautés de pêcheurs et l'économie régionale ont été au centre des préoccupations. L'intervention étatique dans le secteur des pêches a culminé au début des années 1980 avec la politique d'autosuffisance agroalimentaire. Prise entre deux courants, l'un menant à la centralisation de la gestion des pêches à l'échelle fédérale et l'autre au désengagement économique de l'État, selon les préceptes de la doctrine néolibérale, cette politique n'a cependant jamais pu être pleinement déployée. Depuis, l'intervention de l'État québécois dans le secteur des pêches est décousue et se fait au détriment des acteurs du milieu dont la désorganisation suite à la faillite des Pêcheurs-Unis du Québec n'améliore en rien la situation.

Les consommateurs se disent aujourd'hui plus que jamais prêts à acheter davantage de produits de la mer du Québec.

Alors qu'ils ne sont historiquement pas de grands consommateurs de produits de la mer, nous pouvons observer une évolution de la demande vers des produits plus distinctifs, notamment plus qualitatifs. Derrière cette consommation plus responsable apparaissent divers motifs d'ordre éthique, écologique, diététique, sanitaire, gustatif ou naturel. Les produits marins du Québec possèdent pour la plupart ces caractéristiques recherchées par les consommateurs, contrairement à plusieurs produits importés. Surtout, les consommateurs québécois sont aujourd'hui prêts à acheter davantage de produits marins du Québec. La demande est actuellement largement supérieure à ce que l'industrie de la pêche au Québec est en mesure de fournir, et ce, tant en quantité qu'en valeur.

La concentration du secteur de la distribution alimentaire nuit à la commercialisation des produits de la mer du Québec sur le marché domestique.

Ce segment est aujourd'hui largement dominé par une poignée de grands distributeurs, en gros et au détail, qui parviennent à coordonner, par le biais de leurs centrales d'achat et de leurs politiques d'approvisionnement, des filières agroalimentaires entières. Ces distributeurs se retrouvent en position d'oligopole et d'oligopsonne, ce qui n'est pas sans créer de sérieux problèmes aux pêcheurs comme aux transformateurs pour accéder aux tablettes et donc aux assiettes des consommateurs. Puisqu'ils répondent à la très grande majorité de la demande alimentaire du Québec, ces grands distributeurs sont ni plus ni moins des acteurs clés pour toute politique visant l'autonomie alimentaire.

Propositions pour favoriser la commercialisation des produits marins du Québec sur le marché domestique

Ce tour d'horizon de l'économie des pêches nous mène à formuler quatre propositions réalisables à court terme, à échelle locale et régionale. Elles visent à favoriser l'élargissement de l'accès des produits de la mer du Québec sur le marché intérieur en soutenant le développement de nouveaux circuits de valorisation et de distribution et en dotant l'économie des pêches de nouveaux mécanismes de traçabilité et de coordination pour faciliter l'arrimage de l'offre à la demande.

Créer une équipe d'intervention et de développement du domaine des pêches.

Une toute première action à poser est la création d'une équipe d'intervention et de développement du domaine des pêches au Québec. L'un des objectifs de cette équipe doit être de faciliter et d'accélérer la réalisation de projets couplant dynamisme sectoriel et ancrage territorial, en visant notamment l'autonomie alimentaire via une plus grande commercialisation des produits marins du Québec sur le marché domestique. Pour favoriser la vitalité des communautés, l'occupation dynamique du territoire ainsi que l'essor de nouvelles chaînes de valeur autour des produits marins québécois, il est nécessaire que le domaine des pêches renouvelle ses approches et ses méthodes et développe de nouveaux outils.

Prendre appui sur la Stratégie maritime du Québec pour développer de nouvelles infrastructures.

La Stratégie maritime du Québec a été mise en place en 2015. Il s'agit d'un outil intégré de développement durable (sur les plans économique, social et environnemental) des industries ayant recours au Saint-Laurent, notamment les pêches. Le premier plan quinquennal (2015-2020) arrive à échéance cette année et, dans le cadre du prochain plan quinquennal, il sera pertinent d'intégrer un volet de développement ou un projet de structuration des pêcheries québécoises qui faciliteront, par l'entremise d'une série d'infrastructures partagées, l'acheminement des produits de la mer vers le marché domestique.

Développer de meilleures traçabilité et identification des produits de la mer du Québec.

Les enjeux entourant la traçabilité et l'identification des produits de la mer du Québec ne sont pas nouveaux. Depuis les années 2000, plusieurs efforts sont faits pour en améliorer les mécanismes. Toutefois, force est d'admettre que beaucoup de chemin reste à parcourir en la matière. Miser sur les enjeux de traçabilité et d'identification présente l'avantage de rejoindre à la fois les acteurs du secteur des pêches (pêcheurs, transformateurs, distributeurs) et les consommateurs. Il s'agit donc de mobiliser, d'accompagner et d'amener les acteurs du secteur des pêches à collaborer afin qu'ils élaborent et mettent en place un système de traçabilité et une identification commune de leurs produits.

Mettre en place un mécanisme régional de coordination de l'offre et de la demande de produits de la mer.

Ce mécanisme aurait pour fonction de regrouper l'offre des acteurs du secteur des pêches et de faciliter son arrimage avec la demande. Autrement dit, il s'agit de réunir des entreprises qui seraient prêtes à élaborer des partenariats afin qu'elles collaborent et développent ensemble une stratégie collective de mise en marché, comme par exemple une plateforme commune de commercialisation et une « pêche soutenue par la communauté » similairement à la formule ASC en agriculture.

TABLE DES MATIÈRES

Préface	v
Faits saillants	xii
Liste des tableaux et figures	xvii
Liste des abréviations, des sigles et des acronymes	xxi
1. Introduction	1
2. Les communautés de pêcheurs du Québec maritime	7
2.1. Le Québec maritime et ses réalités sociodémographiques	10
2.1.1. Un fort déclin démographique	10
2.1.2. Un vieillissement accentué de la population	12
2.1.3. Scolarité, emplois et revenus	15
2.1.4. Une dévitalisation économique qui s'accélère	17
2.1.5. Un déclin qui menace de nombreuses communautés du Québec maritime	18
2.2. L'économie des pêches au Québec maritime	19
2.2.1. La production	19
2.2.1.1. Les pêches commerciales en eau marine	20
2.2.1.2. La mariculture	26
2.2.1.3. La dulciculture	28
2.2.2. La transformation des produits marins	30
2.2.2.1. Production et transformation : deux secteurs clés confrontés à des enjeux de vieillissement et de relève.	35
2.2.3. La distribution	36
2.2.3.1. Les grossistes	39
2.2.3.2. Les poissonneries	41
2.2.4. La recherche et développement, les biotechnologies marines et la formation de la main-d'œuvre	43
2.2.5. Les acteurs périphériques	45
2.3. Les pêches comme vecteur d'une revitalisation des communautés du Québec maritime	46

3. L'économie des pêches en quatre constats clés	55
3.1. Une pêche depuis longtemps tournée vers les exportations	57
3.1.1. D'un colonialisme à l'autre, des marchands qui exportent tout.	58
3.1.2. Les Pêcheurs-Unis du Québec : une tentative d'inverser les courants . .	59
3.1.3. L'avènement des politiques de promotion des exportations.	61
3.1.4. Le Québec de plus en plus intégré au commerce mondial des produits marins	63
3.1.5. D'hier à aujourd'hui : nihil novi sub mare	65
3.2. Une intervention étatique désorganisée et un secteur peu coordonné sur la scène québécoise	66
3.2.1. Les prémices d'une intervention étatique dans le secteur des pêches . .	66
3.2.2. La Grande Dépression et l'avènement d'une intervention étatique plus structurante.	67
3.2.3. L'État-providence et le passage vers la pêche industrielle	68
3.2.4. L'arrivée au pouvoir d'un parti indépendantiste et l'émergence d'un plan cohérent et concerté de développement des pêcheries	69
3.2.5. Vers une zone économique exclusive et gestion globale des pêcheries à l'échelle canadienne	71
3.2.6. La « bataille des pêches », ou l'éclatement des tensions entre le gouvernement fédéral et provincial.	72
3.2.7. La désunion des pêcheurs du Québec, le désengagement de l'État et la perte de cohérence d'ensemble	74
3.2.8. Repenser l'apport du mouvement coopératif et de l'intervention de l'État québécois dans le secteur des pêches	77
3.3. Des consommateurs qui se disent prêts à acheter davantage de produits de la mer du Québec	79
3.3.1. L'évolution des habitudes alimentaires et de la demande en produits marins au Québec	79
3.3.2. Vers une diminution de la consommation de produits de la mer	80
3.3.3. Une offre en produits marins québécois de loin inférieure à la demande domestique	81

3.4. La concentration de la grande distribution et le difficile accès aux tablettes .	82
3.4.1. De l'émergence des supermarchés à l'essor de la grande distribution . . .	82
3.4.2. La consolidation de la grande distribution et l'inversion des rapports de force au sein de l'industrie bioalimentaire	84
3.4.3. La coordination des filières bioalimentaires par l'entremise des politiques d'approvisionnement	85
3.4.4. Une intégration et une concentration qui se poursuivent	86
4. Propositions pour favoriser la commercialisation des produits marins du Québec sur le marché domestique.	89
4.1. Créer une équipe d'intervention et de développement du domaine des pêches.	91
4.2. Prendre appui sur la Stratégie maritime du Québec pour développer de nouvelles infrastructures	92
4.3. Développer une meilleure traçabilité et une meilleure identification des produits de la mer du Québec	93
4.4. Mettre en place un mécanisme régional de coordination de l'offre et de la demande de produits de la mer	94
5. Conclusion	99
Bibliographie.	105
Annexes.	121
Annexe I : Répartition géographique des ports de pêche au Québec maritime . .	123
Annexe II : Sources utilisées pour les représentations spatiales de l'économie des pêches au Québec maritime (Figures 33 à 36)	127

LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

Tableau 1. Variation de la population du Québec maritime et du reste du Québec entre 1996 et 2019.....	11
Tableau 2. Variation du nombre d'emplois (entre 2009 et 2019), taux d'emploi, d'activité et de chômage au Québec maritime et dans l'ensemble du Québec en 2019.....	16
Tableau 3. Revenu primaire, transferts gouvernementaux, revenu disponible et rapport de dépendance, par habitant, au Québec maritime et dans l'ensemble du Québec, en 2016.....	16
Tableau 4. Indice de vitalité économique des MRC du Québec maritime en 2016.....	18
Tableau 5. Les 20 principaux ports de pêche du Québec maritime, en 2015, selon la valeur des débarquements	24
Figure 1. Contribution de l'industrie bioalimentaire au PIB et à l'emploi du Québec maritime en 2017	3
Figure 2. Carte du Québec maritime	10
Figure 3. Répartition des populations du Québec maritime par groupes d'âge en 1996	12
Figure 4. Répartition des populations du Québec maritime par groupes d'âge en 2019	12
Figure 5. Évolution de l'âge médian des populations du Québec maritime et de l'ensemble du Québec entre 1996 et 2019	13
Figure 6. Répartition des groupes d'âge de la population du Québec maritime et du reste du Québec en 1996	14
Figure 7. Répartition des groupes d'âge de la population du Québec maritime et du reste du Québec en 2019.....	14
Figure 8. Niveau de scolarité des populations de 25 à 64 ans du Québec maritime et de l'ensemble du Québec en 2018.....	15

Figure 9.	Répartition des MRC du Québec maritime par quintile selon l'indice de vitalité économique en 2016	17
Figure 10.	Ventilation de la valeur totale des ventes réalisées par les différents domaines du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales en 2016	20
Figure 11.	Évolution du nombre de titulaires de permis de pêche au Québec, entre 2008 et 2018	21
Figure 12.	Évolution du nombre de bateaux de pêche selon leur taille entre 2008 et 2018	21
Figure 13.	Répartition du nombre d'entreprises de pêche du Québec maritime selon leur taille, en 2019	22
Figure 14.	Répartition estimée de la valeur des débarquements par région du Québec maritime, de 2004 à 2018	23
Figure 15.	Répartition du volume des débarquements, par espèce, entre 2008 et 2018 ...	25
Figure 16.	Répartition de la valeur des débarquements, par espèce, entre 2008 et 2018. ...	26
Figure 17.	Répartition géographique des sites maricoles au Québec maritime en 2015. .	27
Figure 18.	Répartition du nombre d'entreprises maricoles actives, des sites en exploitation, des quantités produites et de la valeur des ventes selon les régions du Québec maritime en 2017	28
Figure 19.	Répartition du nombre d'entreprises dulcicoles au Québec maritime et dans le reste du Québec en 2017	29
Figure 20.	Répartition, en valeur et en volume, des espèces produites en dulciculture pour le marché de la table, au Québec, en 2017	30
Figure 21.	Répartition du nombre d'entreprises de transformation au Québec maritime en 2018.	32
Figure 22.	Répartition du nombre d'emplois maximal mensuel au Québec maritime en 2016.	32
Figure 23.	Répartition de la valeur des expéditions des transformateurs du Québec maritime en 2016	33
Figure 24.	Répartition des transformateurs de produits marins selon leur taille, en 2017.	34
Figure 25.	Répartition du nombre d'emplois liés à la pêche en 2015	35
Figure 26.	Répartition du nombre de travailleurs par tranche d'âge, selon le secteur d'activité, en 2016.	36

Figure 27. Schéma des circuits de distribution alimentaire au détail	37
Figure 28. Ventilation des ventes alimentaires au détail au Québec en 2016.	38
Figure 29. Répartition du nombre de grossistes au Québec en 2016.	39
Figure 30. Répartition des grossistes de produits marins selon leur taille en 2019.	40
Figure 31. Répartition du nombre de poissonneries au Québec en 2007	42
Figure 32. Répartition des poissonneries selon leur taille en 2019	42
Figure 33. Répartition spatiale de l'économie des pêches au Bas-Saint-Laurent.	47
Figure 34. Répartition spatiale de l'économie des pêches en Côte-Nord	48
Figure 35. Répartition spatiale de l'économie des pêches en Gaspésie.	49
Figure 36. Répartition spatiale de l'économie des pêches aux Îles-de-la-Madeleine	50
Figure 37. Répartition des produits marins transformés au Québec selon leur lieu de commercialisation en 2013 et en 2018	63
Figure 38. Répartition des exportations de produits marins du Québec selon les destinataires en 2017	64
Figure 39. Évolution de la consommation annuelle moyenne de poissons et fruits de mer par habitant au Québec entre 1991 et 2016	80
Figure 40. Valeur des débarquements en fonction de la municipalité et des 10 principaux ports du secteur Gaspésie–Bas-Saint-Laurent en 2015.	123
Figure 41. Valeur des débarquements en fonction de la municipalité et des 10 principaux ports du secteur Côte-Nord en 2015.	124
Figure 42. Les 10 ports de pêche des Îles-de-la-Madeleine en 2015	125

LISTE DES ABRÉVIATIONS, DES SIGLES ET DES ACRONYMES

AAQ	Association des aquaculteurs du Québec	MAMH	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation
AQIP	Association québécoise de l'industrie de la pêche	MAPAQ	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
ASC	Agriculture soutenue par la communauté	MPO	Ministère des Pêches et des Océans
BAEQ	Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec	MRC	Municipalité régionale de comté
CCTT	Centre collégial de transfert de technologie	MTQ	Ministère des Transports du Québec
CERMIM	Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes	OPANO	Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest
CIDCO	Centre interdisciplinaire de développement en cartographie des océans	PIB	Produit intérieur brut
CIPANO	Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest	RAQ	Ressources aquatiques Québec
CLD	Centre local de développement	RPAQ	Réseau pêches et aquaculture Québec
CRBM	Centre de recherche sur les biotechnologies marines	RQM	Réseau Québec Maritime
CTSS	Centre de transfert et de sélection des salmonidés	RSTM	Ressources, sciences et technologies marines
ÉPAQ	École des pêches et de l'aquaculture du Québec	SADC	Société d'aide au développement de la collectivité
HRI	Hôtels, restaurants et institutions	SGF	Société générale de financement
IMAR	Innovation maritime	SOQUIA	Société québécoise d'initiatives agroalimentaires
IML	Institut Maurice-Lamontagne	SQP	Société québécoise des pêches
IMQ	Institut maritime du Québec	SSE	Service Social-Économique
IQ	Investissement Québec	TMQ	Technopole maritime du Québec
ISMER	Institut des sciences de la mer	UQAR	Université du Québec à Rimouski
ISQ	Institut de la statistique du Québec	ZEE	Zone économique exclusive
		G\$	Milliards de dollars
		K\$	Milliers de dollars
		M\$	Millions de dollars

L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC





© Ilona Bellotto

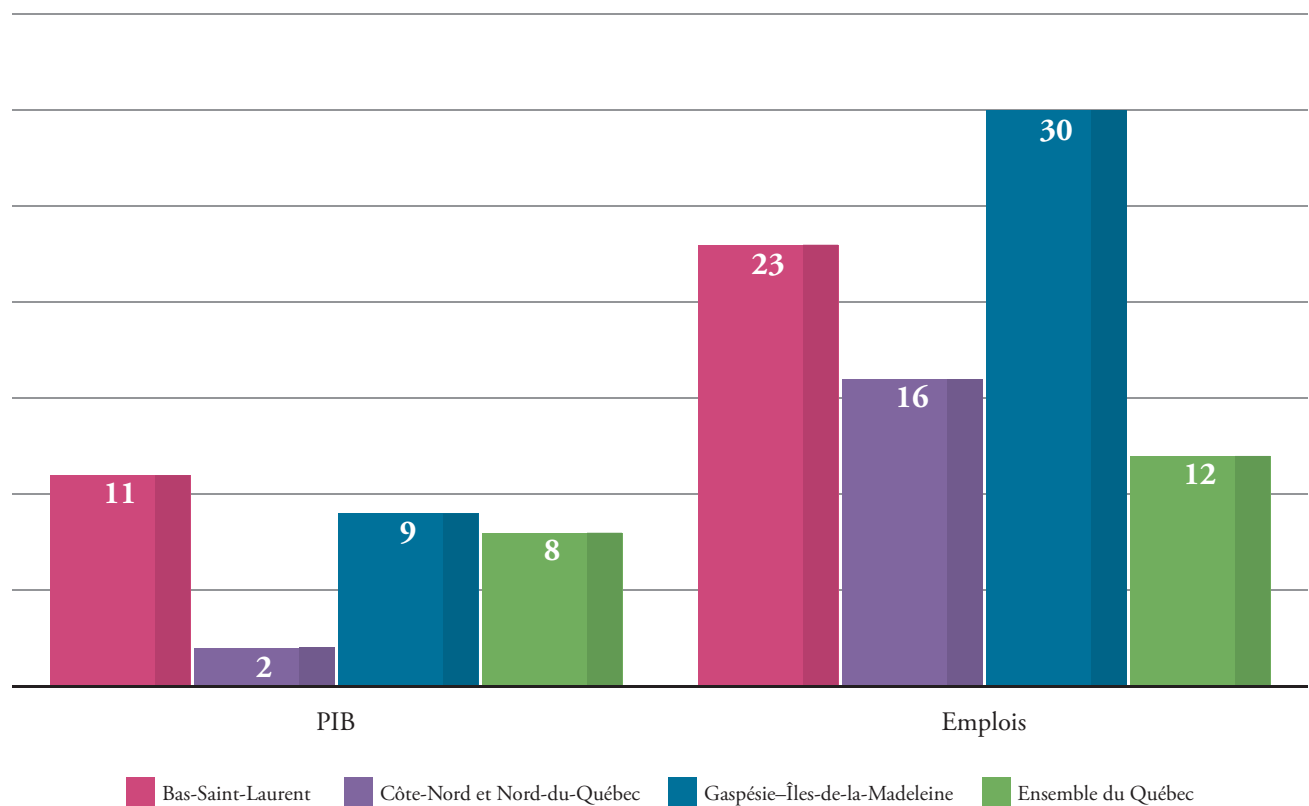
Introduction

1. INTRODUCTION

L'industrie bioalimentaire¹ est un pilier de l'économie du Québec. Elle engendre, en termes de revenus et d'emplois, des effets multiplicateurs supérieurs à la plupart des autres grands secteurs d'activité (Olar et *al.*, 2009, p. 13 ; Smith, 1981, p. 325). Elle joue également un rôle stabilisateur sur l'ensemble de l'économie, puisque la demande alimentaire demeure relativement constante au gré des aléas conjoncturels (MAPAQ, 2020, p. 1). Sans compter que l'importance qu'elle occupe est accrue dans certaines régions plus éloignées des grands centres comme le Québec maritime (Figure 1).

Figure 1. Contribution de l'industrie bioalimentaire au PIB et à l'emploi du Québec maritime en 2017

Part (%)



Source : Hitayezu et Dangbédji, 2018, p. 13.

¹ L'industrie bioalimentaire regroupe l'agriculture, les pêches et l'aquaculture commerciales, la transformation des aliments, des boissons et du tabac, le commerce alimentaire en gros et au détail ainsi que les services alimentaires, à savoir la restauration commerciale et la restauration non commerciale (Massicotte et *al.*, 2020, p. 7).

En 2017, l'industrie bioalimentaire représente 11 % du PIB et 23 % des emplois au Bas-Saint-Laurent, 9 % du PIB et 30 % des emplois en Gaspésie et aux Îles-de-la-Madeleine, et 2 % du PIB et 16 % des emplois en Côte-Nord et Nord-du-Québec². Enracinée depuis longtemps dans ces régions, elle n'a cessé et ne cesse encore aujourd'hui d'être au cœur de la vitalité de multiples communautés et de favoriser une occupation dynamique du territoire (L'Italien et *al.*, 2017).

Bien que les secteurs des pêches et de l'aquaculture commerciales ainsi que de la transformation des produits de la mer occupent une place plutôt modeste au sein de l'industrie bioalimentaire – en ne représentant que 2,25 % de son PIB³ –, il faut souligner qu'ils génèrent, toutes proportions gardées, plus de retombées économiques que l'agriculture et la transformation de produits agricoles⁴. En outre, plusieurs communautés du Québec maritime vivent au gré des saisons de pêche et des activités qui y sont liées. Leur économie dépend majoritairement des emplois et des revenus qui en sont issus, à un point tel que l'industrie des pêches joue un rôle essentiel pour le développement régional.

Aussi importante soit-elle pour le Québec maritime, l'économie des pêches est marquée d'un incroyable paradoxe : 81 % des produits de la mer du Québec ont été exportés en 2018 (Vargas, 2019, p. 1) alors que 89 % des produits marins consommés au Québec ont été importés⁵ (Neria, 2019). Comment en sommes-nous arrivés à une telle situation ? Et quelle voie emprunter afin que les produits marins⁶ du Québec soient davantage commercialisés sur le marché domestique ? C'est à ces deux questions fondamentales que tente de répondre le présent rapport de recherche.

Pour ce faire, nous brosons un portrait des communautés de pêcheurs du Québec maritime avant de nous pencher sur quatre constats fondamentaux de l'économie des pêches : 1) il s'agit d'une économie tournée depuis longtemps vers les – et dépendante des – exportations ; 2) l'intervention étatique et les mécanismes de coordination entre les acteurs du secteur sont faiblement structurés ; 3) les consommateurs se disent prêts à acheter davantage de produits de la mer du Québec ; et 4) la concentration du secteur de la distribution alimentaire nuit à la commercialisation des produits de la mer du Québec sur le marché domestique.

² À ce titre, si les données permettaient d'isoler la Côte-Nord du Nord-du-Québec (lequel ne fait pas partie du Québec maritime), nous découvririons fort probablement que l'industrie bioalimentaire est plus importante que ce qu'il y paraît ici. Par ailleurs, la faible contribution de l'industrie bioalimentaire au PIB de ces deux régions (2 %) s'explique notamment par la prépondérance des secteurs miniers et de la construction. Nous pouvons tout de même constater que la contribution de l'industrie bioalimentaire à l'emploi (16 %) demeure plus élevée que dans l'ensemble du Québec (12 %).

³ En effet, en 2018, les ventes totales du secteur halieutique étaient estimées à 658 M\$ (Vargas, 2019, p. 1), tandis que le PIB bioalimentaire était de 29,2 G\$ (Hitayezu et *al.*, 2018, p. 7).

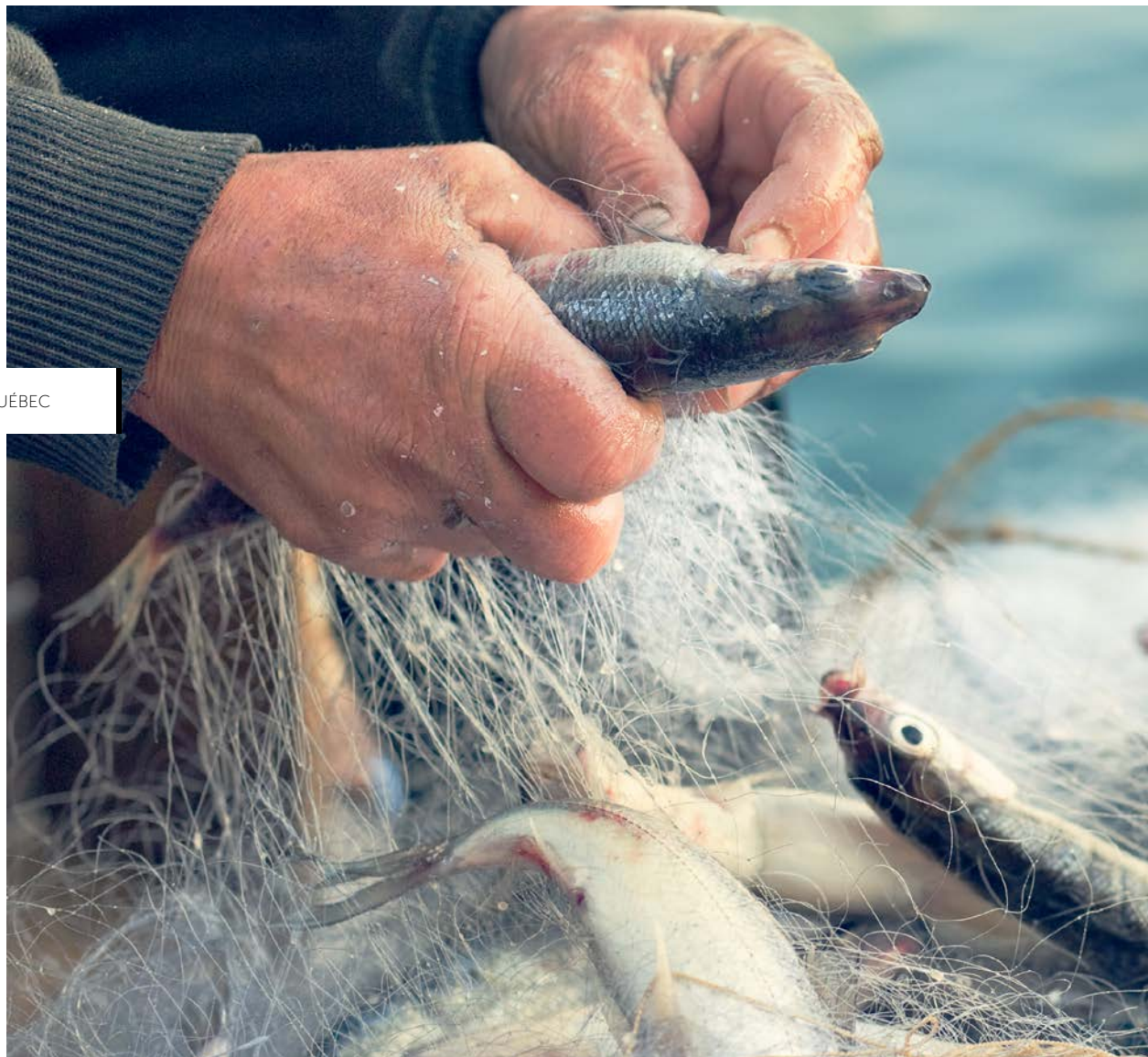
⁴ « Pour chaque tranche de ventes finales de 10 M\$, la filière engendre des retombées d'environ 7 M\$ et procure 69 emplois, en comparaison à 6 M\$ et 61 emplois pour des ventes équivalentes de la filière de l'agriculture [...]. Par ailleurs, on estime que [...] pour chaque dollar de vente de la filière, 67 cents ont servi à rémunérer des travailleurs et à rétribuer des entreprises québécoises. Les 33 cents restants ont permis de payer, principalement, les importations d'intrants utilisés pour approvisionner les entreprises de la filière. À titre comparatif, les proportions correspondantes dans la filière de l'agriculture [...] sont de 62 cents et de 38 cents » (Vargas, 2019, p. 2).

⁵ Soit 25 % en provenance du reste du Canada et 64 % en provenance de l'international.

⁶ Nous référons, dans le cadre de ce rapport, de manière indistincte aux termes produits marins et produits de la mer. Par produits marins, nous inclurons tous les poissons, fruits de mer et végétaux marins, transformés ou non, issus des pêches et de l'aquaculture commerciales. Par défaut, cette définition n'inclut malheureusement pas la chasse au phoque et les produits qui en découlent, lesquels sont traités séparément dans la plupart des publications et des statistiques officielles. Toutefois, lorsque nous soutenons vouloir favoriser l'accès des produits marins du Québec sur le marché domestique, cela fait également référence aux produits du phoque, lesquels sont à notre avis trop souvent laissés pour compte.

Ce portrait nous mène à formuler une série de propositions visant à favoriser l'élargissement de l'accès des produits de la mer du Québec sur le marché intérieur. Le fil rouge qui sous-tend cet ensemble de propositions tient à l'ambition de soutenir le développement de nouveaux circuits de valorisation et de distribution des produits de la mer québécois sur le marché domestique en dotant l'économie des pêches de nouveaux mécanismes de traçabilité et de coordination pour faciliter l'arrimage de l'offre à la demande. Un tel développement permettrait de répondre à une demande croissante d'achat local de la part des consommateurs et de mettre en valeur tout le potentiel que représentent les pêches comme levier de développement des communautés du Québec maritime.

L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC





© withCod/Shutterstock

Les communautés de pêcheurs du Québec maritime

2. LES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS DU QUÉBEC MARITIME

L'économie des pêches revêt une importance capitale pour le Québec maritime. Depuis les débuts de la colonisation en Nouvelle-France, puis sous l'Empire britannique, l'exploitation des ressources halieutiques du Saint-Laurent a laissé son empreinte sur la manière dont le territoire a été habité. Les premières communautés de pêcheurs fondées à cette époque ont été dominées par de grandes compagnies commerciales qui, par la maîtrise des ressources de la mer, ont orienté les activités économiques liées aux pêcheries en fonction de leurs intérêts, laissant par le fait même ces communautés vivre, bien souvent, au seuil de la famine (Lepage, 1992, p. 38).

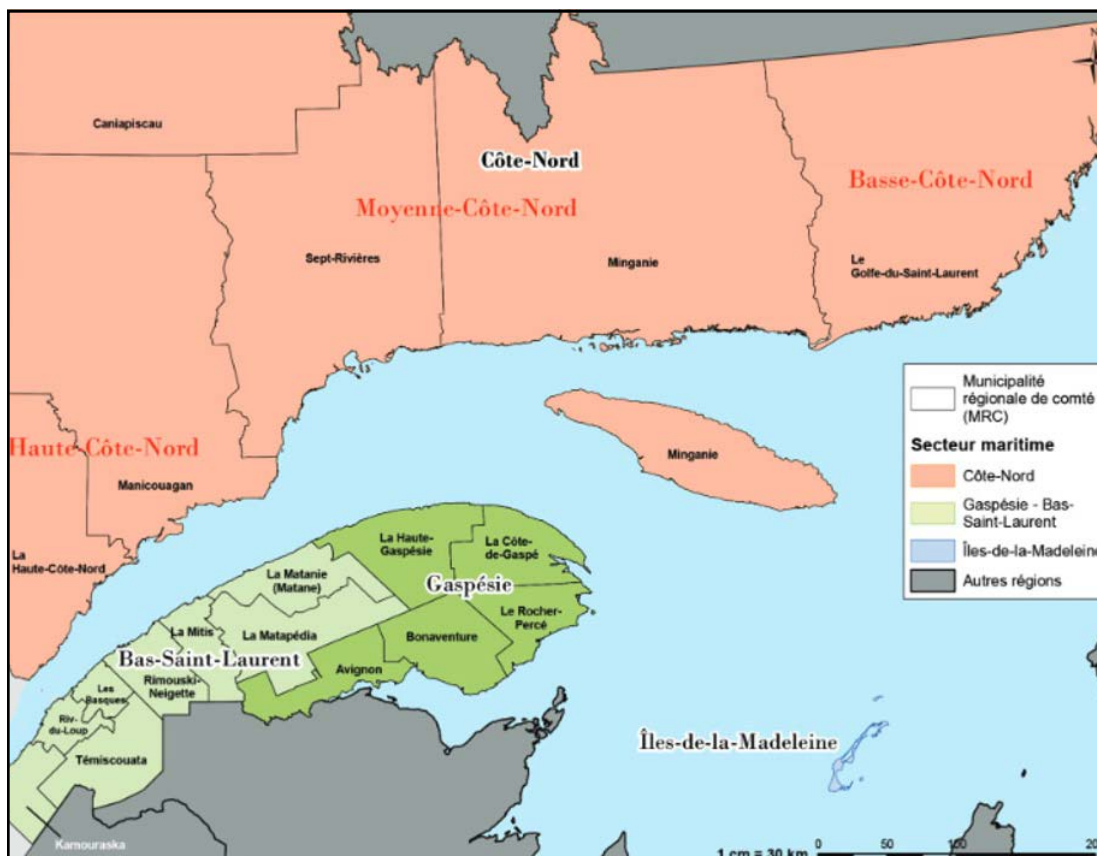
Au début du XX^e siècle, c'est précisément pour se défaire du joug de ces grandes compagnies marchandes que les pêcheurs du Québec maritime se sont regroupés en différentes coopératives locales, pour ensuite se fédérer au sein d'une coopérative parapluie, les Pêcheurs-Unis du Québec. Ce moment clé de l'histoire des pêches au Québec est marqué par la prise de contrôle, par les pêcheurs, des principaux leviers économiques de leurs activités (Bélanger, 1970, p. 304). Couplée à une intervention étatique de plus en plus structurante, c'est ainsi que les pêcheurs ont pris en main leur devenir, en prenant appui sur un modèle de développement endogène, où les communautés de pêcheurs et l'économie régionale ont été au centre des préoccupations.

Le mouvement coopératif s'est pratiquement éteint avec la faillite des Pêcheurs-Unis en 1984, tandis que l'État s'est, à l'aune du néolibéralisme, pratiquement retiré. Les visées de développement endogène et les mécanismes de coordination du secteur se sont évaporés pour faire place à une constellation de petites et moyennes entreprises qui tentent de garder la tête hors de l'eau dans une économie globalisée où la concurrence, principalement menée par de grandes firmes agroalimentaires, est très vive. Quant aux communautés de pêcheurs, elles pataugent aujourd'hui en eaux troubles. Dépourvues de moyens conséquents pour infléchir un déclin démographique et une dévitalisation économique marqués, elles ne maîtrisent pas les leviers qui leur permettraient d'orienter leur propre développement. Malgré les succès commerciaux avérés de certaines entreprises de pêche et de transformation qui y sont situées, ces communautés peinent à maintenir leurs bases entrepreneuriales et leur vitalité sociodémographique. Il existe donc une dynamique de découplage entre la croissance du secteur et le développement territorial qu'il importe de problématiser afin de contribuer à ressouder ensemble ces dimensions de la vie économique (L'Italien et *al.*, 2017).

2.1. Le Québec maritime et ses réalités sociodémographiques

Le Québec maritime est une zone géographique recoupant trois régions administratives, à savoir le Bas-Saint-Laurent, la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et la Côte-Nord⁷, qui ont toutes pour particularité de disposer d'un accès aux eaux marines du Québec (Figure 2).

Figure 2. Carte du Québec maritime



Source : MPO, 2018a, p. VIII.

La région du Québec maritime est aujourd'hui affectée par certaines réalités sociodémographiques qui pèsent lourd sur ses perspectives de développement. Nous nous pencherons d'abord sur ces déterminants avant d'examiner plus en détail les différentes activités liées à l'économie des pêches de la région.

2.1.1. Un fort déclin démographique

Un premier constat caractérise le Québec maritime : un déclin démographique qui pèse lourdement sur les dynamiques économiques à l'œuvre. La situation est accablante et touche pratiquement toutes les MRC (Tableau 1). En effet, entre 1996 et 2019, la population du Bas-Saint-Laurent a diminué de 5 %, celle de la Côte-Nord de 13 % et celle de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de 15 %. Prise dans son ensemble, la population du Québec maritime a ainsi perdu 10 % de ses effectifs sur cette période, tandis que la population du reste du Québec a crû de 19 %.

⁷ Notons toutefois, comme nous pouvons le constater à la Figure 2, que le MPO découpe le Québec maritime en trois régions soit 1) la Côte-Nord, 2) la Gaspésie et le Bas-Saint-Laurent et 3) les Îles-de-la-Madeleine. Soulignons d'ailleurs que, dans le cadre de ce rapport, nous avons choisi de traiter du Québec maritime dans son ensemble, ce qui inclut plusieurs communautés autochtones où les pêches commerciales représentent une activité importante.

**Tableau 1. Variation de la population du Québec maritime
et du reste du Québec entre 1996 et 2019**

Région ou MRC	Population en 1996	Population en 2019	Variation 1996-2019 (%)
Bas-Saint-Laurent	208 695	197 322	- 5
Kamouraska	23 486	20 856	- 11
La Matanie	24 019	20 860	- 13
La Matapédia	21 153	17 631	- 17
La Mitis	20 420	18 034	- 12
Les Basques	10 331	8 574	- 17
Rimouski-Neigette	53 369	57 419	8
Rivière-du-Loup	32 524	34 710	7
Témiscouata	23 393	19 238	- 18
Côte-Nord	104 643	90 704	- 13
Caniapiscou	4 488	3 894	- 13
La Haute-Côte-Nord	13 615	10 531	- 23
Le-Golfe-du-Saint-Laurent	5 827	4 634	- 20
Manicouagan	36 739	30 326	- 17
Minganie	7 010	6 445	- 8
Sept-Rivières	36 964	34 874	- 6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine	106 404	90 334	- 15
Avignon	16 082	14 678	- 9
Bonaventure	19 787	17 566	- 11
La Côte-de-Gaspé	21 078	17 434	- 17
La Haute-Gaspésie	13 906	10 953	- 21
Le Rocher-Percé	21 608	17 066	- 21
Les Îles-de-la-Madeleine	13 943	12 637	- 9
Québec maritime	419 742	378 360	- 10 %
Reste du Québec	6 827 155	8 106 605	19 %

Source : ISQ, estimations de la population des MRC, Québec, 1^{er} juillet 1996 à 2019, [en ligne].

Ce déclin démographique varie bien sûr selon les MRC – et même selon chaque municipalité –, mais dans l'ensemble, les pertes se chiffrent entre 6 et 23 %. Seules deux MRC du Bas-Saint-Laurent, soit Rimouski-Neigette (8 %) et Rivière-du-Loup (7 %), ont vu leur population augmenter, signe d'une polarisation urbaine ayant cours notamment en raison de migrations intrarégionales. Le résultat des courses est le suivant : le déclin démographique généralisé du Québec maritime fait progressivement chuter son poids démographique dans l'ensemble du Québec, celui-ci étant passé, entre 1996 et 2019, de 6 à 4 %.

Selon les perspectives 2016-2041 de l'ISQ, le déclin démographique devrait se poursuivre au Québec maritime (-9 %), alors que la population du reste du Québec devrait continuer d'augmenter (15 %). Le poids démographique du Québec maritime devrait de ce fait continuer de s'éroder, au même titre que la polarisation vers les MRC de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup devrait se poursuivre, puisqu'elles

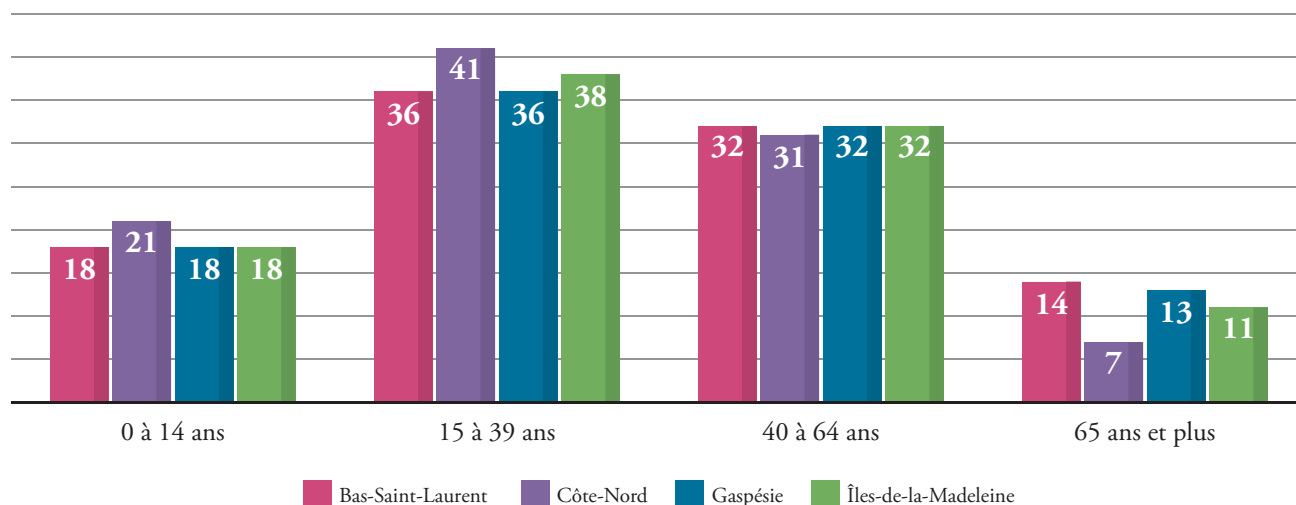
sont les deux seules MRC du Québec maritime qui devraient voir leur population croître (3,6 et 0,8 % respectivement) (Payeur et *al.*, 2019, p. 10-11).

2.1.2. Un vieillissement accentué de la population

Un second constat touche un changement dans la structure d'âge de la population, faisant écho à des tendances lourdes observables dans l'ensemble du Québec, à savoir le vieillissement de la population (Figures 3 et 4).

Figure 3. Répartition des populations du Québec maritime par groupes d'âge en 1996⁸

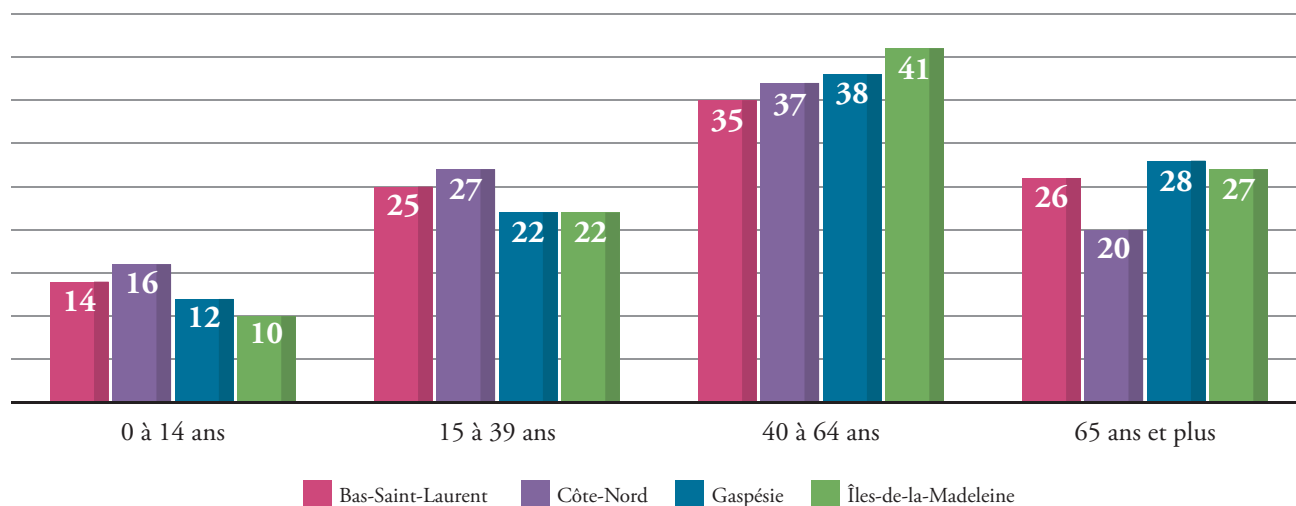
Part de la population (%)



Source : ISQ, MRC – Population selon le groupe d'âge et le sexe, 1996 à 2019, [en ligne].

Figure 4. Répartition des populations du Québec maritime par groupes d'âge en 2019

Part de la population (%)



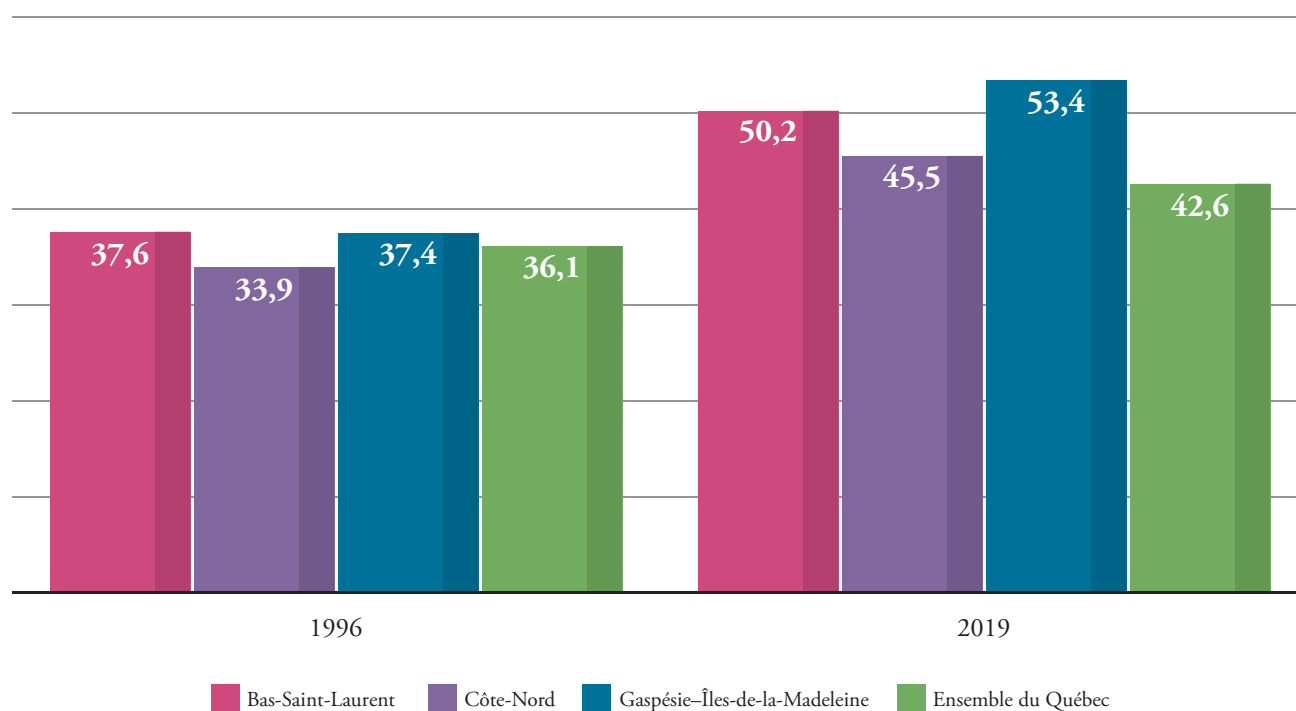
Source : ISQ, MRC – Population selon le groupe d'âge et le sexe, 1996 à 2019, [en ligne].

⁸ Ici comme pour la suite du rapport, les pourcentages totaux peuvent différer de 100 % en raison d'arrondissements.

Comme l'indiquent les figures précédentes, la tendance entre 1996 et 2019 est la même partout au Québec maritime : les groupes des 0 à 14 ans et des 15 à 39 ans voient leurs parts diminuer, tandis que ceux des 40 à 64 ans et des 65 ans et plus affichent un poids démographique croissant. Les Îles-de-la-Madeleine sont particulièrement touchées par le phénomène, alors qu'entre 1996 et 2019 la part des 40 à 64 ans a crû de 11 % et celle des 65 ans et plus de 16 %, tandis que la part des 0 à 14 ans a fondu de 8 % et celle des 15 à 39 ans de 16 %.

En fait, le vieillissement de la population au Québec maritime suit les mêmes tendances que dans l'ensemble du Québec, mais se produit à un rythme accéléré (Figure 5). En 1996, l'âge médian des populations du Québec maritime était similaire à celui du Québec pris dans son ensemble. En 2019, on constate que les populations du Québec maritime ont un âge médian considérablement plus élevé.

Figure 5. Évolution de l'âge médian des populations du Québec maritime et de l'ensemble du Québec entre 1996 et 2019
Âge médian



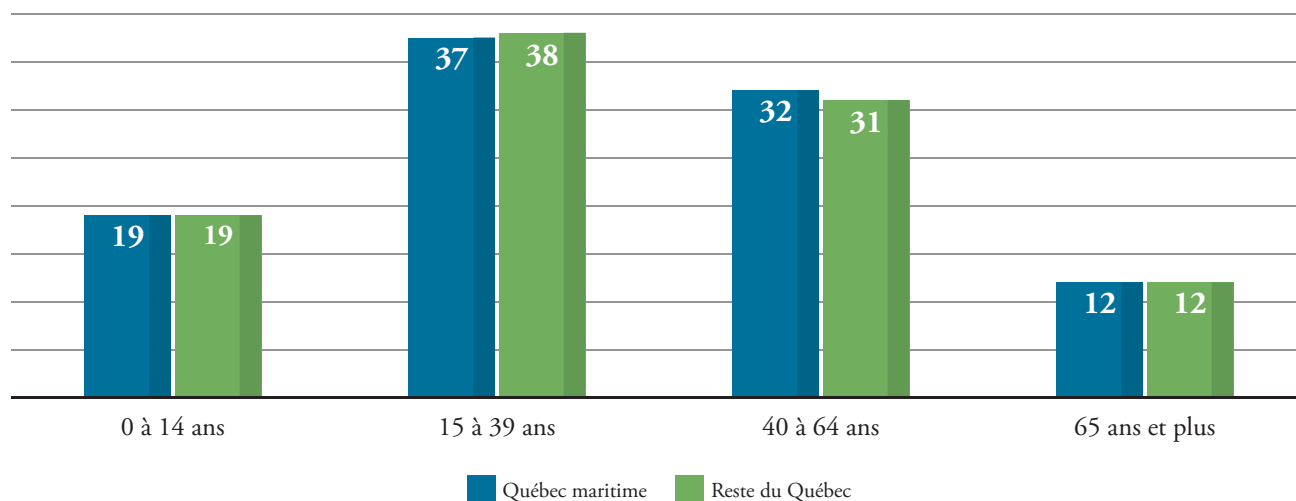
Source : ISQ, MRC – Population selon le groupe d'âge et le sexe, 1996 à 2019, [en ligne].

Entre 1996 et 2019, l'âge médian au Bas-Saint-Laurent a augmenté de 12,6 ans, celui en Côte-Nord de 11,6 ans et celui en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine de 16 ans. Pour l'ensemble du Québec, cette croissance a été de l'ordre de 6,5 ans.

Ainsi, l'évolution de la structure d'âge du Québec maritime par rapport à celle du reste du Québec montre bien comment les écarts se sont creusés : alors que la répartition de la population par groupes d'âge était similaire en 1996, des différences notables ressortent en 2019 (Figures 6 et 7).

Figure 6. Répartition des groupes d'âge de la population du Québec maritime et du reste du Québec en 1996

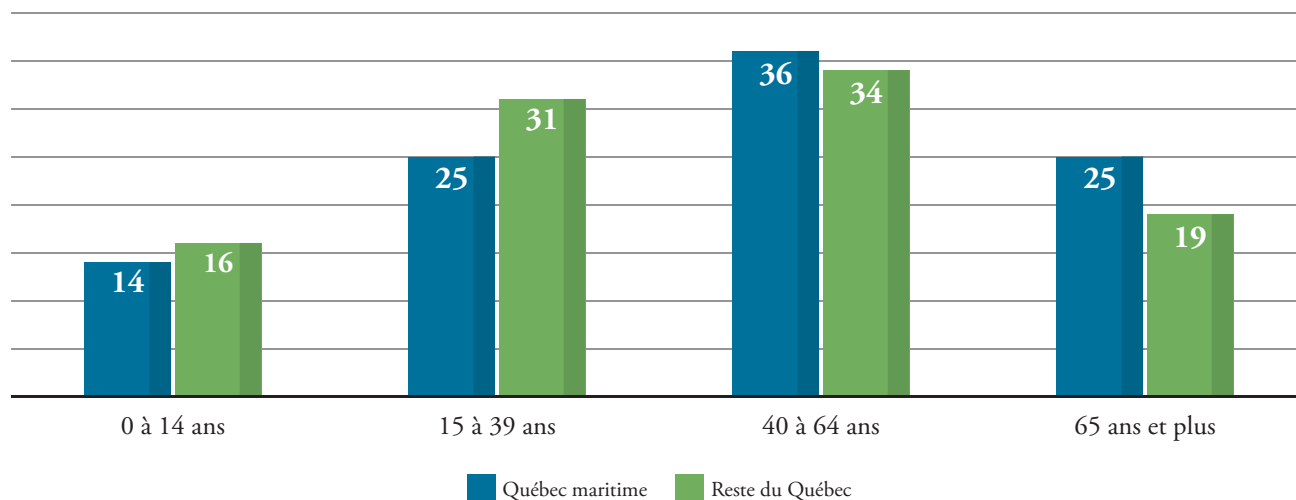
Part de la population (%)



Source : ISQ, MRC – Population selon le groupe d'âge et le sexe, 1996 à 2019, [en ligne].

Figure 7. Répartition des groupes d'âge de la population du Québec maritime et du reste du Québec en 2019

Part de la population (%)



Source : ISQ, MRC – Population selon le groupe d'âge et le sexe, 1996 à 2019, [en ligne].

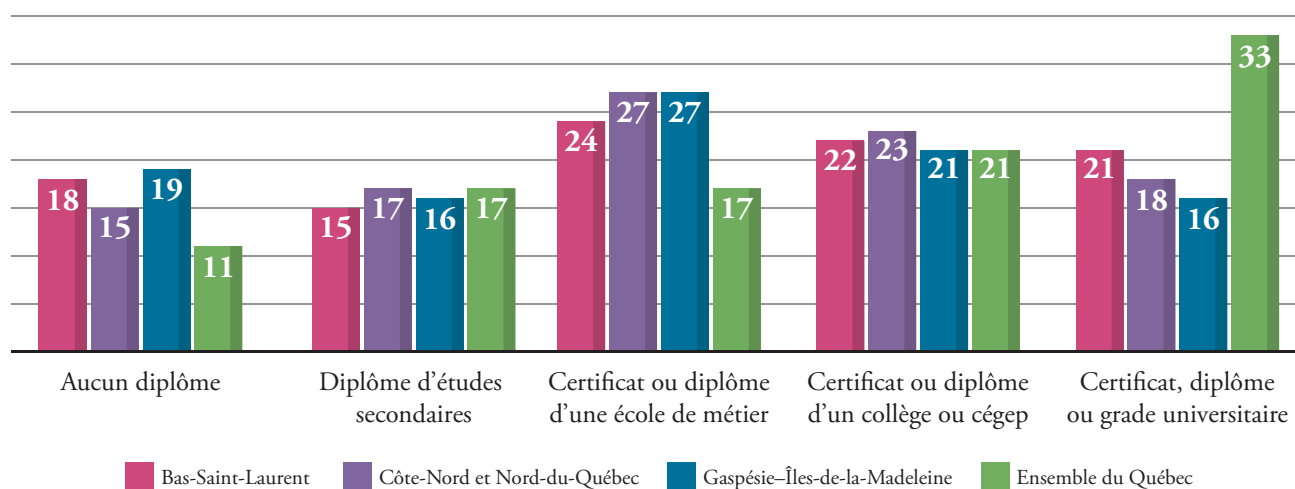
En regard des deux figures précédentes, nous pouvons remarquer que les structures d'âge du Québec maritime et du reste du Québec sont, à quelques nuances près, identiques en 1996. La situation est bien différente en 2019, où nous pouvons notamment constater que le groupe des 15 à 39 ans ne représente que 25 % de la population du Québec maritime contre 31 % dans le reste du Québec. De même, le groupe des 65 ans et plus représente 25 % de la population du Québec maritime contre 19 % pour le reste du Québec. En somme, ce vieillissement plus prononcé de la population au Québec maritime sous-tend différentes

réalités, comme un rapport de dépendance démographique⁹ plus élevé, un taux de natalité plus faible, un taux de mortalité plus élevé ou encore une espérance de vie moindre à la naissance.

2.1.3. Scolarité, emplois et revenus

Bien d'autres indicateurs permettent de mieux saisir certaines réalités ayant cours au Québec maritime, tel le niveau de scolarité (Figure 8). À cet égard, en 2018, des écarts considérables ressortent en comparaison avec l'ensemble du Québec.

Figure 8. Niveau de scolarité des populations de 25 à 64 ans du Québec maritime¹⁰ et de l'ensemble du Québec en 2018
Part de la population (%)



Source : Provençal et Ladouceur, 2019, p. 24.

Tout d'abord nous pouvons constater que des proportions élevées de la population ne détiennent aucun diplôme. Aussi, les populations du Québec maritime détiennent plus souvent un certificat ou un diplôme d'école de métier et moins souvent un certificat, un diplôme ou un grade universitaire que la population du Québec prise dans son ensemble. Cela reflète entre autres la nature des activités économiques et la structure des emplois caractéristiques du Québec maritime, axées autour de l'exploitation des ressources naturelles et du secteur manufacturier.

Puis, différents indicateurs du marché du travail montrent des disparités saillantes (Tableau 2). Si la situation en Côte-Nord et Nord-du-Québec¹¹ est similaire à l'ensemble du Québec, le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine affichent un net retard.

⁹ La dépendance démographique mesure la part de la population jeune (19 ans et moins) et âgée (65 ans et plus) par rapport à la population en âge de travailler (20 à 64 ans). Ce rapport exprime donc l'importance de la population « à charge », socialement ou économiquement dépendante, en regard de la population en mesure de prendre en charge.

¹⁰ Notons que dans cette étude, les populations de la Côte-Nord et du Nord-du-Québec ont été regroupées et qu'il nous est par conséquent impossible d'isoler la population de la Côte-Nord.

¹¹ Encore une fois, les données disponibles ne permettent pas de dissocier la Côte-Nord et le Nord-du-Québec.

Tableau 2. Variation du nombre d'emplois (entre 2009 et 2019), taux d'emploi, d'activité et de chômage au Québec maritime et dans l'ensemble du Québec en 2019

Région	Variation du nombre d'emplois (%)	Taux d'activité ¹² (%)	Taux d'emploi ¹³ (%)	Taux de chômage ¹⁴ (%)
Bas-Saint-Laurent	0,2	55,3	58,5	5,5
Côte-Nord et Nord-du-Québec	11,1	60,7	63,7	4,8
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	- 3,5	44,3	50,9	13,0
Ensemble du Québec	11,2 %	61,5 %	64,8 %	5,1 %

Source : ISQ, Indicateurs du marché du travail (données annuelles) - Emploi, taux d'activité, taux d'emploi et taux de chômage, 2009-2019, [en ligne].

En effet, au cours de la dernière décennie, le nombre d'emplois n'a que très peu augmenté au Bas-Saint-Laurent (0,2 %) tandis qu'il a diminué en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (-3,5 %). Au cours de cette période, le nombre d'emplois a considérablement augmenté dans l'ensemble du Québec (11,2 %). De même, les taux d'activité et d'emploi sont nettement inférieurs au Bas-Saint-Laurent (55,3 % et 58,5 %) et en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (44,3 % et 50,9 %) par rapport à l'ensemble du Québec (61,5 % et 64,8 %). Enfin, le taux de chômage est fortement plus élevé en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (13 %) que dans l'ensemble du Québec (5,1 %).

Cette situation ne va pas sans créer des disparités en termes de revenus ainsi que de dépendance à l'égard des prestations gouvernementales (Tableau 3).

Tableau 3. Revenu primaire, transferts gouvernementaux, revenu disponible et rapport de dépendance, par habitant, au Québec maritime et dans l'ensemble du Québec, en 2016

Région	Revenu primaire ¹⁵ (\$)	Transferts gouvernementaux ¹⁶ (\$)	Revenu disponible ¹⁷ (\$)	Rapport de dépendance économique ¹⁸ (\$)
Bas-Saint-Laurent	26 025	252	25 326	37,40
Côte-Nord et Nord-du-Québec	32 331	- 2 536	27 471	25,30
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	23 725	2 505	25 354	50,20
Ensemble du Québec	33 261 \$	-3 155 \$	27 776 \$	24,30 \$

Source : ISQ, Revenu disponible et ses composantes, par habitant, 2013-2017, [en ligne] et Rapport de dépendance économique, 2012-2016, [en ligne].

¹² Population active sur l'ensemble de la population en âge de travailler.

¹³ Population en emploi sur l'ensemble de la population en âge de travailler.

¹⁴ Population en chômage sur l'ensemble de la population active.

¹⁵ Somme des revenus du travail et du capital.

¹⁶ Somme des prestations reçues et payées aux administrations publiques fédérale et provinciale.

¹⁷ Somme de tous les revenus reçus moins les transferts courants versés à certains secteurs institutionnels.

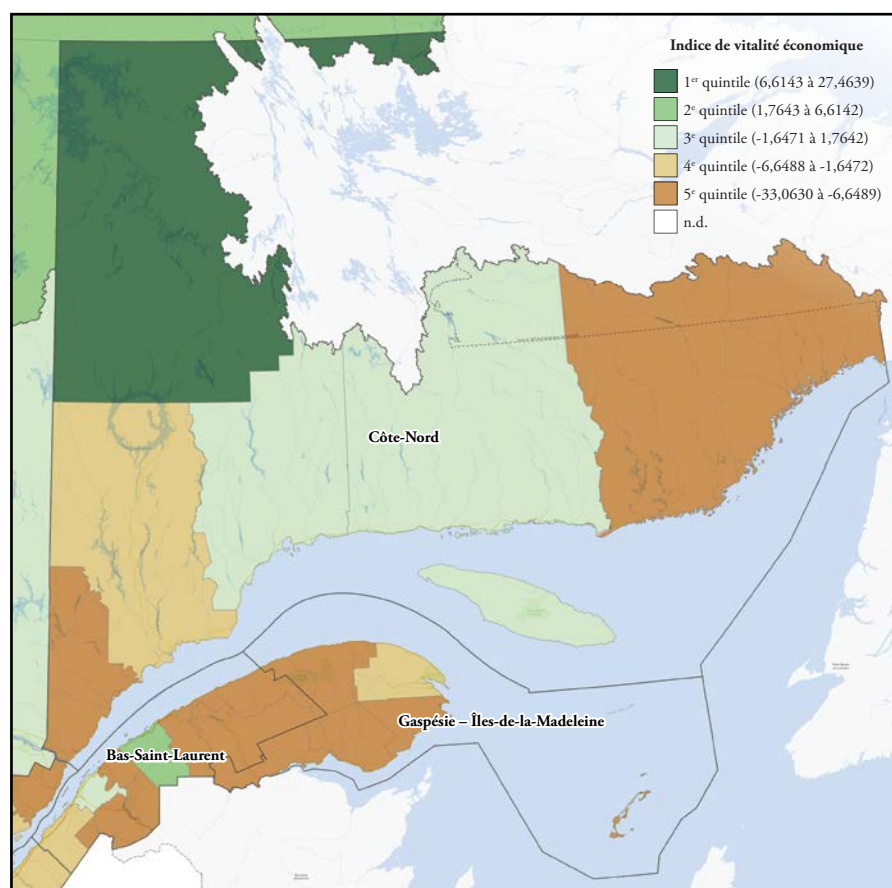
¹⁸ Paiements de transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total.

Si la Côte-Nord, une fois de plus, se trouve dans une situation assez proche de l'ensemble du Québec¹⁹, c'est au Bas-Saint-Laurent et, surtout, en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine que la situation est alarmante. Les revenus primaires sont de loin inférieurs à ceux de l'ensemble du Québec. Les transferts gouvernementaux positifs permettent de corriger légèrement ces inégalités, de sorte que l'écart en termes de revenu disponible se resserre. Il n'en demeure pas moins que le Bas-Saint-Laurent et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine présentent un rapport de dépendance économique beaucoup plus élevé que le Québec pris dans son ensemble.

2.1.4. Une dévitalisation économique qui s'accélère

Un dernier angle d'analyse nous permettra de mieux saisir la réalité sociodémographique du Québec maritime : il s'agit de l'indice de vitalité économique²⁰. La dernière fois que cet indice a été calculé remonte à 2016, où les MRC du Québec maritime faisaient pâle figure (Figure 9 et Tableau 4).

Figure 9. Répartition des MRC du Québec maritime par quintile selon l'indice de vitalité économique en 2016



Source : ISQ, Cartographie des MRC par quintile selon l'indice de vitalité économique, [en ligne].

¹⁹ Les relativement « bonnes » performances de la Côte-Nord en termes de revenus et d'emplois s'expliquent notamment par la vigueur du secteur minier et la construction récente de barrages hydroélectriques comme le complexe de La Romaine (MPO, 2018b, p. 2).

²⁰ L'indice de vitalité économique a été conçu par l'ISQ à la demande du MAMH. Il est calculé pour les MRC et pour près de 1 100 localités à travers le Québec. Il est composé de trois indicateurs, chacun couvrant une dimension clé de la vitalité économique, c'est-à-dire le marché du travail (taux de travailleurs de 25 à 64 ans), le niveau de vie (revenu médian de la population de 18 ans et plus) et le dynamisme démographique (taux d'accroissement annuel moyen de la population sur cinq ans) (voir : [en ligne]).

Tableau 4. Indice de vitalité économique des MRC du Québec maritime en 2016

MRC	Région	Rang	Quintile	Indice de vitalité économique
Caniapiscau	Côte-Nord	14	1	9,91
Rimouski-Neigette	Bas-Saint-Laurent	41	2	2,53
Sept-Rivières	Côte-Nord	49	3	1,45
Rivière-du-Loup	Bas-Saint-Laurent	50	3	1,36
Minganie	Côte-Nord	59	3	- 1,23
Manicouagan	Côte-Nord	64	4	- 1,93
Kamouraska	Bas-Saint-Laurent	73	4	- 3,57
La Côte-de-Gaspé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	82	4	- 5,28
Les Îles-de-la-Madeleine	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	86	5	- 6,28
La Mitis	Bas-Saint-Laurent	88	5	- 8,43
La Matanie	Bas-Saint-Laurent	89	5	- 9,12
Avignon	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	90	5	- 9,30
Témiscouata	Bas-Saint-Laurent	91	5	- 9,31
Bonaventure	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	92	5	- 9,37
Le-Golfe-du-Saint-Laurent	Côte-Nord	95	5	- 9,73
La Haute-Côte-Nord	Côte-Nord	98	5	- 10,75
Les Basques	Bas-Saint-Laurent	99	5	- 11,61
La Matapédia	Bas-Saint-Laurent	100	5	- 11,83
Le Rocher-Percé	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	103	5	- 15,08
La Haute-Gaspésie	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	104	5	- 18,87

Source : ISQ, Classement des MRC selon l'indice de vitalité économique, [en ligne].

À la lumière de ces résultats, la seule MRC du Québec maritime qui présente un indice de vitalité économique élevé, soit la MRC de Caniapiscau, ne dispose d'aucun accès aux eaux marines du Saint-Laurent. Du reste, il n'y a que les MRC de Rimouski-Neigette, de Sept-Rivières et de Rivière-du-Loup qui ont un indice de vitalité économique positif. Autrement dit, 16 des 20 MRC du Québec maritime présentent un indice de vitalité économique négatif, ce qui signifie qu'elles souffrent d'un retard par rapport à la moyenne des MRC du Québec. Et ce retard, comme en témoignent les valeurs négatives élevées obtenues par les douze MRC du Québec maritime qui se retrouvent dans le dernier quintile, est prononcé. D'ailleurs, parmi les facteurs augmentant les chances de présenter un indice de vitalité économique négatif, nous retrouvons l'éloignement des centres urbains ainsi que la petite taille et l'âge plus élevé des populations en question (Ladouceur, 2018, p. 8-9).

2.1.5. Un déclin qui menace de nombreuses communautés du Québec maritime

Si ces différentes statistiques doivent être interprétées avec précaution et méritaient une analyse beaucoup plus fine, elles permettent néanmoins de prendre le pouls de l'urgence de la situation au Québec maritime qui, la plupart du temps, évolue à contresens des tendances que prennent les grands indicateurs sociodémographiques dans l'ensemble du Québec.

Le Québec maritime se trouve aujourd’hui – et depuis plusieurs années déjà – en perte de vitesse. Son poids démographique chute alors même qu’il revêt une importance capitale en termes de « représentation politique de [ses] intérêts à l’Assemblée nationale (notamment par le découpage des circonscriptions et, donc, par le nombre d’élus les représentant), ainsi que dans le financement des infrastructures et l’organisation des services sur le territoire » (L’Italien et *al.*, 2017, p. 15). En même temps que se vident les régions du Québec maritime, les moyens politiques et économiques qui permettraient d’inverser les courants s’amenuisent. Malgré les discours, peu de mesures structurantes et audacieuses ont été mises de l’avant pour tenter de freiner le déclin et fournir l’assise d’une relance.

Le processus de polarisation démographique et économique que nous observons vers les MRC de Rimouski-Neigette et de Rivière-du-Loup accentue les disparités au sein même du Québec maritime et crée des clivages qui auront tôt fait de devenir insurmontables. À l’heure actuelle, les communautés en proie à une dévitalisation voient leurs bases sociodémographiques et économiques s’effriter. Les milieux de vie où sont enracinées les entreprises, notamment celles du secteur des pêches, se déstructurent lentement. L’offre de services aux entreprises et à la population en général, tout comme les infrastructures créant un environnement favorable et attractif pour que des familles et des entreprises s’établissent durablement, s’érode.

Le Québec maritime est ainsi pris dans un cercle vicieux où le déclin démographique et le vieillissement de la population, au-delà des enjeux de main-d’œuvre et de relève qu’ils soulèvent, accentuent la dévitalisation économique et vice-versa, à un point tel que ce sont, ni plus ni moins, des questions de pérennité et de survie des communautés qui surgissent au bout du compte. Ce cercle vicieux sociodémographique est d’autant plus préoccupant qu’il se referme alors que le secteur des pêches affiche de très bonnes performances. Cela signifie qu’il existe un important découplage entre la croissance du secteur et l’économie locale et régionale, un découplage auquel il faudra mettre un terme si le Québec maritime souhaite demeurer un milieu de vie et éviter de devenir une simple zone d’extraction des ressources halieutiques.

2.2. L’économie des pêches au Québec maritime

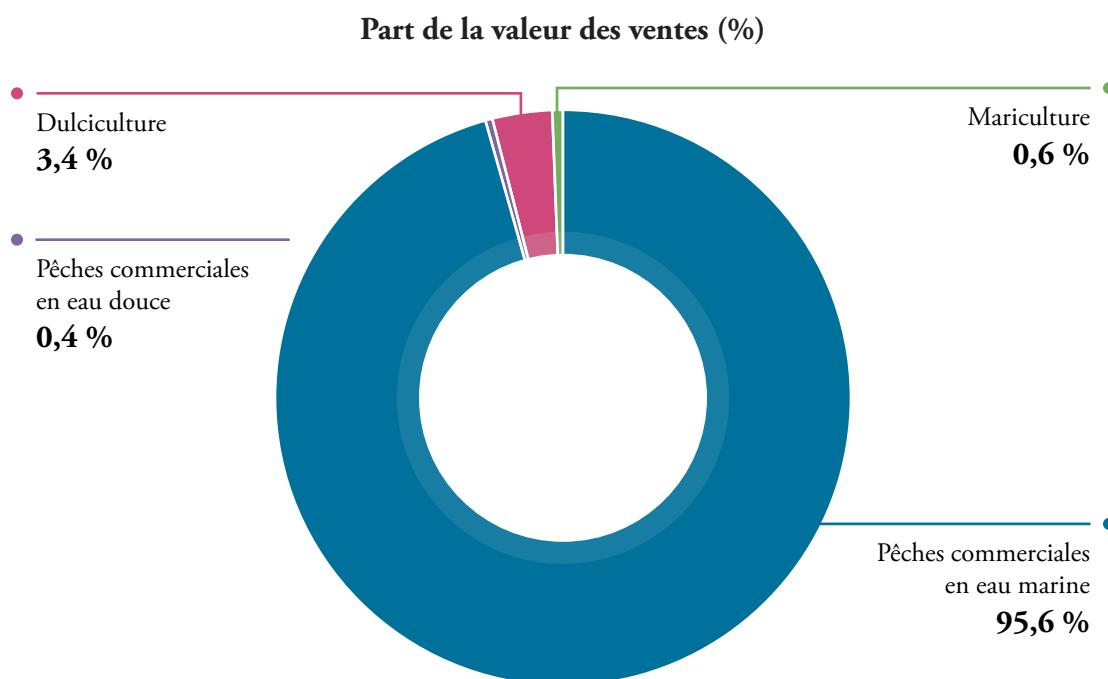
L’économie des pêches occupe une place prépondérante pour plusieurs communautés du Québec maritime. Malgré cela, pour plusieurs raisons, les communautés de pêcheurs sont difficiles à circonscrire sur le plan socioéconomique²¹. Nous tenterons néanmoins dans cette section un effort pour mieux saisir l’économie des pêches au Québec maritime et les acteurs qui y jouent un rôle clé.

2.2.1. La production

Le secteur des pêches et de l’aquaculture commerciales se subdivise en quatre sous-secteurs que sont 1) la pêche commerciale en eau marine, 2) la pêche commerciale en eau douce, 3) la mariculture (aquaculture en eau marine) et 4) la dulciculture (aquaculture en eau douce). De ces activités, les pêches commerciales en eau marine sont de loin la plus importante (Figure 10).

²¹ « Il est difficile de décrire la situation des “communautés de pêche” ou communautés maritimes, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d’abord, le regard administratif et scientifique sur les pêches continue d’axer l’intérêt sur le pêcheur et ses outils, sur l’usine et la commercialisation et, plus récemment, sur les ressources halieutiques et leur habitat. Ensuite, l’état des communautés est, par ailleurs, généralement pressenti à travers la grille des orientations publiques en matière de développement régional. Dans ce contexte, du moins pour le Québec, la typologie des communautés n’a pas encore réellement fait de place aux communautés maritimes auprès des communautés forestières, agricoles, rurales, etc. » (Hardy et *al.*, 2008, p. 8).

Figure 10. Ventilation de la valeur totale des ventes réalisées par les différents domaines du secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales en 2016



Source : MAPAQ, 2018b, p. 9, 25, 29 et 30.

En 2016, elles ne représentaient pas moins de 95,6 % de la valeur totale des ventes, contre 0,4 % pour les pêches commerciales en eau douce, 0,6 % pour la mariculture et 3,4 % pour la dulciculture. Or, c'est au Québec maritime que la majorité des activités liées aux pêches et à l'aquaculture commerciales ont lieu, puisque nous y retrouvons la totalité des pêches commerciales en eau marine et des activités maricoles du Québec, en plus de certaines activités dulcicoles et d'une maigre part des pêches commerciales en eau douce²².

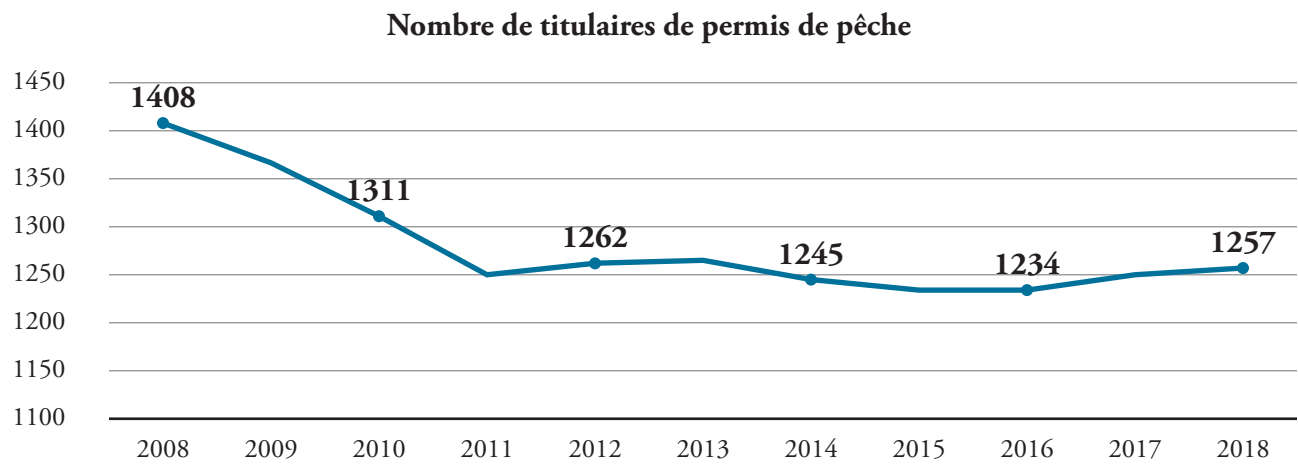
2.2.1.1. Les pêches commerciales en eau marine

Les pêches commerciales en eau marine occupaient, en 2017, 1388 pêcheurs – pour la plupart des propriétaires-exploitants²³ – et 1820 aides-pêcheurs. Depuis 2008, leurs nombres respectifs ont légèrement diminué (Massicotte et *al.*, 2020, p. 100-101). Il n'est pas surprenant dès lors de constater que le nombre de titulaires de permis de pêche suit la même tendance (Figure 11).

²² Autrement dit, seules les pêches commerciales en eau douce, qui se déroulent surtout dans le couloir fluvial du Saint-Laurent et sur le lac Saint-Pierre (Boudreau et *al.*, 2016, p. 49), n'entrent pratiquement pas dans le domaine d'influence du Québec maritime. D'ailleurs, nous ne traiterons pas des pêches commerciales en eau douce dans le cadre de ce rapport puisque cette pêche est non seulement en déclin depuis une vingtaine d'années, mais aussi très marginale dans le Québec maritime (MPO, 2018b, p. 33-34; MAPAQ, 2018e, p. 17).

²³ Notons qu'en 2007, le gouvernement fédéral a adopté la *Politique sur la préservation de l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans l'Atlantique canadien*, dans le but d'empêcher une trop grande concentration de la propriété, de mettre un frein à l'intégration verticale – du moins pour les pêches côtières, qui représentent l'essentiel des pêches commerciales en eau marine au Québec – et de favoriser les propriétaires-exploitants. « La politique de séparation de la flottille isole le secteur de la pêche proprement dite de celui de la transformation pour ce qui est de la propriété en empêchant les entreprises de transformation de faire l'acquisition de permis de pêche de navires côtiers. La politique sur les propriétaires-exploitants oblige les titulaires de permis de navire côtier à se trouver à bord de leur bateau durant les activités de pêche » (Nguyen, 2014, p. 6).

Figure 11. Évolution du nombre de titulaires de permis de pêche au Québec, entre 2008 et 2018

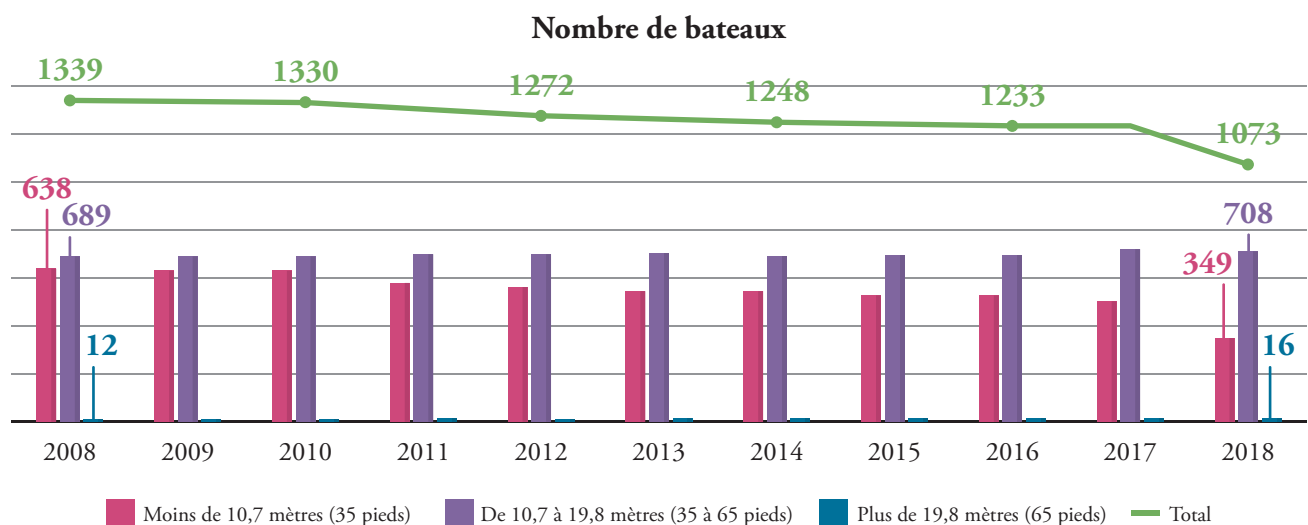


Source : MPO, Nombre de pêcheurs commerciaux enregistrés, [en ligne].

Entre 2008 et 2018, nous pouvons constater une réduction de 151 du nombre de titulaires de permis de pêche. Toutefois, il faut relativiser ce déclin, somme toute moins dramatique qu'il n'y paraît. Dans les faits, en 2004, le MPO a instauré un nouveau permis pour la cueillette de myes communes, une activité notoire en Côte-Nord. La même année, le nombre de pêcheurs – mesuré par le nombre de titulaires de permis de pêche – recensés a fortement augmenté. Toutefois, à partir de 2006, et ce jusqu'en 2010, les prix pour ce mollusque ont chuté, entraînant la diminution du nombre de pêcheurs (MPO, 2018a, p. 22). Bien qu'elle se poursuive, cette diminution s'effectue à un rythme plutôt graduel. Plus exactement, jusqu'en 2015, elle touche surtout les pêcheurs de poissons de fond en Côte-Nord et les pêcheurs de homards en Gaspésie (MPO, 2018a, p. 8, 22 et 33). Depuis 2015, nous pouvons par ailleurs constater que le nombre de pêcheurs augmente, de même que celui d'aides-pêcheurs (Massicotte et *al.*, 2020, p. 100-101).

D'autre part, il semble qu'avec la légère diminution du nombre de pêcheurs, le nombre de bateaux ait aussi diminué – cela allant de soi puisqu'en étant en très grande majorité des propriétaires-exploitants, les pêcheurs ont leur propre bateau – alors que leur taille a augmenté (Figure 12).

Figure 12. Évolution du nombre de bateaux de pêche selon leur taille entre 2008 et 2018

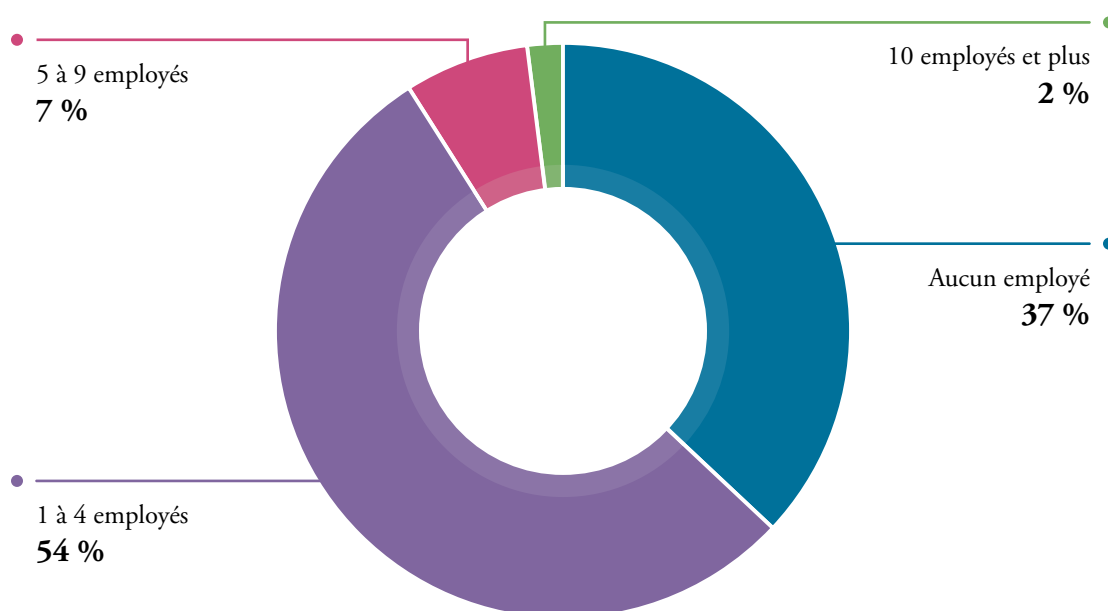


Source : MPO, Nombre de navires de pêche commerciale enregistrés par taille, [en ligne].

Entre 2008 et 2018, le Québec maritime enregistre 266 bateaux en moins. Cette chute est due à la baisse progressive du nombre de « petits » bateaux, soit ceux mesurant moins de 10,7 mètres. En parallèle, nous pouvons toutefois observer que cette diminution est compensée par l'augmentation du nombre de bateaux de 10,7 à 19,8 mètres et de plus de 19,8 mètres.

Il va sans dire que les pêches commerciales en eau marine au Québec sont en très grande majorité côtières et semi-hauturières²⁴. Les pêcheurs exploitent principalement de petites entreprises, en lien avec la taille de leurs bateaux (Figure 13).

Figure 13. Répartition du nombre d'entreprises de pêche du Québec maritime selon leur taille, en 2019
Part du nombre d'entreprises de pêche (%)



Source : Statistique Canada, Nombre d'entreprises canadiennes avec et sans employés, juin 2019 (tableaux 33-10-0214-01 et 33-10-0215-01), [en ligne] et [en ligne].

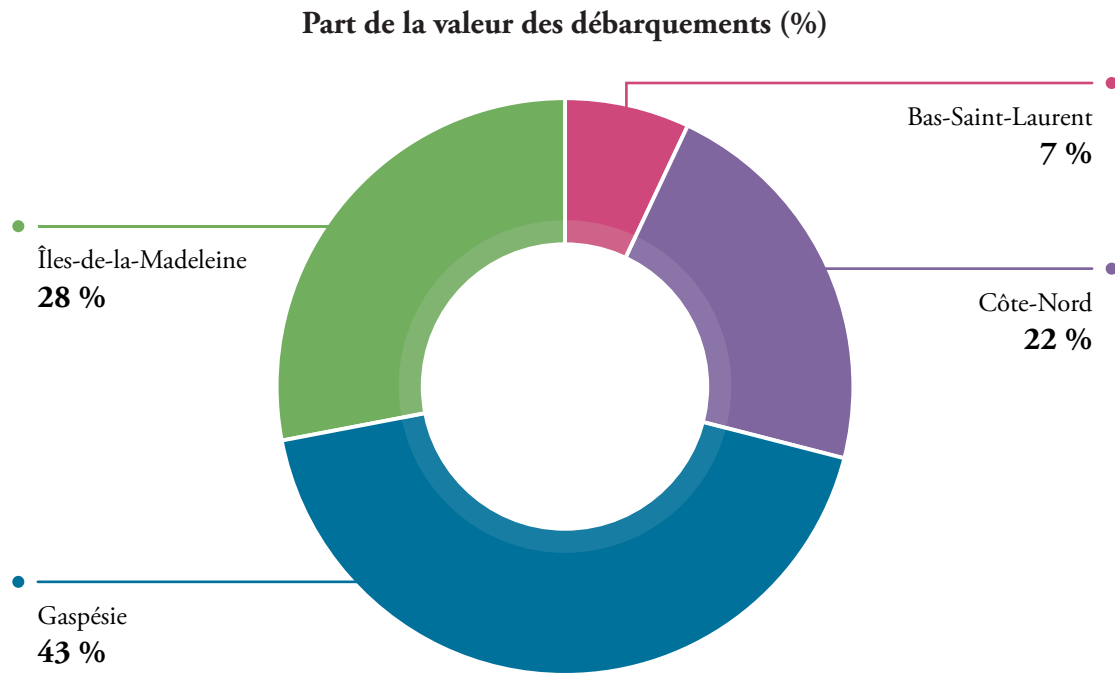
Ainsi, en 2019, 37 % des entreprises de pêche n'employaient aucun salarié, tandis que 54 % employaient d'un à quatre salariés, 7 % employaient de cinq à neuf salariés et 2 % employaient dix salariés ou plus.

En ce qui a trait aux débarquements²⁵, en 2018, leur valeur s'élevait à 337 M\$. Ils ont été effectués en majorité en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent (45 %), suivi des Îles-de-la-Madeleine (31 %) et de la Côte-Nord (24 %) (Vargas, 2019, p. 2). En compilant différentes séries de données depuis 2004, nous pouvons mieux cerner la part relative des différentes régions du Québec maritime tout en amenuisant l'effet des aléas conjoncturels qui peuvent survenir d'une année à l'autre (Figure 14).

²⁴ Tel que le définit le MPO, la pêche côtière est un secteur où les titulaires de permis doivent utiliser des bateaux de moins de 19,8 mètres (65 pieds), la pêche semi-hauturière est un secteur où les titulaires de permis sont autorisés à utiliser des bateaux de moins de 30,5 mètres (100 pieds), à l'exclusion des titulaires de permis des secteurs côtiers, et la pêche hauturière est un secteur où les titulaires de permis peuvent utiliser des bateaux de plus de 30,5 mètres (100 pieds) (MPO, 2010b, p. 11-14). Or, de 2008 à 2018, le nombre de bateaux de plus de 30,5 mètres oscille entre 0 et 4.

²⁵ Dans le secteur des pêches, la production est généralement évaluée à l'aune des débarquements, c'est-à-dire l'ensemble des poissons, mollusques et crustacés pêchés et débarqués dans un port donné, à l'exclusion des rejets. Ces débarquements sont mesurés en volume (tonnes) ou en valeur (dollars). En ce qui concerne l'aquaculture, les débarquements ne s'appliquent pas et il est plutôt directement question de production, en volume ou en valeur.

Figure 14. Répartition estimée de la valeur des débarquements par région du Québec maritime, de 2004 à 2018



Source : compilation de l'IRÉC²⁶.

De la sorte, nous obtenons les intervalles suivants, qui donnent un ordre de grandeur assez représentatif du poids de chacune des régions dans l'économie des pêches, en termes de valeur des débarquements sur une quinzaine d'années : 45 à 55 % (moyenne de 50 %) est attribuable à la Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent²⁷, 21 à 34 % (moyenne de 28 %) est attribuable aux Îles-de-la-Madeleine et 16 à 29 % (moyenne de 22 %) est attribuable à la Côte-Nord.

Par ailleurs, ces débarquements étaient effectués, en 2015, dans 90 ports de pêche répartis dans tout le Québec maritime. De ce nombre, 45 se trouvaient en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent (50 %), 35 en Côte-Nord (39 %) et 10 aux Îles-de-la-Madeleine (11 %). Parmi ces ports, seulement 20 recevaient des débarquements supérieurs à 3,5 M\$; à eux seuls, ils ne représentaient que 22 % des ports de pêche du Québec maritime et concentraient 82 % de la valeur totale des débarquements²⁸ (Tableau 5).

²⁶ Les données sont tirées, de 2004 à 2009, du site internet du MAPAQ (voir : [en ligne]). De 2010 à 2016, elles proviennent de l'édition 2017 du *Portrait statistique des pêches et de l'aquaculture commerciales au Québec* (MAPAQ, 2018b, p. 12). Pour l'année 2017, elles sont issues du *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec* (Hitayezu et Dangbédji, 2018, p. 85). Enfin, pour l'année 2018, elles proviennent du *Portrait de la filière de la pêche maritime et de la transformation des poissons et des fruits de mer du Québec* (Vargas, 2019, p. 2).

²⁷ Nous savons par ailleurs que le Bas-Saint-Laurent, traité séparément de la Gaspésie, représentait 7 % de la valeur totale des débarquements en 2008 (MPO, 2010a, p. 3), 6 % en 2015 (MPO, 2018a, p. 3) et 7 % en 2017 (Hitayezu et Dangbédji, 2018, p. 85), ce qui nous donne également un ordre de grandeur, moins précis certes, de la place occupée par cette région.

²⁸ Pour un aperçu de la répartition géographique des ports de pêche au Québec maritime, voir l'Annexe I, p. 123, 124 et 125.

Tableau 5. Les 20 principaux ports de pêche du Québec maritime, en 2015, selon la valeur des débarquements

Rang	Port	Région	Valeur des débarquements (M\$)	Part de la valeur totale (%)	Part cumulée de la valeur totale (%)
1	Rivière-au-Renard	Gaspésie	43,7	18	18
2	Grande-Entrée	Îles-de-la-Madeleine	20,1	8	26
3	Sainte-Thérèse-de-Gaspé	Gaspésie	16,3	7	33
4	Cap-aux-Meules	Îles-de-la-Madeleine	12,3	5	38
5	Grande-Rivière	Gaspésie	11,2	5	43
6	Matane	Bas-Saint-Laurent	10,3	4	47
7	Sept-Îles	Côte-Nord	9,5	4	51
8	Paspébiac	Gaspésie	9,3	4	55
9	L'Étang-du-Nord	Îles-de-la-Madeleine	7,9	3	58
10	Grosse-Île	Îles-de-la-Madeleine	7,5	3	61
11	Havre-Saint-Pierre	Côte-Nord	6,4	3	64
12	Kegaska	Côte-Nord	6,3	3	67
13	Sainte-Anne-des-Monts	Gaspésie	5,3	2	69
14	Natashquan	Côte-Nord	5,0	2	71
15	L'Anse-à-Beaufils	Gaspésie	4,3	2	73
	Pointe-Basse	Îles-de-la-Madeleine	4,3	2	75
17	Millerand	Îles-de-la-Madeleine	3,8	2	77
18	Mont-Louis-Ouest	Gaspésie	3,6	2	79
	Mingan	Côte-Nord	3,6	2	81
20	Rivière-au-Tonnerre	Côte-Nord	3,5	1	82
Total			194,2 M\$	82 %	

Source : MPO, 2018a, p. 6, 20 et 31.

C'est donc dire que 78 % des ports de pêche du Québec maritime se partagent 18 % de la valeur totale des débarquements. Nous nous retrouvons de ce fait devant une myriade de ports de pêche aux activités plutôt modestes – mais non moins vitales pour les communautés qui les accueillent –, aux côtés d'un petit nombre de ports aux activités d'envergure.

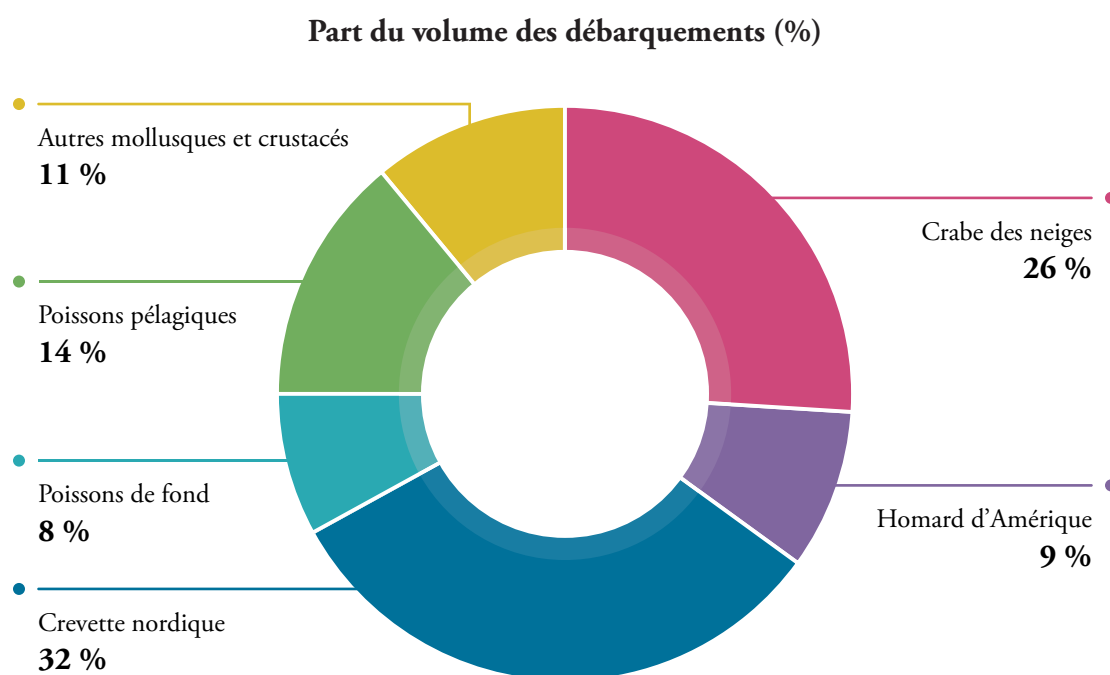
Depuis l'effondrement des stocks de poissons de fond dans l'Atlantique Nord-Ouest au début des années 1990, les quantités débarquées ont énormément diminué²⁹. Toutefois, la valeur des débarquements a poursuivi, bon an, mal an, une croissance impressionnante (Hardy et *al.*, 2008, p. 27; MPO, 2018a, p. 4, 18 et 30). La substitution de la pêche à la morue et au sébaste par une intensification de celle au homard d'Amérique, au crabe des neiges et à la crevette nordique a constitué une véritable planche de salut. Ces crustacés, dont la valeur est en forte croissance sur les marchés internationaux depuis le début

²⁹ Effectivement, alors qu'en 1990 les débarquements atteignaient 74 382 tonnes au Québec, ils n'étaient plus que de 45 751 tonnes en 2018 (voir : [en ligne]). À titre informatif, en 1957, alors que le secteur des pêches au Québec commence à s'industrialiser, les débarquements se chiffraient à 60 910 tonnes (Pépin, 1959, p. 360).

des années 1990 (Pelletier, 1999, p. 25), ont permis aux pêcheurs du Québec maritime de traverser la crise. Et la tendance ne s'est pas inversée depuis : en 2018, 69 % des volumes débarqués proviennent de la pêche de ces crustacés, lesquels représentent 92 % de la valeur totale des débarquements des pêches commerciales maritimes (Vargas, 2019, p. 2).

Pour mieux rendre compte de la prépondérance de ces trois espèces de crustacés, il est intéressant de regarder leur importance en volume et en valeur au cours des dernières années (Figures 15 et 16).

Figure 15. Répartition du volume des débarquements, par espèce, entre 2008 et 2018³⁰

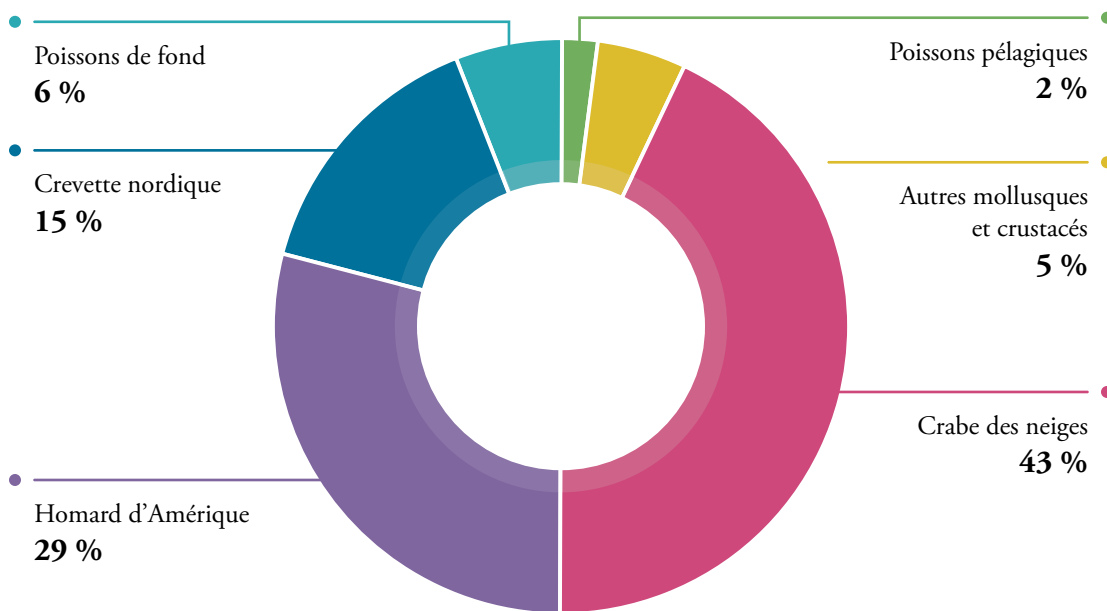


Source : MPO, Débarquements des pêches maritimes par provinces – Quantités, [en ligne].

³⁰ Notons que les poissons de fond sont essentiellement le flétan du Groenland (turbot) et dans une moindre mesure la morue de l'Atlantique et le flétan de l'Atlantique. Les poissons pélagiques sont majoritairement le hareng et, de manière moins importante, le maquereau. Enfin, les autres mollusques et crustacés concernent surtout le crabe commun, le buccin commun, le concombre de mer, l'oursin de mer et le pétoncle.

Figure 16. Répartition de la valeur des débarquements, par espèce, entre 2008 et 2018

Part de la valeur des débarquements (%)



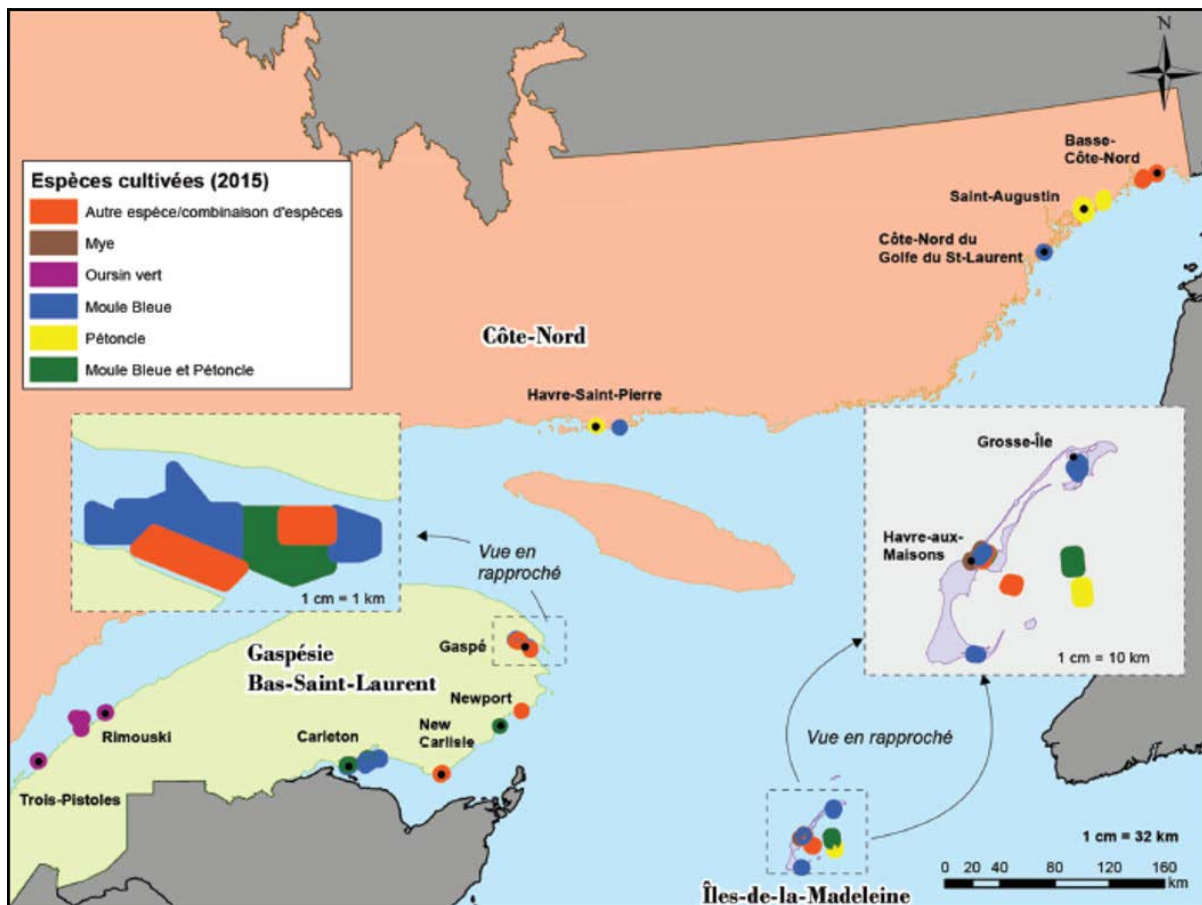
De manière générale, pour la période allant de 2008 à aujourd'hui, nous pouvons observer une tendance à la baisse des quantités de poissons et fruits de mer débarqués, tandis que la valeur de ces débarquements suit une tendance à la hausse (Massicotte et *al.*, 2020, p. 100). Au final, force est de constater que le Québec maritime est fortement dépendant des débarquements de trois espèces de crustacés. Sur la période allant de 2008 à 2018, ces trois crustacés ont représenté 67 % du volume des débarquements et 87 % de leur valeur. L'espèce du homard est marquée par des débarquements relativement modestes en quantité (9 %), mais à valeur élevée (29 %). Au contraire, la crevette nordique, pour des débarquements relativement élevés en quantité (32 %), obtient une valeur moindre (15 %). Enfin, le crabe des neiges, pour des débarquements importants en quantité (26 %), capte une part de la valeur encore plus forte (43 %).

2.2.1.2. La mariculture

La mariculture est une activité récente au Québec, qui s'instaure progressivement à la suite de premiers essais expérimentaux dans les années 1970. Un premier permis commercial pour la culture de la moule bleue est délivré en 1984 et cette espèce a constitué le socle de la mariculture jusqu'à tout récemment (Marcoux et Bourque, 2017, p. 3).

La totalité des activités maricoles se retrouve au Québec maritime, pour la plupart aux Îles-de-la-Madeleine, mais aussi en Gaspésie, en Côte-Nord et au Bas-Saint-Laurent (Figure 17).

Figure 17. Répartition géographique des sites maricoles au Québec maritime en 2015



Source : MPO, 2018b, p. 32.

En Gaspésie, les sites se concentrent surtout dans la baie de Gaspé et dans la baie des Chaleurs. Aux Îles-de-la-Madeleine, les sites se trouvent principalement dans les lagunes, mais quelques-uns se trouvent aussi en mer ouverte. Au Bas-Saint-Laurent, les sites se concentrent sur le littoral, près de Rimouski. Enfin, en Côte-Nord, les élevages se situent surtout en Basse-Côte-Nord, bien que l'on en trouve quelques-uns en Moyenne-Côte-Nord, dans les environs de Havre-Saint-Pierre.

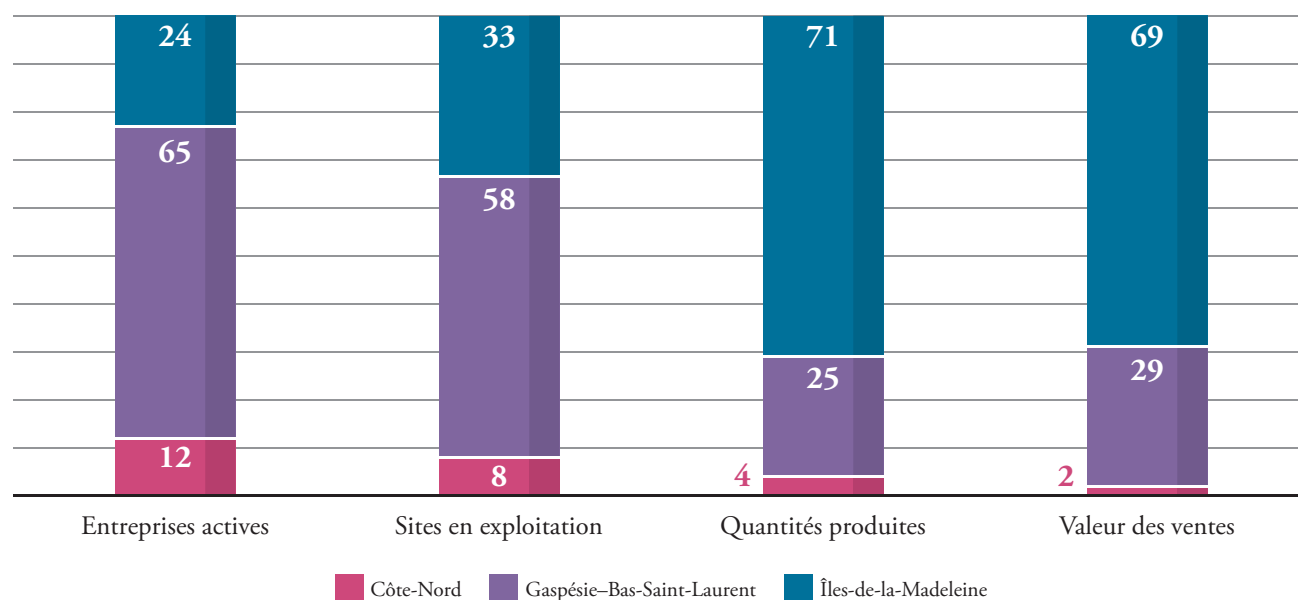
Bien que n'occupant encore aujourd'hui qu'une faible part de l'ensemble de l'économie des pêches, la mariculture n'en est pas moins une activité importante et, surtout, en plein essor. Ainsi, de 2012 à 2016, les quantités produites ont augmenté de 22 % tandis que la valeur des ventes de produits maricoles a bondi de 240 % (Chrétien, 2018, p. 26). Le nombre d'emplois est également croissant. En 2015, la mariculture employait 59 personnes, contre 74 en 2016 (MAPAQ, 2018b, p. 30). Ce nombre est passé à près de 100 en 2017 (MAPAQ, 2019a, p. 15).

Il n'y avait pas moins de 24 entreprises sous permis, dont 17 en activité en 2017³¹. Elles détenaient 42 sites, dont 24 étaient en exploitation. La plupart de ces entreprises en activité et des sites en exploitation se retrouvent en Gaspésie et au Bas-Saint-Laurent (Figure 18).

³¹ En guise de comparaison, en 2016, 22 entreprises détenaient un permis maricole, mais douze seulement ont vendu leur production (MAPAQ, 2018b, p. 30). Cet écart entre le nombre d'entreprises détenant un permis et celles ayant vendu leur production s'explique par le fait que plusieurs d'entre elles sont en phase de recherche et développement. Il y avait d'ailleurs trois sites maricoles entièrement dédiés à la recherche en 2017 (Massicotte et al., 2020, p. 103).

Figure 18. Répartition du nombre d'entreprises maricoles actives, des sites en exploitation, des quantités produites et de la valeur des ventes selon les régions du Québec maritime en 2017

Part (%)



Source : MAPAQ, 2019a, p. 11, 12 et 15.

Même si elles concentrent un plus petit nombre d'entreprises et de sites, les Îles-de-la-Madeleine sont l'endroit où la production maricole, tant en volume qu'en valeur, est la plus élevée. En 2017, 71 % de la production maricole a lieu aux Îles-de-la-Madeleine, contre 25 % en Gaspésie-Bas-Saint-Laurent et 4 % en Côte-Nord. En valeur, les Îles-de-la-Madeleine représentent 69 %, la Gaspésie-Bas-Saint-Laurent 29 % et la Côte-Nord 2 %.

Les espèces cultivées sont l'huître américaine, la moule bleue, le pétoncle géant, l'oursin vert et les macroalgues, pour une production totale de 436 tonnes et d'une valeur de 3 M\$ (MAPAQ, 2019a, p. 1). Ces dernières années, la mariculture s'est grandement diversifiée. En effet, avant 2013, la culture de la moule bleue représentait en moyenne 80 % de la valeur totale de la production maricole, alors qu'en 2016 elle ne représentait plus que 50 %. Bien que cette espèce demeure prépondérante en termes de volumes produits, d'autres, surtout l'huître américaine, mais aussi le pétoncle géant, l'oursin vert et les macroalgues, font l'objet d'un élevage qui va croissant (Chrétien, 2018, p. 26).

2.2.1.3. La dulciculture

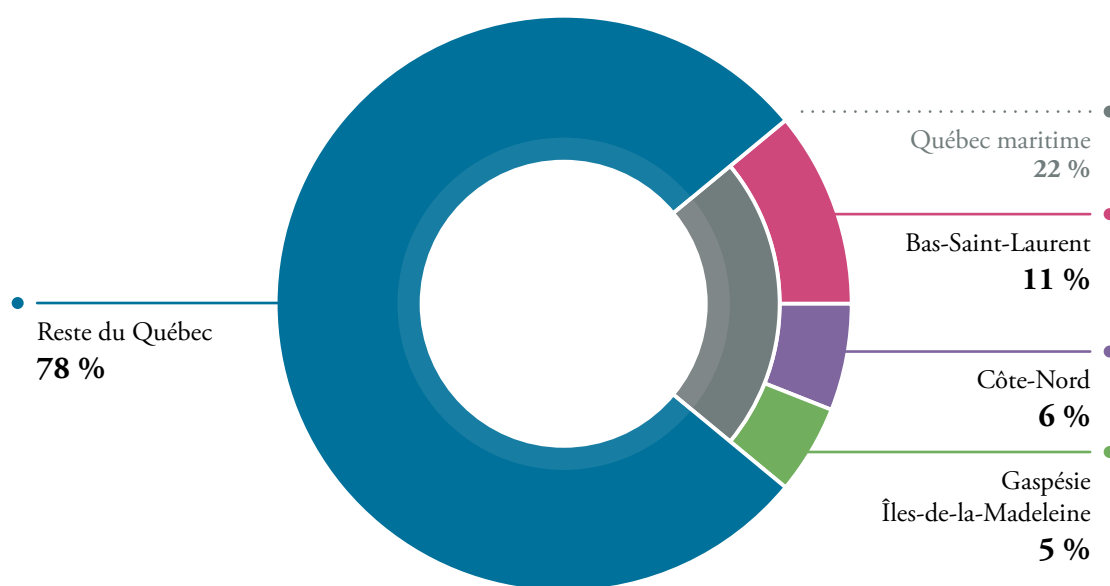
Au Québec, la dulciculture est une activité plus ancienne que la mariculture. Dans les années 1950, quelques entreprises apparaissent pour répondre aux besoins d'ensemencement des plans d'eau pour la pêche commerciale et récréative en eau douce. Ce n'est que plus récemment, dans les années 1980, que la dulciculture pour le marché de la table s'est développée (MAPAQ, 2019b, p. 5).

La dulciculture connaît un essor important dans les années subséquentes. Toutefois, en 2004, un frein est mis à sa croissance pour des raisons environnementales : le gouvernement du Québec, en partenariat avec l'Association des aquaculteurs du Québec (AAQ), adopte la *Stratégie de développement durable de l'aquaculture en eau douce au Québec*, laquelle vise à réduire de 40 % les rejets de phosphore dans l'environnement à

l'horizon 2014. En dépit de la modernisation des installations et l'application de nouvelles technologies au sein de l'industrie, de 2000 à 2015 la production dulcicole a chuté de 46 % pour plafonner aux environs de 1 400 tonnes par année (MPO, 2018b, p. 31). La dulciculture au Québec a désormais pour particularité d'être pratiquée uniquement en étang fermé ou en bassin terrestre et le développement durable est maintenant solidement implanté dans les manières de faire de l'industrie (MAPAQ, 2019b, p. 9).

Malgré tout, la dulciculture représente, tant en volume qu'en valeur, la majeure partie de la production aquacole du Québec, loin devant la mariculture (Massicotte et *al.*, 2020, p. 103). Toutefois, la dulciculture s'effectue partout au Québec, notamment en Estrie, dans les Laurentides, en Outaouais et au Centre-du-Québec (Boudreau et *al.*, 2016, p. 49). En fait, le Québec maritime n'accueille, en 2017, que 22 % des entreprises dulcicoles du Québec, pour un total de 19 entreprises (Figure 19).

Figure 19. Répartition du nombre d'entreprises dulcicoles au Québec maritime et dans le reste du Québec en 2017
Part du nombre d'entreprises dulcicoles (%)



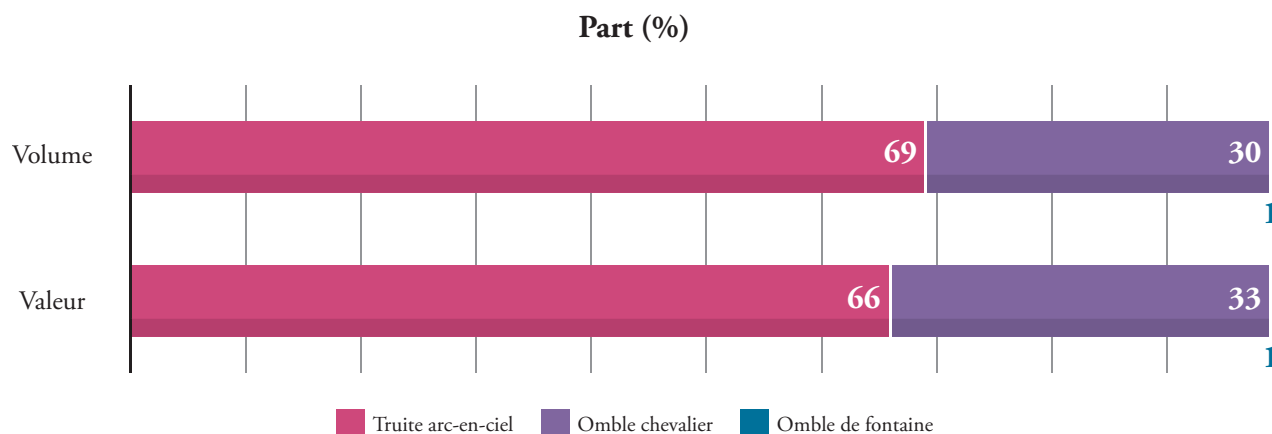
Source : MAPAQ, 2019b, p. 12.

Des 87 entreprises recensées au Québec en 2017, dix se trouvaient donc au Bas-Saint-Laurent, cinq en Côte-Nord et quatre en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine³². Le Bas-Saint-Laurent abrite ainsi un peu plus de la moitié (53 %) des entreprises dulcicoles du Québec maritime, tandis que la Côte-Nord (26 %) et la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (21 %) se partagent le reste.

Les entreprises dulcicoles du Québec produisent pour deux marchés distincts, soit le marché de l'ensemencement (repeuplement de pourvoires, de réserves fauniques, etc., pour la pêche sportive et récréative) et le marché de la table (consommation alimentaire). Ce dernier représente 42 % du volume et 29 % de la valeur de la production dulcicole totale du Québec en 2017 (MAPAQ, 2019b, p. 14). Trois espèces de salmonidés sont produites pour alimenter ce marché (Figure 20).

³² Notons que c'est en Estrie que nous retrouvons le plus grand nombre d'entreprises dulcicoles (21) au Québec. Les régions de Chaudière-Appalaches (8), des Laurentides (8), de la Mauricie (7), de l'Outaouais (7) et de la Capitale-Nationale (6) sont aussi bien représentées (MAPAQ, 2019b, p. 12).

Figure 20. Répartition, en valeur et en volume, des espèces produites en dulciculture pour le marché de la table, au Québec, en 2017



Source : MAPAQ, 2019b, p. 13.

De ces espèces, c'est la truite arc-en-ciel qui est, tant en volume qu'en valeur, la plus importante. Elle est suivie de l'omble chevalier puis de l'omble de fontaine³³. Notons d'ailleurs que la Gaspésie est la principale région productrice d'omble chevalier au Québec (MAPAQ, 2018e, p. 22).

Enfin, pour améliorer la contribution à ce jour relativement faible de la mariculture et de la dulciculture dans l'ensemble de l'économie des pêches au Québec, le MAPAQ, dans son récent *Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec*, entend appuyer fortement le développement de l'aquaculture au cours des prochaines années, en visant à doubler la production d'ici 2025 (MAPAQ, 2018c, p. 21).

2.2.2. La transformation des produits marins

Le Québec maritime se caractérise aussi par d'importantes activités de transformation des poissons et fruits de mer. Ces activités ont même été à l'origine du peuplement de la région par les colonies françaises et anglaises aux XVII^e et XVIII^e siècles³⁴.

Longtemps axée sur la transformation de la morue salée et séchée, l'industrie s'est, au XX^e siècle, progressivement tournée vers le filetage et la congélation en bloc de poissons frais. Avec la montée en force des trois principaux crustacés – crabe des neiges, homard d'Amérique et crevette nordique – et

³³ En plus de ces espèces, le marché de l'ensemencement concerne aussi le doré jaune, la truite brune et le touladi (MAPAQ, 2019b, p. 11-13).

³⁴ Lorsque les Européens arrivent et commencent à exploiter les ressources marines en vue d'en faire le commerce, apparaît en même temps la nécessité d'effectuer une première et une seconde transformation, puisque la ressource est fraîche (donc hautement périssable) et destinée à des marchés éloignés (donc n'est pas immédiatement consommée). Deux techniques prévalent alors, soit la morue « verte » et la morue séchée. La première technique donne lieu à une pêche plus mobile et éloignée des côtes. La morue « verte » consiste à conserver le poisson dans le sel, à bord du bateau, avant d'être débarqué en Europe à la fin de la saison pour y être séché puis vendu (Pitt, 2006b). La seconde technique donne lieu à une pêche semi-sédentaire qui se déroule à proximité des côtes, près d'installations aménagées temporairement pour la transformation. Durant l'été, le poisson est débarqué, salé puis séché, avant de partir vers l'Europe pour y être vendu. C'est notamment de cette façon que les contacts avec les peuples autochtones se sont amplifiés, occasionnant le développement de colonies-comptoir (Pitt, 2006a). L'intensification de la colonisation de l'Amérique du Nord aux XVII^e et XVIII^e siècles marque l'arrivée de capitalistes marchands, français puis anglais, qui engagent des colons afin qu'ils s'installent avec leurs familles. Des communautés de pêcheurs sont ainsi fondées un peu partout au Québec maritime et des infrastructures permanentes nécessaires à la transformation apparaissent.

la diversification progressive des captures, les activités de transformation ont petit à petit évolué vers la deuxième et la troisième transformation³⁵. Bien que beaucoup de chemin reste à parcourir, des efforts considérables ont déjà été accomplis.

L'intervention publique a joué un rôle important dans ce processus. Un jalon déterminant a été la *Loi sur la transformation des produits marins*³⁶, adoptée en 1987 par le gouvernement du Québec, et obligeant les pêcheurs du Québec à vendre leurs débarquements à un transformateur, un détaillant (une poissonnerie, par exemple), un restaurateur ou un consommateur situé au Québec (Boudreau et *al.*, 2016, p. 49). Dans le cadre de cette loi, le *Règlement sur les normes minimales de transformation des produits marins* a également été adopté. Comme son titre l'indique, il oblige les transformateurs de produits de la mer à effectuer certaines opérations minimales sur les produits avant de pouvoir les commercialiser³⁷. Si ces normes minimales s'en tiennent pour l'essentiel aux premiers stades de la transformation (salage, séchage, filetage, cuisson ou congélation³⁸), elles permettent d'éviter l'exportation directe des produits pêchés et récoltés (Nguyen, 2014, p. 5).

De ce fait, il existe un lien très étroit entre les pêches commerciales en eau marine et la transformation des produits de la mer. En 2018, 90 % de la valeur des débarquements étaient issus de la vente aux transformateurs de poissons et fruits de mer du Québec, le reste provenant surtout de la vente aux commerces alimentaires au détail et aux services alimentaires (HRI) (Vargas, 2019, p. 1). Ce sont les usines du Québec maritime, implantées près des ports de pêche, qui transforment la grande majorité des débarquements de la région, c'est-à-dire principalement le homard d'Amérique, le crabe des neiges et la crevette nordique. Ces trois espèces représentaient, en 2016, 67 % du volume et 88 % de la valeur des expéditions³⁹ des transformateurs (Chrétien, 2018, p. 20). De plus, en 2014, les transformateurs du Québec maritime s'en tenaient encore essentiellement à la première et à la seconde transformation puisque les plats cuisinés, les conserves et les produits fumés, salés ou marinés ne représentaient que 3 % de la valeur de leurs expéditions (MPO, 2018a, p. 13, 27 et 36). On constate immédiatement tout le potentiel de développement de cette filière à valeur ajoutée. Enfin, la plupart de leurs produits sont destinés aux marchés d'exportation (Hardy et *al.*, 2008, p. 40; Landry et *al.*, 2005, p. 10). Ces faits illustrent à quel point l'économie des pêches au Québec demeure, en dépit des normes minimales de transformation des produits, basée sur un modèle extractiviste de développement, c'est-à-dire qui s'appuie sur l'extraction massive des matières premières, ici les poissons et fruits de mer, dans le but de les exporter (Hébert et Tremblay-Pépin, 2013).

Par ailleurs, au Québec maritime, le nombre d'établissements de transformation des produits de la mer et, conséquemment, le nombre d'emplois maximal mensuel dans ce secteur d'activité, suivent tous deux une tendance à la baisse depuis quelques années. En fait, le Québec maritime aurait perdu une dizaine

³⁵ Il n'existe pas de définition officielle ni de consensus quant aux différents stades de la transformation des poissons et fruits de mer. Dans le cadre de ce rapport, nous entendons par première transformation les opérations de préparation de la chair, comme l'éviscération, le parage, le mirage, le filetage, le tranchage ou le hachage. La deuxième transformation fera pour sa part référence aux opérations de conservation, comme le salage, le séchage, le saumurage, le fumage, la cuisson, la mise en conserve ou encore la congélation. Enfin, la troisième transformation concernera les élaborations ultérieures comme les plats préparés et le prêt-à-manger (panures, charcuteries, mousses, etc.), ainsi que les biotechnologies et coproduits qui relèvent de domaines divers (pharmaceutique, nutraceutique, cosmétique, fertilisants agricoles, biocarburants, nourritures animales, etc.).

³⁶ Voir : [en ligne].

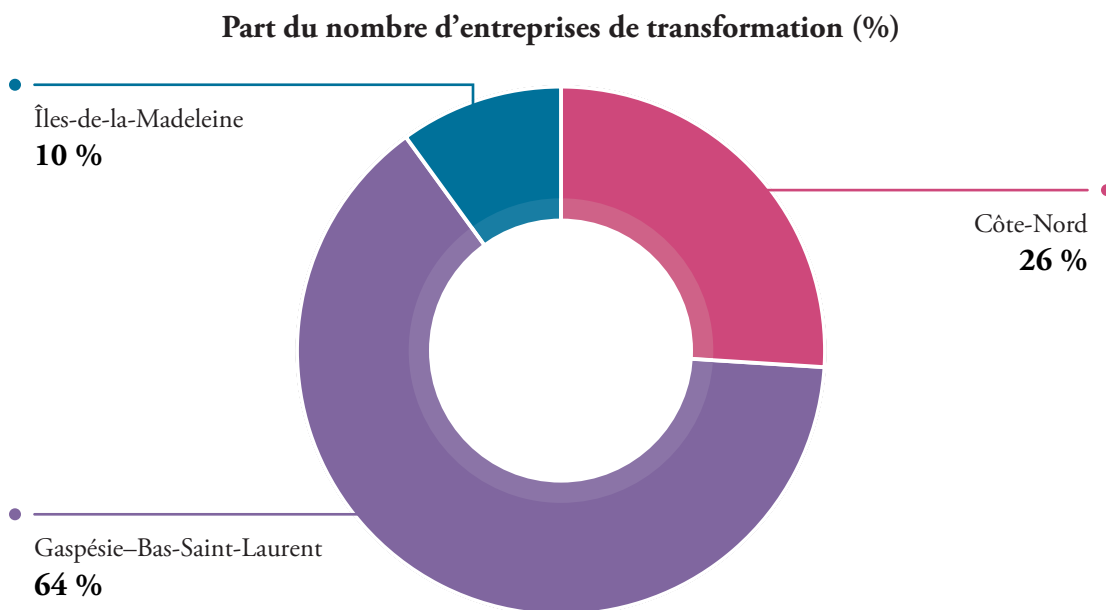
³⁷ À l'exception notable du homard vivant, lequel jouit d'un prix élevé sur les marchés lorsque commercialisé tel quel.

³⁸ Voir : [en ligne].

³⁹ Les expéditions sont la manière d'exprimer la quantité, en volume ou en valeur, de la production des usines de transformation des poissons et fruits de mer. Le terme expédition est parfois remplacé par celui de vente.

d'établissements de transformation des produits de la mer entre 2008 et 2017, pour se chiffrer à 66 (Massicotte et *al.*, 2020, p. 100-101). En 2018, 62 établissements de transformation des produits de la mer étaient recensés au Québec maritime (Figure 21).

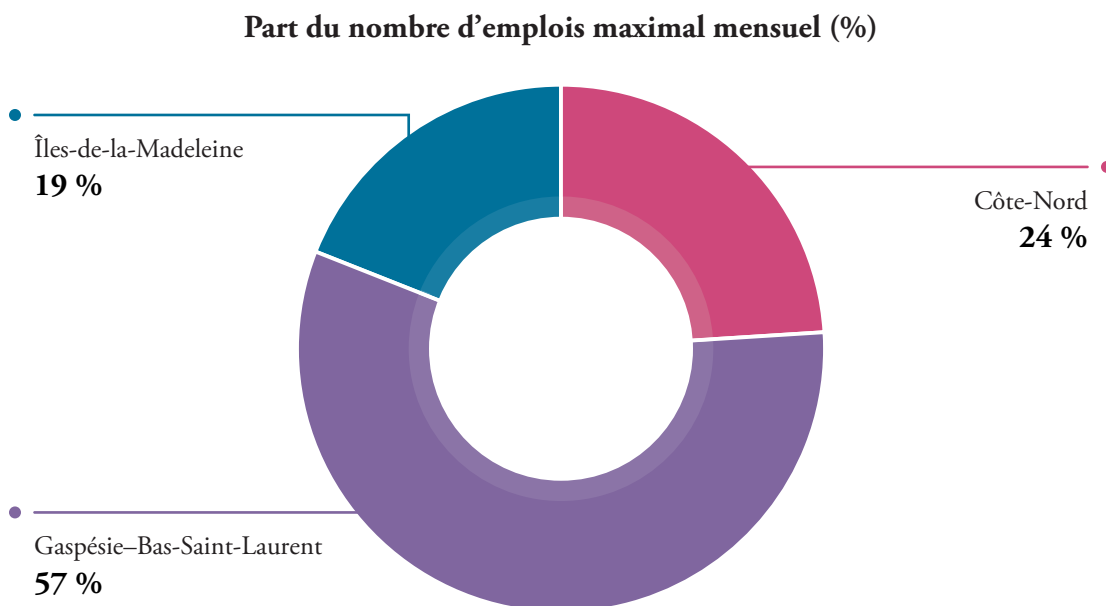
Figure 21. Répartition du nombre d'entreprises de transformation au Québec maritime en 2018



Source : Vargas, 2019, p. 2.

Parmi ces établissements, 64 % étaient situés en Gaspésie-Bas-Saint-Laurent, 26 % en Côte-Nord et 10 % aux Îles-de-la-Madeleine. Cette répartition est similaire à celle du nombre d'emplois maximal mensuel (Figure 22).

Figure 22. Répartition du nombre d'emplois maximal mensuel au Québec maritime en 2016



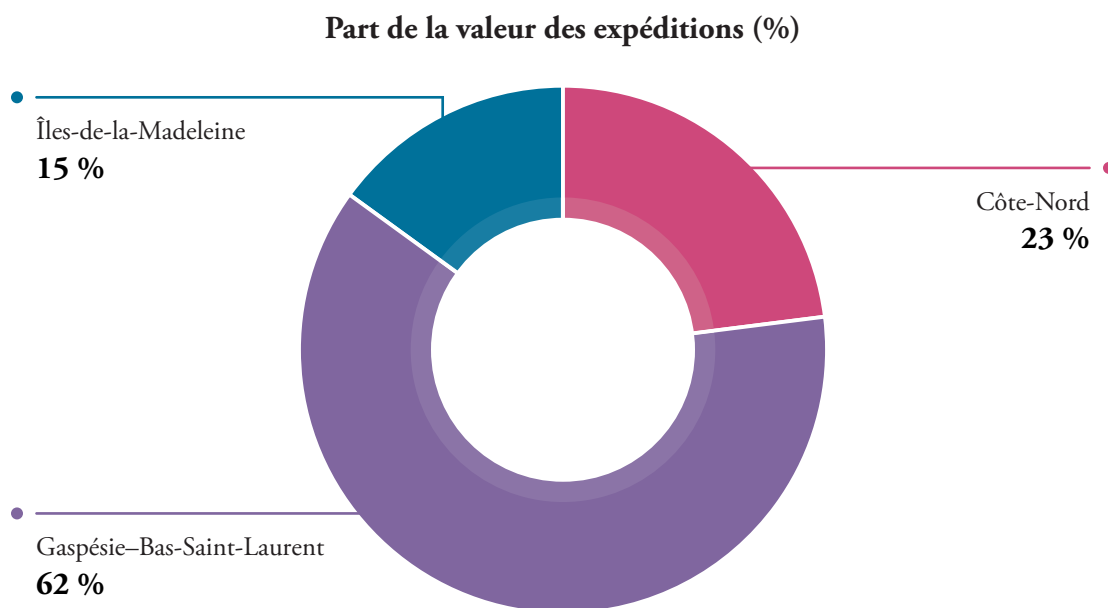
Source : MAPAQ, 2018b, p. 21.

À vrai dire, 57 % du nombre total d'emplois maximal mensuel en 2016 se trouvait en Gaspésie–Bas-Saint-Laurent, 24 % en Côte-Nord et 19 % aux Îles-de-la-Madeleine. Néanmoins, en valeur absolue, le nombre d'emplois maximal mensuel est en baisse dernièrement : alors qu'il se chiffrait à 4309 en moyenne sur la période 2010 à 2014 (MAPAQ, 2018b, p. 5), il n'était plus que de 3810 en 2016 (Massicotte et *al.*, 2020, p. 101).

Malgré le fait que le nombre d'établissements et d'emplois soient en baisse, l'industrie de la transformation des produits de la mer réalise des expéditions dont la valeur est croissante. En moyenne, sur la période 2010-2014, ces expéditions s'élevaient à 356 M\$, contre 550 M\$ en 2016 (MAPAQ, 2018b, p. 19). Cette hausse serait due à la fois à l'augmentation du prix des poissons et fruits de mer sur les marchés étrangers et à la progressive remontée de la chaîne de valeur des entreprises de transformation de produits de la mer au Québec (Chrétien, 2018, p. 19).

Dans tous les cas, la répartition de la valeur des expéditions des transformateurs du Québec maritime suit celle du nombre d'établissements et d'emplois (Figure 23).

Figure 23. Répartition de la valeur des expéditions des transformateurs du Québec maritime en 2016



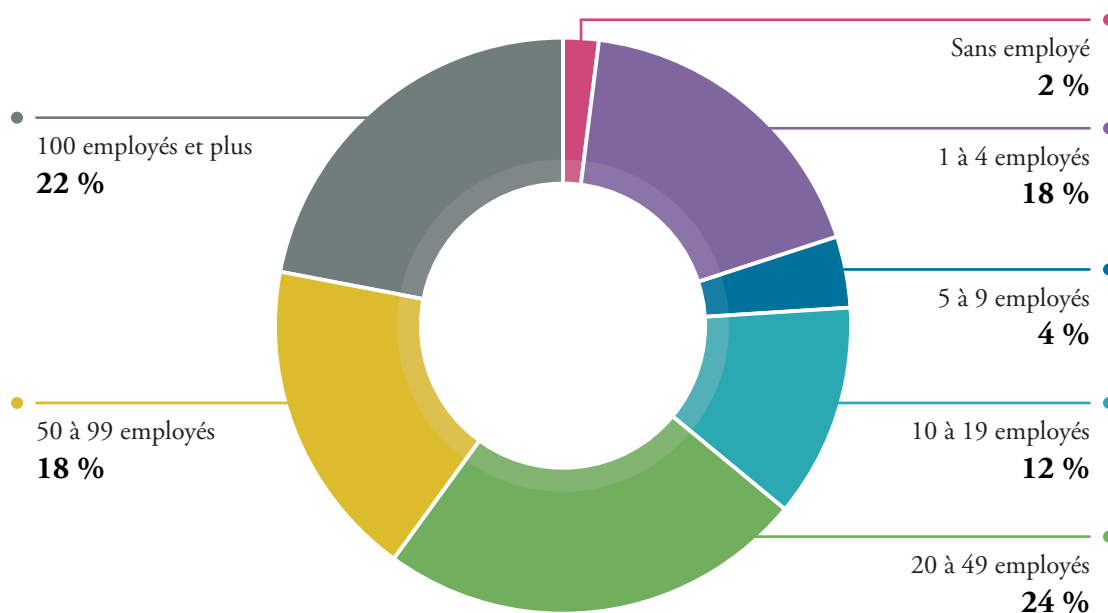
Source : MAPAQ, 2018b, p. 21.

Effectivement, 62 % des expéditions, en valeur, en 2016, étaient réalisées par des établissements situés en Gaspésie–Bas-Saint-Laurent. Au demeurant, 23 % étaient effectuées par des établissements de la Côte-Nord et 15 % par des établissements des Îles-de-la-Madeleine.

En règle générale, dans le secteur de la transformation, les entreprises sont de plus grande taille (Figure 24) que les entreprises de pêche (voir p. 22).

Figure 24. Répartition des transformateurs de produits marins selon leur taille, en 2017

Part du nombre d'entreprises de transformation (%)



En effet, en 2017, 20 % des établissements de transformation des poissons et fruits de mer employaient 4 salariés et moins, 16 % employaient de 5 à 19 salariés, 24 % employaient de 20 à 49 salariés et 40 % employaient 50 salariés ou plus.

Le secteur de la transformation des produits de la mer est ainsi beaucoup plus concentré que celui des pêches et de l'aquaculture commerciales (production). En 2014, 29 % des entreprises de transformation comptaient pour 89 % du chiffre d'affaires et 83 % des emplois du secteur (MPO, 2018a, p. 14, 28 et 37). À côté de ces entreprises de plus grande taille, il existe donc une panoplie de petites entreprises.

Enfin, une variable déterminante dans le segment de la transformation doit être relevée. Le Québec maritime n'est pas seul à accueillir des entreprises de transformation des produits de la mer sur son territoire. Effectivement, plusieurs établissements se trouvent près des centres urbains, surtout dans les environs de Montréal et de Québec. Ces transformateurs apparaissent principalement au cours de la période allant de 1985 à 1995, où l'on constate que leur nombre passe de 6 à 53 (Pelletier, 1999, p. 32). Ce nombre n'a d'ailleurs pas cessé de croître depuis et dépasse désormais celui du Québec maritime puisqu'en 2018, on en recensait 80 (Vargas, 2019, p. 2). Ces transformateurs s'installent pour l'essentiel près des bassins de consommateurs et profitent d'une « demande relativement plus forte pour les produits marins frais et les plats cuisinés à base de poissons et de fruits de mer » (Pelletier, 1999, p. 24). De ce fait, ils se consacrent davantage à la troisième transformation et destinent leur production au marché intérieur (Grysole et al., 2009, p. 1). Ils bénéficient du fait que les habitudes alimentaires des Québécois soient en pleine mutation depuis le milieu du XX^e siècle. Alors que s'ouvre le commerce international et que les produits du monde entier deviennent plus accessibles pour les consommateurs, de nouveaux goûts se développent, plus cosmopolites et enclins à la nouveauté⁴⁰ (Coulombe, 2005, p. 526-527). Ces transformateurs bénéficient

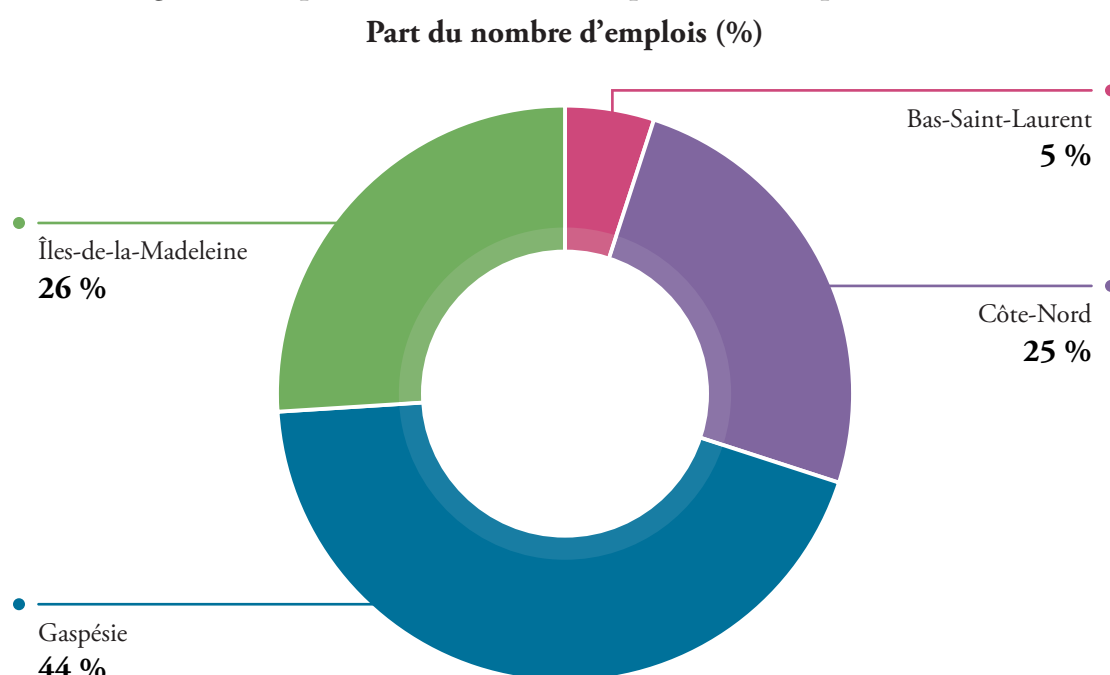
⁴⁰ Nous pouvons entre autres penser à l'exposition universelle de 1967 à Montréal. « La curiosité et le palais des Montréalais sont bien récompensés durant les six mois de l'Expo 67... Ils y découvrent des cuisines peu ou pas connues [...] ou encore on ose manger du poisson cru au pavillon du Japon... alors que les

également de l'ouverture des frontières pour importer plus aisément des produits marins (Hardy et *al.*, 2008, p. 40 ; Landry et *al.*, 2005, p. 10). Ainsi, alors que les transformateurs situés au Québec maritime exportent les produits du Saint-Laurent, les transformateurs implantés dans les grands centres importent des produits marins de certaines régions du monde. En regard des objectifs d'autonomie alimentaire du Québec, il y a là une dynamique économique contradictoire qui concrétise des lacunes de coordination et de structuration de la filière des produits de la mer.

2.2.2.1. Production et transformation : deux secteurs clés confrontés à des enjeux de vieillissement et de relèvement

Les pêches commerciales et l'aquaculture ainsi que la transformation des produits de la mer jouent un rôle de premier plan dans la vitalité de nombreuses communautés du Québec maritime et dans l'occupation dynamique du territoire (Alberio, 2020, p. 62-63). À eux seuls, ces deux secteurs représentaient, en 2015, 6955 emplois (Figure 25).

Figure 25. Répartition du nombre d'emplois liés à la pêche en 2015



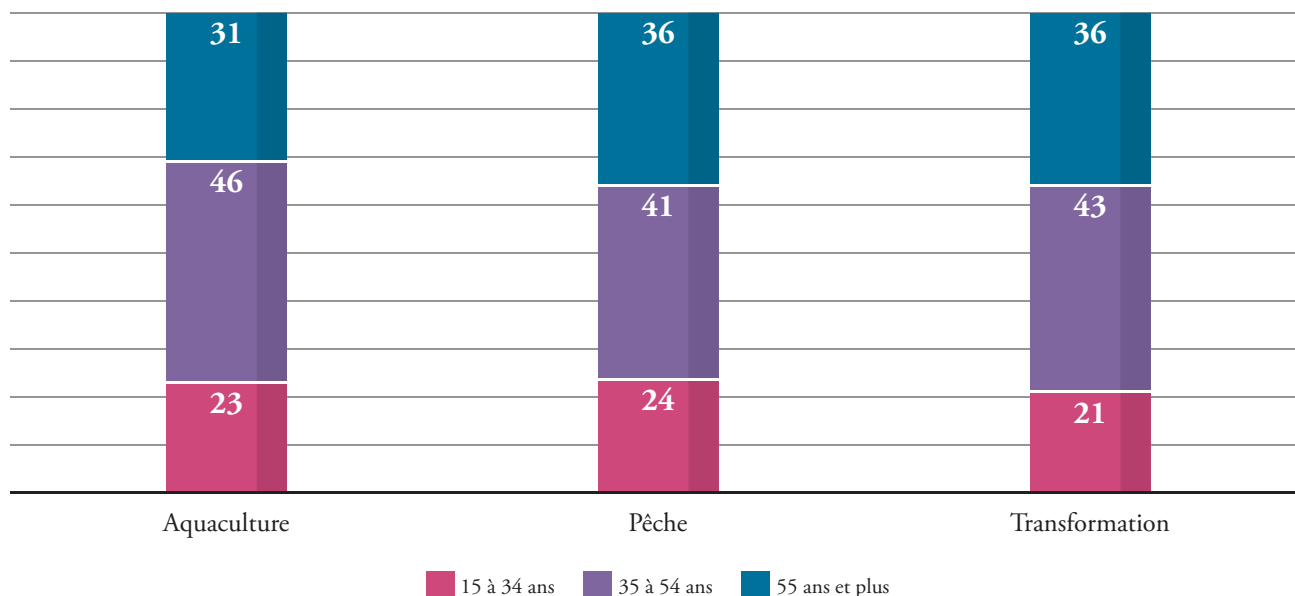
Source : MPO, 2018a, p. 2, 16 et 29.

De ces emplois, 317 étaient au Bas-Saint-Laurent, 1759 en Côte-Nord, 3073 en Gaspésie et 1806 aux Îles-de-la-Madeleine. Il n'en demeure pas moins que les travailleurs, tant dans les pêches commerciales que dans l'aquaculture et la transformation des produits marins, sont vieillissants (Figure 26).

Québécois consomment très peu les poissons » (voir : [en ligne]).

Figure 26. Répartition du nombre de travailleurs par tranche d'âge, selon le secteur d'activité, en 2016

Part du nombre de travailleurs (%)



Source : Chrétien, 2018, p. 43.

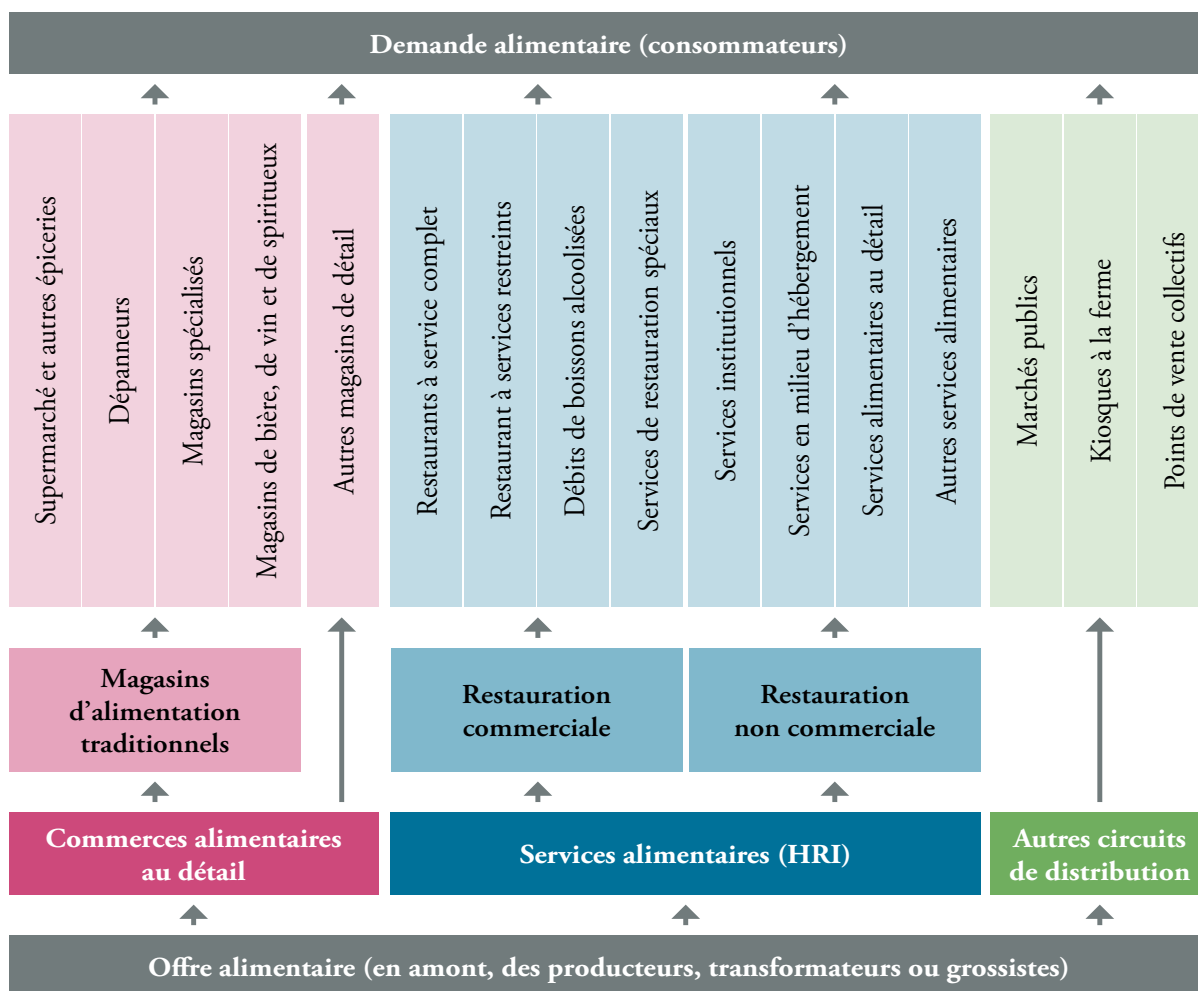
Le secteur de la transformation est particulièrement touché par ce vieillissement, alors que 36 % des effectifs y travaillant sont âgés de 55 ans et plus et que 21 % seulement sont âgés de 34 ans et moins. De fait, ces enjeux de relève et de renouvellement des générations dans l'ensemble de ces secteurs ne sont pas nouveaux et ont d'ailleurs été soulignés par plusieurs (Alberio, 2020, p. 56-58 ; Chrétien, 2018, p. 55-106 ; Hardy et *al.*, 2008, p. 47-50 ; MAPAQ, 2018e, p. 15-16 et 27 ; Rioux et *al.*, 2010, p. 70-71).

2.2.3. La distribution

Le Québec maritime comprend aussi plusieurs entreprises de distribution de produits marins, en gros et au détail, à commencer par les poissonneries. C'est toutefois à partir de ce segment de l'économie des pêches au Québec – la distribution – que les choses se compliquent et que l'on perd, en quelque sorte, le fil entre l'hameçon et l'assiette : le poisson est noyé dans l'océan du commerce. L'allongement et la complexification des chaînes logistiques, la multiplication des intermédiaires et la confidentialité des informations qui règne quant aux activités de ces entreprises ne sont pas étrangers à cette situation. Les récentes préoccupations concernant la traçabilité des aliments peuvent aussi être associées à cette dynamique.

Avant de plonger plus en profondeur dans cet univers, il est utile de présenter les principales ramifications de la vente alimentaire au détail, maillon final par lequel les produits bioalimentaires en général aboutissent entre les mains des consommateurs. Ici, les produits de la mer suivent les mêmes chemins que les autres denrées bioalimentaires, que le schéma suivant vise à illustrer (Figure 27).

Figure 27. Schéma des circuits de distribution alimentaire au détail



Source : compilation de l'IRÉC⁴¹.

Tout d'abord, avant d'atteindre les différents canaux de la vente alimentaire au détail, les produits bioalimentaires proviennent soit directement de producteurs, soit de transformateurs, soit de grossistes⁴². Les produits bioalimentaires empruntent ensuite l'un des trois grands canaux que sont 1) les commerces alimentaires au détail, 2) les services alimentaires (HRI) et 3) les autres circuits de distribution.

Les commerces alimentaires au détail se subdivisent eux-mêmes en deux sous-catégories : 1) les magasins d'alimentation traditionnels et 2) les autres magasins de détail (ex. : Costco, Walmart, pharmacies), aussi appelés magasins hors-secteur. Parmi les magasins d'alimentation traditionnels, nous retrouvons, à nouveau, quatre catégories de magasins, soit 1) les supermarchés et autres épiceries, 2) les dépanneurs, 3) les magasins spécialisés (ex. : poissonneries, boucheries, boulangeries) et 4) les magasins de bière, vin et spiritueux.

Les services alimentaires se subdivisent pour leur part en deux grandes catégories, c'est-à-dire 1) la restauration commerciale et 2) la restauration non commerciale. Dans la restauration commerciale, nous

⁴¹ Ce schéma est inspiré de ceux produits par Gilbert et Hitayezu, 2017, p. 11 ; Hitayezu, 2015, p. 2 ; Robitaille, 2017, p. 7.

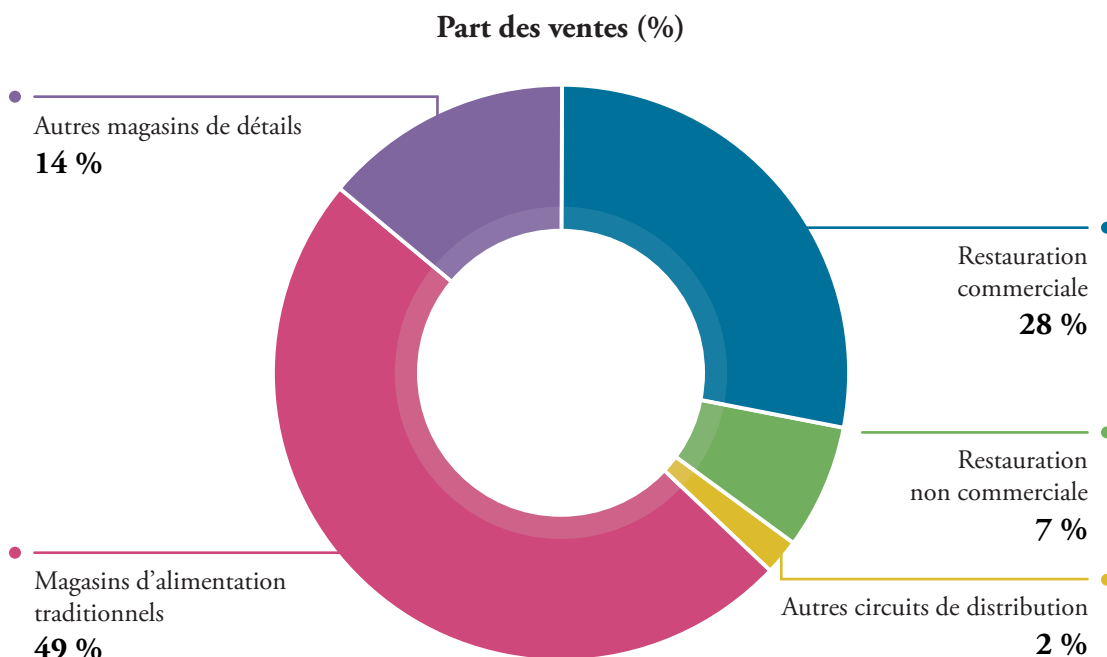
⁴² Notons que les grossistes incluent les centrales d'achat gérées par les grands distributeurs, lesquelles remplissent la même fonction. Aussi, les produits peuvent passer entre les mains de plusieurs transformateurs et grossistes, et toutes ces transactions peuvent éventuellement être médiées par un courtier.

retrouvons 1) les restaurants à service complet, 2) les restaurants à service restreint (service rapide), 3) les débits de boissons alcoolisées (ex. : bars, tavernes, boîtes de nuit) et 4) les services de restauration spéciaux (ex. : services de restauration contractuels, traiteurs sociaux à l'occasion d'activités, cantines et comptoirs mobiles). En ce qui a trait à la restauration non commerciale, nous retrouvons 1) les services institutionnels (ex. : hôpitaux, écoles, garderies, prisons, usines, etc.), 2) les services en milieu d'hébergement (ex. : hôtels), 3) les services alimentaires au détail (ex. : restaurant dans un commerce de détail) et 4) les autres services alimentaires (ex. : machines distributrices).

Enfin, les autres circuits de distribution comprennent les marchés publics, les kiosques fermiers et les points de vente collectifs (comme la formule ASC⁴³).

En 2016, la demande alimentaire québécoise était majoritairement satisfaite par les commerces alimentaires au détail, suivis des services alimentaires, puis des autres circuits de distribution (Figure 28).

Figure 28. Ventilation des ventes alimentaires au détail au Québec en 2016



Source : Robitaille, 2017, p. 7.

En fait, 63 % des ventes de produits bioalimentaires passent par les commerces alimentaires au détail (par les magasins d'alimentation traditionnels et les autres magasins de détail), 35 % par les services alimentaires (la restauration commerciale et la restauration non commerciale) et 2 % par les autres circuits de distribution.

Dans le cas des produits de la mer, deux canaux de distribution attireront notre attention parmi l'ensemble des circuits existants, à savoir les grossistes, maillon qui approvisionne la plupart des commerces et des

⁴³ La formule ASC (agriculture soutenue par la communauté) est un mode de commercialisation en circuit court, local et équitable. Il permet aux consommateurs d'acheter directement aux producteurs environnants, à un prix juste, une partie de leur production pour une période prédéterminée. Le tout étant payé à l'avance, au début de la saison, le consommateur accepte de partager avec le producteur les risques inhérents à la production agricole. La distribution se fait généralement à un point de collecte et sous forme de panier ou de colis.

services alimentaires au détail, ainsi que les poissonneries, un type de magasin spécialisé dans la vente au détail de produits de la mer.

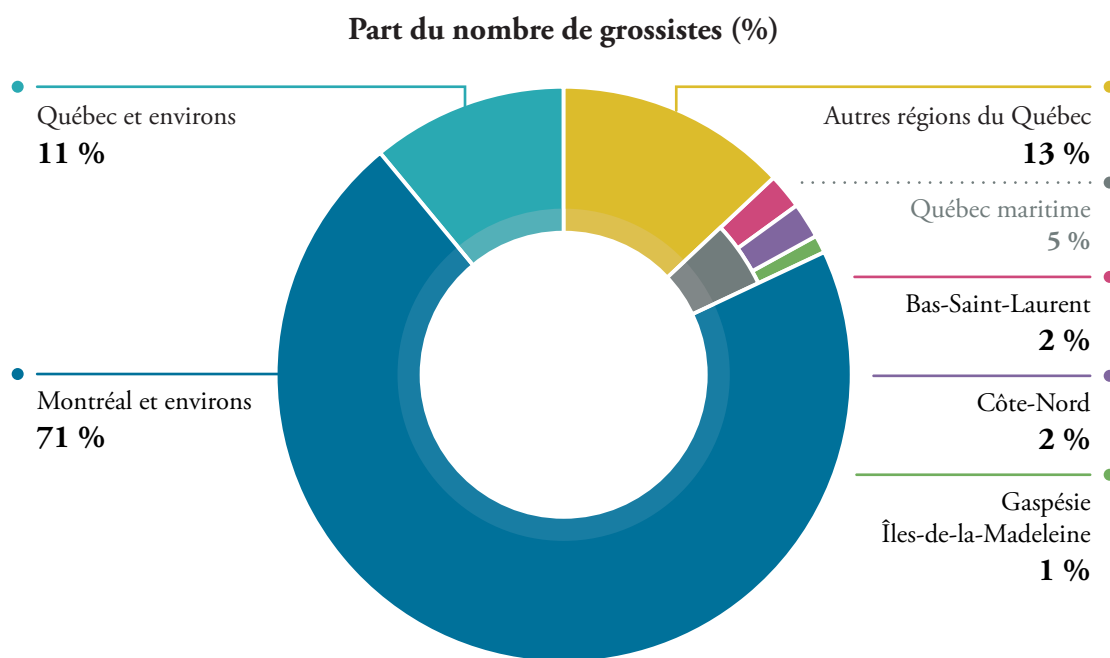
2.2.3.1. Les grossistes

Dans le commerce de gros, nous retrouvons tout d'abord les centrales d'achat des trois grands distributeurs qui dominent le secteur des commerces alimentaires au détail, à savoir Loblaw (dont le siège social est en Ontario), Metro (incorporé au Québec) et Sobeys (dont le siège social est situé en Nouvelle-Écosse). Ces centrales d'achat remplissent le rôle de grossiste pour les commerces alimentaires au détail associés ou intégrés à leur bannière. Une division de la centrale d'achat de Metro, Pêcheries Atlantiques, est d'ailleurs spécialisée dans les produits marins. En parallèle, nous retrouvons quelques grands distributeurs spécialisés dans le commerce de gros qui sont, à l'instar des centrales d'achat, d'importants joueurs à l'échelle nord-américaine. Il s'agit de Colabor (Québec), Service alimentaire Gordon (États-Unis) et Sysco (États-Unis).

Ces grossistes détiennent sans contredit les plus grandes parts de marché. Bien que le secteur soit moins concentré que celui du commerce alimentaire au détail, il est tout de même en voie de se consolider (Labrecque et *al.*, 2016, p. 30-31). De nombreux grossistes de petite et moyenne tailles, le plus souvent indépendants, existent encore, mais ils sont de plus en plus la proie de grands groupes par le biais de fusions et d'acquisitions (Labrecque et *al.*, 2016, p. 41). De plus, malgré leur nombre, ils demeurent fortement concentrés géographiquement (Figure 29).

39

Figure 29. Répartition du nombre de grossistes au Québec en 2016



Source : Robitaille, 2017, p. 34⁴⁴.

Effectivement, en 2016, les grossistes étaient situés principalement à Montréal et dans les environs (71 %) ainsi qu'à Québec et dans les environs (11 %). Le Québec maritime rassemblait pour sa part 5 % des grossistes.

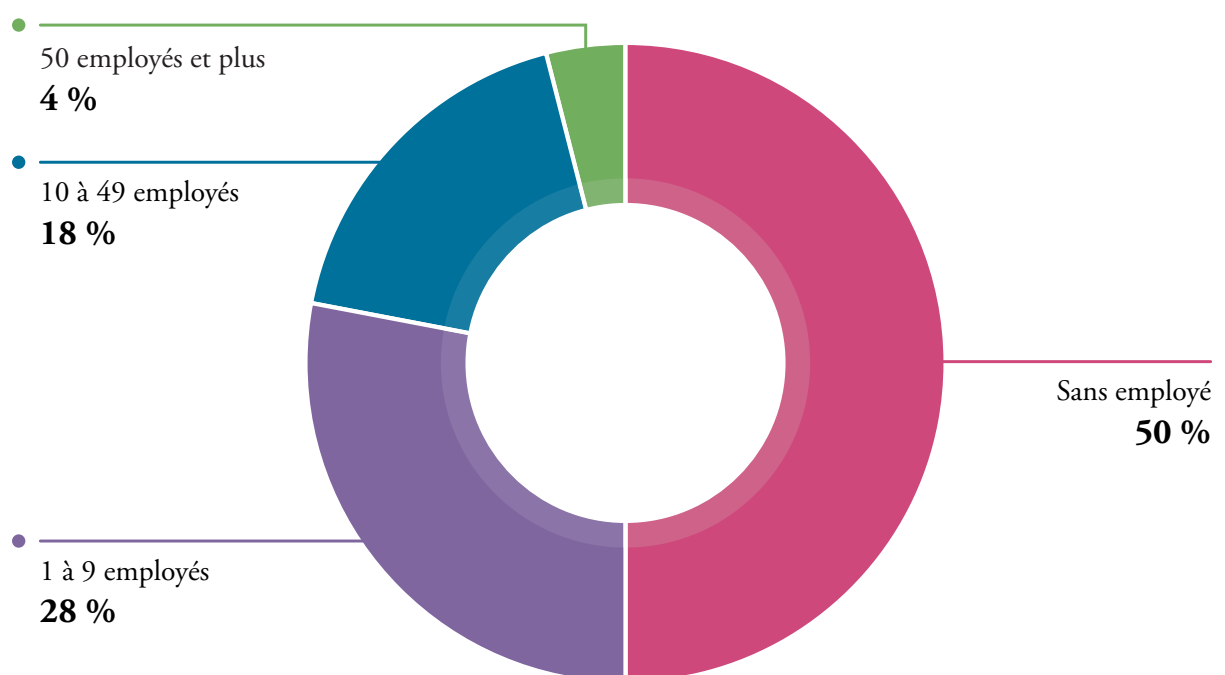
⁴⁴ La catégorie « Montréal et environs » comprend Lanaudière, les Laurentides, Laval, la Montérégie et bien sûr Montréal. La catégorie « Québec et environs » comprend la Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches.

La plupart de ces grossistes sont généralistes, même si quelques-uns se spécialisent (Groupe Altus, 2016, p. 61). C'est le cas notamment de quelques grossistes spécialisés dans le commerce de produits de la mer. Ils demeurent cependant peu nombreux et ce, même au Québec maritime. À vrai dire, la plupart des grossistes spécialisés, ou qui du moins proposent une gamme élargie de produits marins, se trouvent près des centres urbains de Montréal et de Québec. Bien que plusieurs commercialisent des produits de la mer du Québec, la majorité de leur offre est composée de produits importés⁴⁵ (Grysole et *al.*, 2009, p. 6-7 ; Hitayezu et *al.*, 2008, p. 5-6 ; Labrecque et *al.*, 2016, p. 32).

En 2019, il y a 138 entreprises enregistrées à titre de grossiste-marchand de produits de la mer au Québec. La grande majorité représente des entreprises de taille modeste (Figure 30).

Figure 30. Répartition des grossistes de produits marins selon leur taille, en 2019

Part du nombre de grossistes (%)



Source : Statistique Canada, Nombre d'entreprises canadiennes avec et sans employés, décembre 2019 (tableaux 33-10-0222-01 et 33-10-0223-01), [en ligne] et [en ligne].

La moitié d'entre elles n'ont aucun employé, 28 % ont entre 1 et 9 employés, 18 % ont entre 10 et 49 employés et 4 % ont 50 employés ou plus. Il faut toutefois noter que ces entreprises sont comptabilisées à partir de leurs « emplacements statistiques », de sorte qu'une entreprise ayant plusieurs établissements sera comptabilisée autant de fois qu'elle opère d'établissements. À ce titre, une étude de 2005 répertorie plutôt 38 grossistes spécialisés en produits marins au Québec (Groupe Réseau Conseil, 2005, p. 6), ce qui est sans doute plus juste et explique pourquoi une si grande proportion de grossistes se retrouvent sans employé.

Au demeurant, il est très difficile de bien cerner la place des grossistes en produits de la mer du Québec maritime. Non seulement les données disponibles ne permettent pas de dissocier le Québec maritime

⁴⁵ Nous retrouvons également une forte concentration de courtiers, de maison de commerces et de bureaux de vente spécialisés dans les produits marins à Montréal et dans les environs, ainsi qu'à Québec (Morin, 2009, p. 58-61).

du reste du Québec, mais il s'avère que ce secteur d'activité n'est pas clairement délimité. Nous savons néanmoins qu'il existe trois consortiums d'entreprises de transformation qui regroupent leur offre afin de commercialiser en gros, souvent à destination de poissonneries, mais surtout pour les marchés d'exportation (MAPAQ, 2018a, p. 4). Plusieurs transformateurs font aussi office de poissonneries et vendent au détail; plusieurs transformateurs gèrent eux-mêmes la commercialisation en gros de leurs produits en approvisionnant les commerces de détail et les services alimentaires; plusieurs poissonneries vendent en gros – en plus de vendre au détail – pour le marché domestique et de l'exportation. En réalité, le commerce en gros implique autant des transformateurs que des grossistes et des poissonneries, de sorte qu'il est impossible d'isoler entièrement cette activité.

2.2.3.2. Les poissonneries

Il en va toutefois autrement de la vente au détail par les poissonneries, pour lesquelles nous disposons d'informations plus précises.

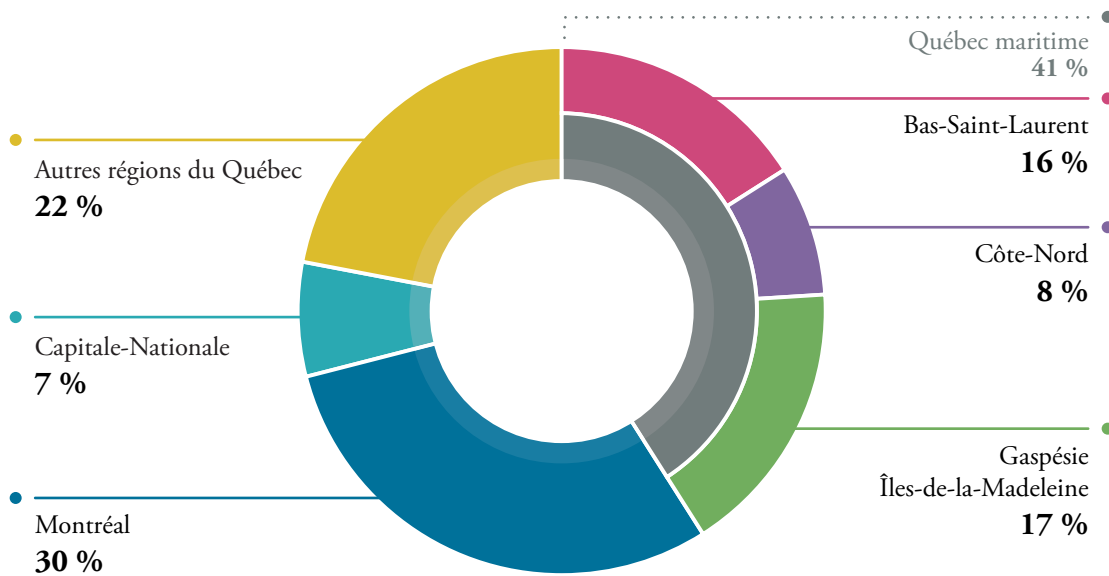
En 2019, on dénombrait 148 poissonneries au Québec, soit le plus haut total parmi toutes les provinces canadiennes⁴⁶. Si leur nombre semble relativement constant depuis le début des années 2010 (Groupe Altus, 2016, p. 5), il faut souligner qu'elles sont moins nombreuses qu'au cours des années 2000, où l'on en recensait, selon les années, entre 165 et 179 (Couture et *al.*, 2009, p. 43). Il semble à ce titre que la consolidation de la grande distribution au cours des dernières décennies ait eu pour effet de diminuer leur nombre, puisque plusieurs détaillants intègrent des départements offrant des services de poissonnerie à l'intérieur de leurs magasins (Hitayezu, 2015, p. 8).

Néanmoins, l'importance des poissonneries se maintient, surtout pour le Québec maritime. Bien que les données ne soient pas toutes récentes, nous savons qu'en 2007, 74 des 179 poissonneries du Québec (soit 41 %) se trouvaient au Québec maritime, ce qui est énorme compte tenu de son poids démographique (Figure 31).

⁴⁶ S'il faut certes relativiser l'importance des poissonneries par rapport au reste du Canada, notamment parce que certaines provinces sont moins peuplées que le Québec et que d'autres n'ont, en raison de leur position géographique, pas aussi facilement accès aux ressources halieutiques, il reste intéressant de constater que 30 % des poissonneries au Canada sont situées au Québec (voir : [en ligne]).

Figure 31. Répartition du nombre de poissonneries au Québec en 2007

Part du nombre de poissonneries (%)

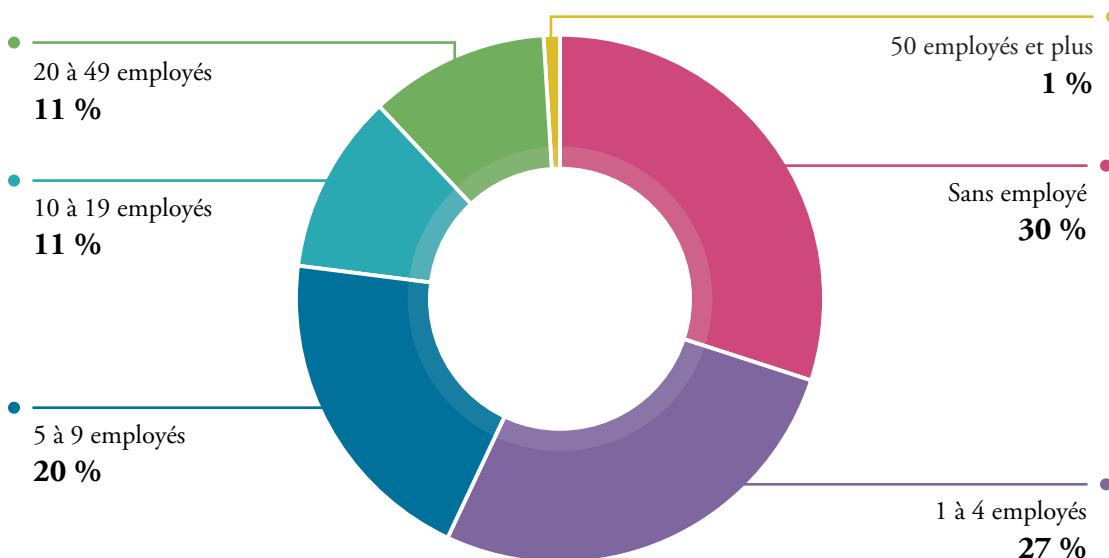


Source : Couture et al., 2009, p. 43.

Plus exactement, 16 % des poissonneries étaient au Bas-Saint-Laurent, 8 % étaient en Côte-Nord et 17 % en Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine. Globalement, il y a donc plus de poissonneries dans le Québec maritime que dans la ville de Montréal, qui concentrait à elle seule 30 % de ces commerces. Le nombre de poissonneries au Québec maritime est d'autant plus important qu'il s'agit de petites et de moyennes entreprises, souvent indépendantes, bien que parfois organisées en chaîne ou intégrées à de plus grands groupes (Figure 32).

Figure 32. Répartition des poissonneries selon leur taille, en 2019

Part du nombre de poissonneries (%)



Source : Statistique Canada, Nombre d'entreprises canadiennes avec et sans employés, décembre 2019 (tableaux 33-10-0222-01 et 33-10-0223-01), [en ligne] et [en ligne].

De fait, 30 % des poissonneries n'ont aucun employé et 47 % ont entre 1 et 9 employés. Du reste, 22 % ont entre 10 et 49 employés et seulement 1 % ont 50 employés ou plus. L'existence de ces entreprises spécialisées dans la vente de produits de la mer est digne de mention et constitue un point d'appui sur lequel pourrait se définir une ambitieuse stratégie de valorisation et de commercialisation des produits du Saint-Laurent maritime au Québec.

2.2.4. La recherche et développement, les biotechnologies marines et la formation de la main-d'œuvre

Depuis le début des années 2000, la recherche et le développement occupent une place de plus en plus grande dans l'économie des pêches au Québec maritime. Fortement appuyé par les gouvernements du Québec et du Canada, ce créneau prend forme autour de politiques publiques structurantes pour le développement régional, visant à stimuler l'essor d'une grappe industrielle⁴⁷ (Doloreux et *al.*, 2007, p. 366).

Au Québec, cette approche se concrétise dans la *Stratégie québécoise de développement des ressources, sciences et technologies marines, Plein cap sur la mer*, adoptée en 2001, stratégie cherchant à faire des ressources, sciences et technologies marines «un véritable créneau d'excellence capable de s'imposer à l'échelle internationale» (Hardy et *al.*, 2008, p. 70). Le programme d'*Action concertée de coopération régionale de développement* (ACCORD), mis en place en 2002, s'inscrit dans le prolongement de cette stratégie. Dans le cadre de ce programme, la région Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine opte d'exceller dans le créneau des ressources, sciences et technologies marines, créneau réunissant quatre secteurs, à savoir, les biotechnologies marines, les technologies marines, la transformation des produits de la mer et l'aquaculture (Hardy et *al.*, 2008, p. 70-71). Le développement de cette grappe industrielle a favorisé la collaboration et la création d'une multitude d'organisations, notamment dans le milieu de la recherche scientifique, marquant une réorientation importante de l'économie des pêches autour d'activités de recherche et de développement⁴⁸.

Parmi ces organisations, notons Merinov, qui est un centre collégial de transfert de technologie (CCTT) qui effectue de la recherche appliquée dans les domaines de la pêche, de l'aquaculture, de la transformation et de la valorisation des produits aquatiques et dont les antennes sont situées un peu partout au Québec maritime. Il faut aussi souligner l'existence :

- du Centre de recherche sur les milieux insulaires et maritimes (CERMIM), qui effectue de la recherche appliquée en environnement, en développement durable et bien plus dans un contexte insulaire et maritime ;
- de l'Institut Maurice-Lamontagne (IML), relevant du MPO et effectuant de la recherche en science de la mer (gestion, conservation et protection des ressources halieutiques et de l'environnement marin) ;

⁴⁷ Aussi appelées pôles de compétitivité ou clusters, les grappes industrielles sont des zones géographiques (une région, par exemple) où l'on retrouve une forte concentration d'organisations évoluant dans un même secteur économique (ou dans un ensemble de secteurs économiques interreliés) (Doloreux et *al.*, 2007, p. 366). L'approche par grappe industrielle mise sur les avantages comparatifs d'une zone géographique tels des avantages «provenant de la concentration de connaissances et de savoir-faire hautement spécialisé et de la présence d'institutions, de rivaux, d'entreprises partenaires et de consommateurs» (Doloreux et *al.*, 2007, p. 368). Cette concentration – masse critique – d'organisations au sein d'un même espace géographique entraîne une compétitivité accrue et galvanise l'innovation tout en facilitant les interactions et les partenariats, bref l'émergence d'un réseau où existe une synergie entre les acteurs impliqués.

⁴⁸ Pour les détails historiques concernant l'avènement de cette grappe industrielle, son appui financier récent par les gouvernements du Québec et du Canada ainsi que ses caractéristiques actuelles, voir Doloreux et Melançon, 2006, p. 469-471. Notons néanmoins que deux pôles se distinguent : un premier autour de Rimouski, à dominance institutionnelle via les sciences de la mer et les biotechnologies, et un second autour de Gaspé, à dominance industrielle via les pêches, l'aquaculture et la transformation des produits de la mer (Doloreux et Melançon, 2006, p. 478).

- du Centre de transfert et de sélection des salmonidés (CTSS), qui travaille à l'amélioration génétique des salmonidés afin d'aider l'industrie piscicole québécoise;
- du Centre de recherche sur les biotechnologies marines (CRBM), qui s'intéresse aux biotechnologies marines et à la valorisation de la biomasse marine;
- de l'Institut des sciences de la mer (ISMER), qui s'intéresse aux écosystèmes et aux environnements côtiers et marins;
- de Innovation maritime (IMAR), un centre de recherche appliquée dans différents domaines liés au secteur maritime;
- du Centre interdisciplinaire de développement en cartographie des océans (CIDCO), qui fait de la recherche dans le but de moderniser l'hydrographie;
- du regroupement stratégique Ressources aquatiques Québec (RAQ), qui regroupe neuf institutions universitaires, dont l'Université du Québec à Rimouski (UQAR) qui fait office d'institution hôte et qui a pour objectif de contribuer au développement durable de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales;
- du regroupement de scientifiques Québec Océan, dont fait une fois de plus partie l'UQAR, et qui œuvre pour favoriser la recherche en océanographie et la diffusion du savoir;
- enfin, du Réseau Québec maritime (RQM), qui a pour mission de fédérer et animer les forces vives en recherche et en innovation dans les différents domaines liés au secteur maritime.

Toutefois, malgré la multiplication des activités de recherche et les volontés gouvernementales de créer une grappe industrielle, les résultats demeurent mitigés, dans la mesure où de nombreux problèmes entravent l'atteinte de son plein potentiel. En dépit d'interventions gouvernementales soutenues et outre sa grande dispersion géographique et son éloignement des grands centres économiques nord-américains, cette grappe industrielle souffre vraisemblablement d'un manque de dynamisme interne (Doloreux et *al.*, 2007, p. 375). L'absence d'une masse critique d'entreprises pionnières, d'industries riches en savoir, d'infrastructures d'accueil pour les entreprises ainsi que les difficultés d'accès aux capitaux et à la technologie entravent son essor (Doloreux et Melançon, 2006, p. 479). En somme, les politiques publiques visant la création d'une grappe industrielle ne semblent pas avoir eu les effets escomptés, n'ayant pu faire mieux que de ralentir le déclin des industries concernées (Doloreux et *al.*, 2016, p. 207).

Quoi qu'il en soit, le milieu de la recherche et du développement est extrêmement florissant depuis le début des années 2000. Il travaille notamment à valoriser les produits marins moins traditionnels (algues, étoiles de mer, huiles de poissons, phoque, concombre de mer, etc.) et les sous-produits de la mer, comme les matières résiduelles des usines de transformation, par exemple les carapaces de crevettes (Landry et *al.*, 2005, p. 17) ou les résidus de poisson des fumoirs et des boucaneries (Marcoux, 2019, p. 2). Ces ressources sont exploitées dans des secteurs divers, alimentaires (assaisonnement, farine, alcool, etc.) ou non, notamment les biotechnologies (pharmaceutique, nutraceutique, cosmétique, fertilisants agricoles, biocarburants, nourritures animales, etc.) (Chrétien, 2018, p. 13).

Au Québec, on recense ainsi une quinzaine d'entreprises liées au secteur des biotechnologies marines, la plupart étant situées au Québec maritime (Boyer, 2018, p. 4). Les travaux de recherche et de développement portent sur de nombreux sujets (Boyer, 2016, p. 3) qui ont tous pour objectifs ultimes de remonter la

chaîne de la valeur dans la transformation des produits marins et de réduire l'empreinte écologique de l'économie des pêches dans son ensemble. Le récent *Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec* du MAPAQ entend d'ailleurs encourager ces projets (MAPAQ, 2018c, p. 17).

Enfin, il ne faudrait pas omettre les différents établissements d'enseignement et de formation de la main-d'œuvre. Au Québec maritime, trois établissements proposent des formations en lien avec le secteur des pêches et de l'aquaculture et, plus largement, des sciences de la mer. Nous retrouvons ainsi l'École des pêches et de l'aquaculture du Québec (ÉPAQ), située à Grande-Rivière, qui se consacre à la formation professionnelle, technique et continue dans les domaines de la pêche, de la navigation, de l'aquaculture et de la transformation des produits de la mer. En outre, nous retrouvons l'Université du Québec à Rimouski (UQAR), qui propose diverses formations en sciences de la mer, ainsi que l'Institut maritime du Québec (IMQ), également situé à Rimouski, qui offre des formations en lien avec le transport maritime et la plongée professionnelle (MAPAQ, 2018e, p. 35).

2.2.5. Les acteurs périphériques

Bien d'autres acteurs interviennent de près ou de loin dans l'économie des pêches du Québec maritime. Ainsi, nous retrouvons une myriade d'activités économiques et d'entreprises, autant en amont qu'en aval, dont l'existence dépend en partie, si ce n'est totalement, des activités de pêches et d'aquaculture commerciales.

Nous pouvons entre autres penser aux multiples fournisseurs de biens (équipements, machinerie, agrès de pêche, bateaux, carburant, etc.) et de services (services d'entretien et de réparation du matériel, services de transport par camion, services-conseils aux entreprises, services juridiques, d'assurance, de comptabilité, etc.) (MPO, 2014, p. 20-21). Il n'est d'ailleurs pas étonnant de constater qu'il existe plusieurs entreprises de construction navale, de génie maritime ou encore de logistique et de transport maritime dans la région.

À cela, il faut ajouter les services et administrations publiques du MPO et du MAPAQ, qui se partagent les compétences et les champs d'intervention dans le secteur des pêches et de l'aquaculture commerciales. Disposant d'antennes régionales, ces deux ministères sont impliqués dans la délivrance de différents permis d'exploitation, l'attribution d'aides financières diverses, la recherche scientifique ou la gestion et la surveillance des ressources halieutiques et des activités de production (MPO, 2014, p. 21).

Enfin, il ne faudrait pas négliger les restaurants et, plus largement, l'industrie du tourisme, dont plusieurs activités tournent autour des produits de la mer. Au Québec maritime, les poissons et fruits de mer de la région bénéficient d'une vitrine incroyable dans plusieurs restaurants, qui se font un devoir de les mettre en valeur. Ces établissements jouent d'ailleurs un rôle de premier plan pour le tourisme gourmand, lequel a le vent en poupe depuis quelques années. Du reste, il faut aussi considérer les activités touristiques très diverses liées aux produits de la mer et au caractère côtier et maritime de la région (musées et sites patrimoniaux, chasse au phoque et pêche récréative en mer, festivals et événements, etc.).

En d'autres termes, les retombées économiques des pêches et de l'aquaculture commerciales, autant directes qu'indirectes, sont vitales pour bien des communautés du Québec maritime (MAPAQ, 2018e, p. 30; Vargas, 2019, p. 1).

2.3. Les pêches comme vecteur d'une revitalisation des communautés du Québec maritime

À l'heure où le Québec maritime est en perte de vitesse sur le plan démographique et entrepreneurial, les pêches et l'aquaculture commerciales présentent un réel potentiel pour vitaliser les communautés et favoriser une occupation dynamique du territoire. Il suffit, pour s'en convaincre, de jeter un œil à la répartition spatiale des activités liées, de près ou de loin, à l'économie des pêches⁴⁹.

Légende

Production	Transformation	Distribution	Divers
 Port (débarquements entre 0,4 et 3,4 M\$)	 Transformateur (expéditions inférieures à 15 M\$)	 Grossiste	 Chantier naval
 Port (débarquements entre 3,5 et 7,4 M\$)	 Transformateur (expéditions entre 15 et 25 M\$)	 Grossistes (2 ou plus)	 Bureaux gouvernementaux (MAPAQ et MPO)
 Port (débarquements entre 7,5 M\$ et plus)	 Transformateur (expéditions supérieures à 25 M\$)	 Poissonnerie	 Établissement d'enseignement
 Site maricole	 Entreprise de biotechnologie marine	 Poissonneries (2 à 3)	 Établissements d'enseignement (2 ou plus)
 Sites maricoles (2 à 3)	 Entreprises de biotechnologies marines (4 ou plus)	 Poissonneries (4 ou plus)	 Centre de recherche
 Site dulcicole		 Restaurant	 Centres de recherche (4 ou plus)
 Sites dulcicoles (2 à 3)		 Restaurants (2 à 3)	
		 Restaurants (4 ou plus)	

⁴⁹ Les Figures 33 à 36 qui suivent sont une compilation de l'IRÉC et leurs sources sont présentées dans l'Annexe II, p. 127-128. Bien que nous ayons actualisé le plus possible les données, force est d'admettre que les informations recensées sur ces cartes recoupent des années différentes (de 2014, pour les plus anciennes, à 2020). Nous avons également tenté de représenter au mieux les différentes activités des entreprises, certaines jouant sur différents tableaux. Par exemple, certains aquaculteurs sont aussi des transformateurs; certains transformateurs sont aussi grossistes ou opèrent une poissonnerie; certaines poissonneries effectuent aussi du commerce en gros. Dans tous les cas, la présente reconstitution et les établissements référencés ne sont en aucun cas exhaustifs. D'autant plus que certains acteurs, plus éloignés certes de l'économie des pêches, tout comme certains ports d'envergure plus modeste, ne sont pas considérés ici. Il ne faut donc pas voir cette carte comme une science exacte, mais plutôt comme un ordre de grandeur, une manière simplifiée de représenter la dispersion et la concentration spatiale des acteurs liés de près ou de loin à l'économie des pêches au Québec maritime.

Figure 33. Répartition spatiale de l'économie des pêches au Bas-Saint-Laurent

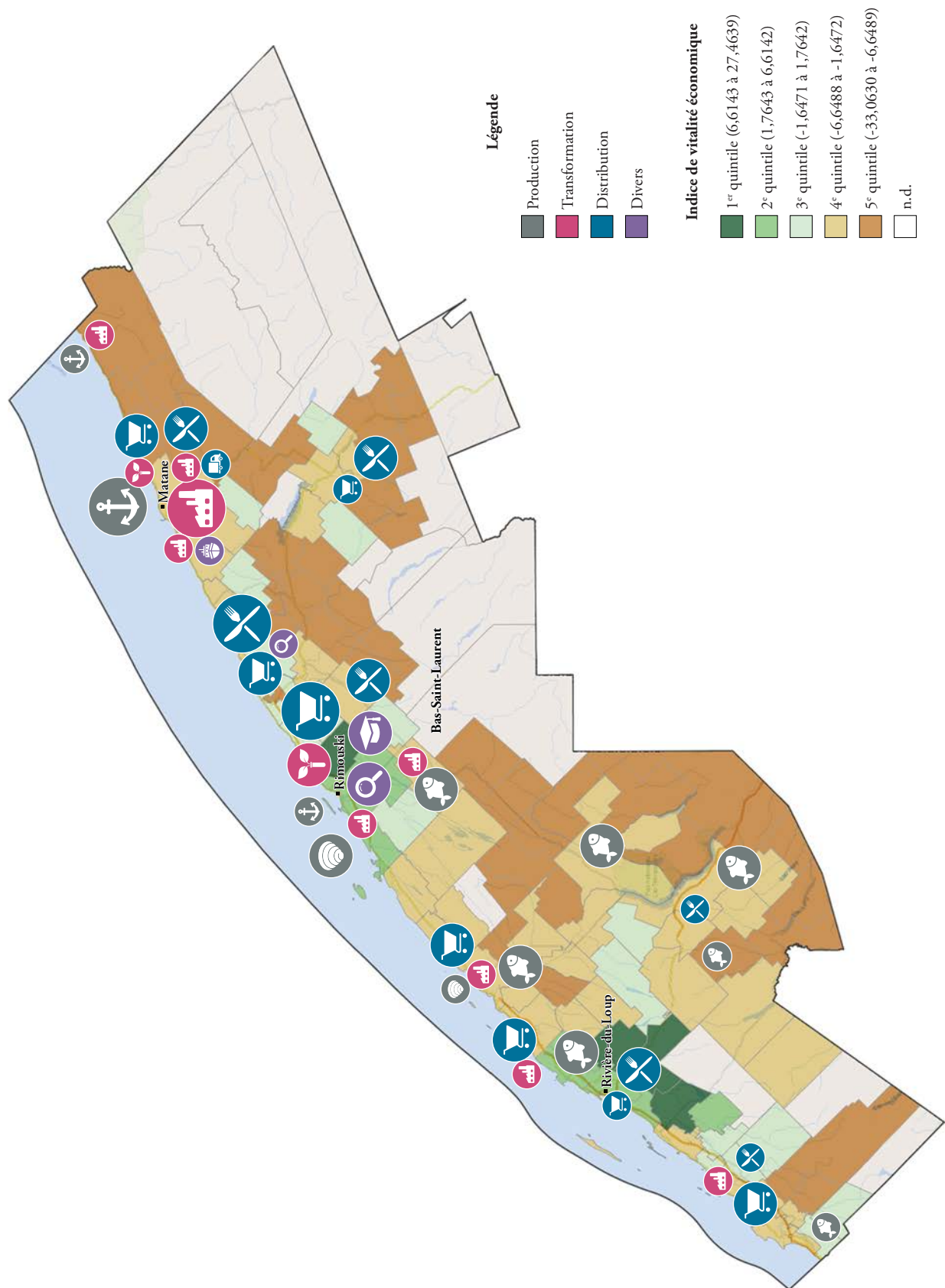


Figure 34. Répartition spatiale de l'économie des pêches en Côte-Nord



Figure 35. Répartition spatiale de l'économie des pêches en Gaspésie

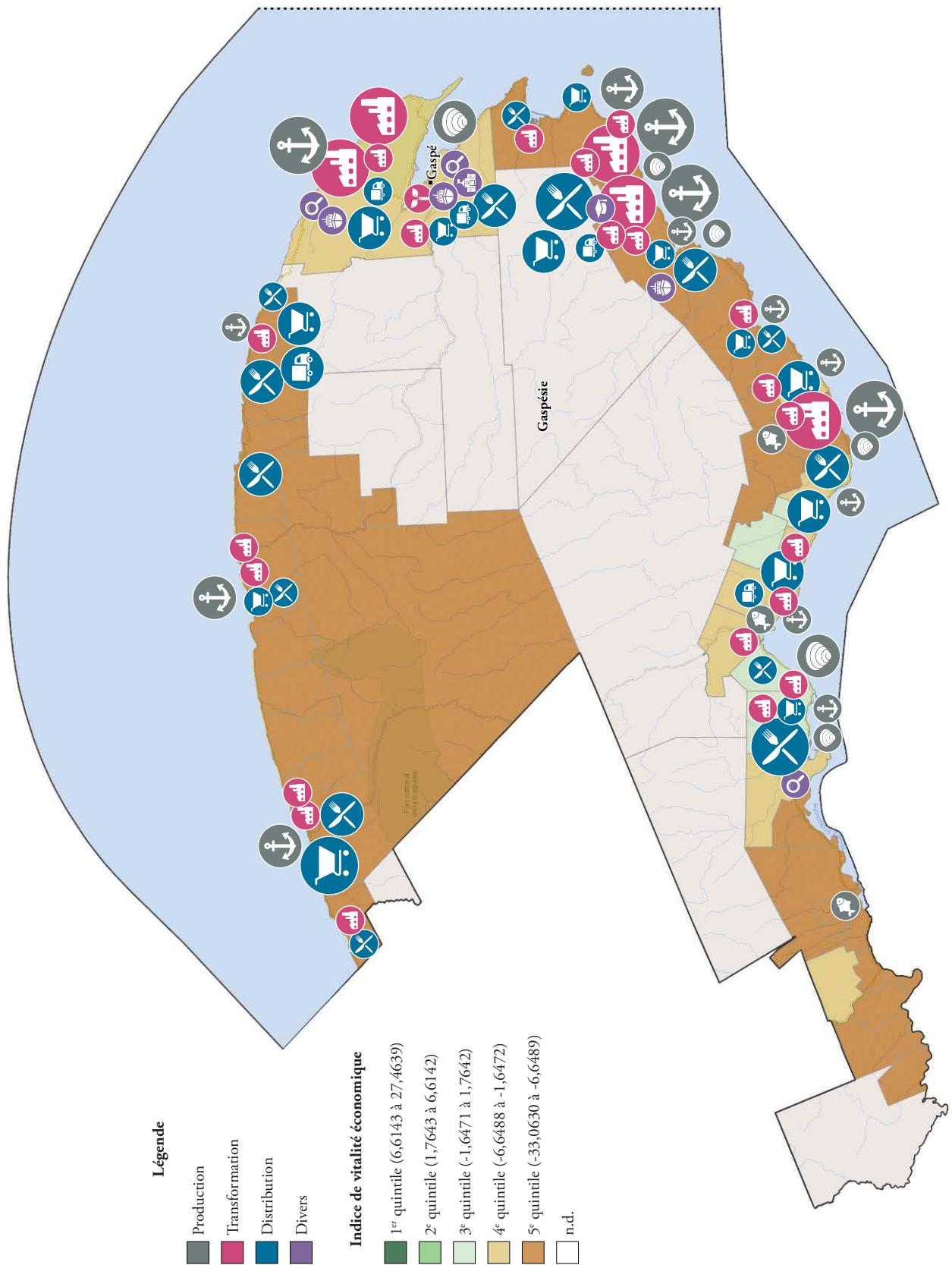
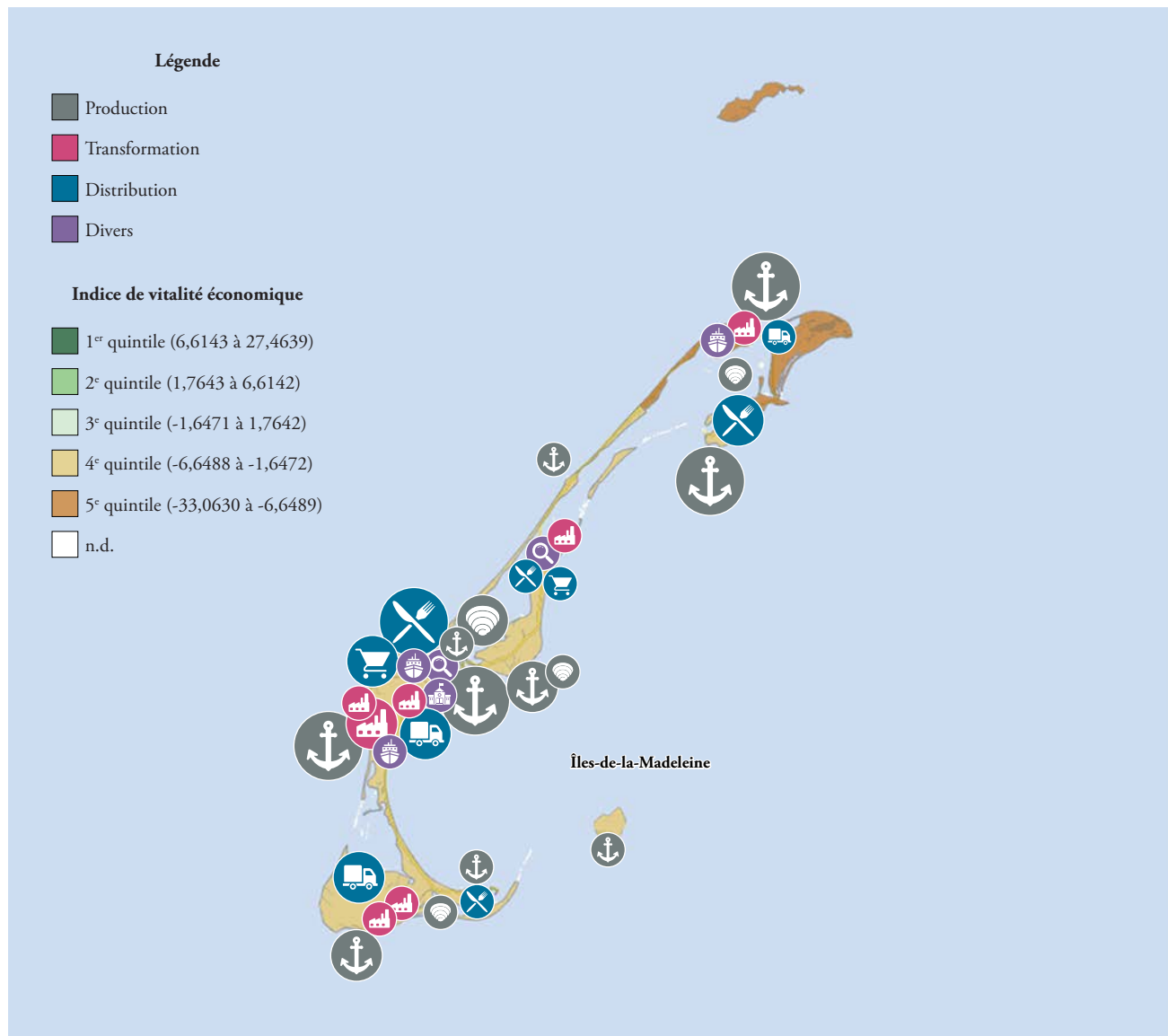


Figure 36. Répartition spatiale de l'économie des pêches aux Îles-de-la-Madeleine



Ces cartes illustrent le rôle fondamental des pêches pour plusieurs communautés du Québec maritime. Cette importance ne suffit pas à atténuer le fait que plusieurs de ces communautés sont aujourd'hui dévitalisées. Bien qu'il ne soit pas possible d'établir une quelconque corrélation entre l'intensité des activités liées de près ou de loin à l'économie des pêches et l'indice de vitalité économique – pour la simple et bonne raison que les données sont anachrones et que partiellement reconstituées –, nous pouvons remarquer certains pôles (par exemple : L'Étang-du-Nord et Cap-aux-Meules aux Îles-de-la-Madeleine, Gaspé [et Rivière-au-Renard], Sainte-Thérèse-de-Gaspé et Grande-Rivière en Gaspésie, Havre-Saint-Pierre et Blanc-Sablon en Côte-Nord, Matane et Rimouski au Bas-Saint-Laurent) où les activités liées aux pêches et à l'aquaculture commerciales sont fortement concentrées.

Même si le poids économique des pêches et de l'aquaculture commerciales s'est atténué depuis le milieu des années 1990 – notamment avec l'imposition de moratoires sur plusieurs pêches, dont celles de la morue et du sébaste, ainsi que l'apparition de stratégies de diversification de l'économie régionale, entre autres par le biais du tourisme (Aubin, 2012, p. 63 ; Hardy et *al.*, 2008, p. 3) –, ces activités demeurent essentielles au maintien d'une structure économique locale. Sans ces masses critiques d'acteurs en certains pôles stratégiques, les économies locales sont dépourvues de secteurs complémentaires forts. Les communautés sont monoindustrielles tout en ne vivant que chichement d'une activité productive qui capte peu de valeur.

En même temps, ces pôles, parfois plus modestes que ceux évoqués précédemment en guise d'exemples, montrent que les activités liées aux pêches et à l'aquaculture commerciales sont parsemées sur tout le territoire. Nous retrouvons des masses critiques d'entreprises qui, réparties en différents endroits, contribuent à une occupation dynamique du territoire. En ce sens, il ne fait aucun doute que l'économie des pêches au Québec joue un rôle structurant pour le peuplement de la région dont elle reste certes un moteur, mais un moteur qui n'est pas suffisamment puissant pour entraîner un essor véritable. C'est ici que les dynamiques territoriales (déclin démographique, vieillissement de la population, dévitalisation économique) et sectorielles (diminution du nombre de pêcheurs, fermetures d'usines de transformation et de poissonneries, et donc dispersion progressive des établissements, diminution du panier de services et pertes de masses critiques d'entreprises) s'entrecroisent et s'entraînent mutuellement dans une spirale régressive dont les effets déstabilisants ne font qu'accélérer la marginalisation économique des communautés, notamment par l'érosion du potentiel attractif du Québec rural pour la relève entrepreneuriale (L'Italien et *al.*, 2017).

En fait, l'économie des pêches demeure fortement dépendante : des exportations (donc de la conjoncture internationale et des taux de change) et de la pêche monospécifique de trois espèces de crustacés (le crabe des neiges, le homard d'Amérique et la crevette nordique). Il y a longtemps que les perspectives de développement du secteur sont pensées dans une perspective extractiviste. Ce modèle, lucratif pour certains, n'engendre pas les retombées escomptées pour les communautés. Son maintien ne parviendra pas à soutenir les redressements requis. Pis encore, ce modèle n'est pas du tout incompatible avec celui d'une industrie menée sans ancrage local ni territorial : les équipages peuvent venir d'ailleurs, les débarquements se répartir autrement ou encore les entreprises être sous possession étrangère⁵⁰.

⁵⁰ À ce titre, il ne faudrait pas négliger la menace que représente l'acquisition, par de grandes firmes agroalimentaires multinationales, d'entreprises québécoises du secteur des pêches. L'exemple des Fruits de mer de l'Est-du-Québec, achetés en 2005 par la firme danoise Royal Greenland, devrait suffire à montrer que l'enjeu est bien réel et pourrait avoir des conséquences désastreuses si les centres décisionnels en venaient à échapper aux acteurs locaux.

Pour concilier davantage et faire converger essor industriel et développement local et territorial, il faudra faire place à d'autres modèles visant le développement endogène de l'économie des pêches, pensé par les pêcheurs et leurs communautés, et qui serait mis en œuvre afin d'accroître la capacité structurante de cette économie pour les milieux. Cela nécessite de mettre en œuvre des initiatives destinées à développer de nouveaux circuits de valorisation et de commercialisation qui seraient sous contrôle régional, et qui dirigeraient davantage de produits de la mer du Québec vers les centres urbains et les divers marchés intérieurs. C'est en investissant le volet de la commercialisation, et en découvrant les nombreux potentiels que recèle le marché domestique, que les communautés de pêcheurs pourront s'affranchir de la dépendance envers les grands marchés d'exportation et développer une meilleure prise sur leur avenir.

Or, la marche est haute. C'est en reprenant progressivement le contrôle de leurs propres activités – et donc en cessant de dépendre d'une poignée d'acheteurs étrangers qui certes simplifient le travail, mais n'engendrent pas toutes les retombées que pourrait avoir une commercialisation plus diversifiée, de plus petite échelle et en circuits plus courts – que les communautés de pêcheurs parviendront à tirer leur épingle du jeu. Mais avant de nous lancer dans quelques premières propositions pour mettre en chantier cet énorme travail de redéploiement de l'économie des pêches au Québec, quelques constats fondamentaux tirés du portrait que nous venons de produire doivent être posés. Ces constats définissent le cadre dans lequel se pose la question du développement maîtrisé de l'économie des pêches du Québec aujourd'hui.

L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC





© Yves/AdobeStock

L'économie des pêches en quatre constats clés

3. L'ÉCONOMIE DES PÊCHES EN QUATRE CONSTATS CLÉS

L'économie des pêches au Québec est aujourd'hui traversée par des dynamiques profondes qui, d'un côté, poussent les acteurs à orienter leurs activités vers les marchés étrangers et, d'un autre côté, entravent la commercialisation accrue des produits de la mer du Québec sur le marché intérieur. Sans prétendre fournir une lecture exhaustive de la situation, nous posons ici quatre constats marquants de l'économie des pêches, à savoir :

- 1) qu'elle est depuis longtemps tournée vers les – et dépendante des – exportations ;
- 2) que l'intervention étatique et les mécanismes de coordination entre acteurs du secteur des pêches au Québec sont faiblement structurés ;
- 3) que les consommateurs se disent aujourd'hui davantage disposés à acheter des produits de la mer du Québec ;
- 4) que la concentration du secteur de la distribution alimentaire nuit à la commercialisation des produits de la mer du Québec sur le marché domestique.

57

3.1. Une pêche depuis longtemps tournée vers les exportations

Bien avant l'arrivée des premiers Européens en Amérique du Nord, la pêche dans la région que l'on nomme aujourd'hui le Québec maritime est pratiquée par plusieurs peuples autochtones. Elle est une activité de subsistance aux côtés de l'agriculture, de la chasse ou de la cueillette. Les poissons et les fruits de mer ne sont l'objet d'aucune activité commerciale au sens strict, quoique des formes d'échange comme le troc ou le don aient existé (Bishop, 2011).

Lorsque les explorations européennes se font plus régulières au tournant des XV^e et XVI^e siècles, les Grands Bancs de Terre-Neuve et les eaux poissonneuses du golfe du Saint-Laurent sont rapidement convoités en vue d'en faire un commerce lucratif. Au cours d'excursions estivales annuelles, Portugais, Espagnols, Basques, Bretons, Normands, Anglais et Hollandais viennent pêcher, pour l'essentiel, la morue (Abgrall et Rainelli, 1983, p. 334)⁵¹. À l'automne, les bateaux retournent en Europe et les marchandises y sont vendues sur les marchés. Ainsi, l'émergence de l'économie des pêches au Québec est, pour reprendre les propos d'Yvan Breton, « intimement liée à la consolidation du capitalisme mercantile européen » (Breton, 1995).

⁵¹ Notons que la chasse à la baleine a également constitué une activité importante, surtout pour les Basques, bien que la ressource se soit rapidement raréfiée (Gough, 2013). En outre, « le morse, et dans une moindre mesure, le maquereau et le hareng étaient [...] prisés » (Aubin, 2012, p. 45). La chasse au phoque a aussi été pratiquée (Langlois, 2002, p. 1).

L'exploitation des ressources halieutiques de la région s'intensifie au cours des siècles suivants, posant par la même occasion les premiers jalons d'une économie fondée sur un modèle de développement extractiviste. L'économie des pêches au Québec s'inscrit dès lors dans un espace géographique plus large, celui de l'Atlantique du Nord-Ouest, et est intimement liée au contexte socioéconomique du nord-est de l'Amérique et de l'Europe occidentale (Samson, 1984, p. 217).

3.1.1. D'un colonialisme à l'autre, des marchands qui exportent tout

Aux XVII^e et XVIII^e siècles, la colonisation du territoire nord-américain s'intensifie. Les Anglais et les Français s'imposent rapidement comme puissances dominantes et des communautés de pêcheurs apparaissent tant en Nouvelle-Angleterre qu'en Nouvelle-France (Pépin, 1959, p. 353). En parallèle, de grandes compagnies commerciales sont fondées sous l'emprise de capitalistes marchands liés à une métropole ou une autre⁵².

En Nouvelle-France, la région que nous nommons aujourd'hui le Québec maritime est découpée en seigneuries qui sont ensuite attribuées à des marchands de Québec en vue d'exploiter plus systématiquement les ressources halieutiques de la région et d'intensifier l'effort de pêche. Ces marchands engagent des colons qui s'installent le long des côtes pour fonder des communautés de pêcheurs sédentaires. Pris dans les rets des marchands par l'entremise d'un savant système de crédit et d'endettement, ces communautés ne jouissent pas du fruit de leur travail : les marchands leur rachètent, pour ne pas dire extorquent, tout le poisson – la morue salée et séchée⁵³ – avant de le revendre en Europe⁵⁴ (Mimeault, 1985, p. 62-63).

Lorsque les Français perdent leurs prérogatives en Nouvelle-France à la suite du traité de Paris en 1763, les marchands anglais, principalement des marchands anglo-normands de l'île de Jersey, prennent le contrôle de l'exploitation des ressources halieutiques. Le modèle de gestion des compagnies s'inscrit cependant dans la continuité du précédent et procède d'une même logique commerciale. La pêche continue d'être artisanale et côtière, tandis que les ressources exploitées par les pêcheurs sont rachetées par les marchands, lesquels écoulent les stocks sur les marchés européens. Tout au plus, le système d'endettement se renforce, accroissant par la même occasion la dépendance des pêcheurs envers le marchand (Mimeault, 1985, p. 72-73).

De grandes compagnies voient alors le jour, notamment la *Charles Robin and Company* (1783), édifiant de vastes réseaux commerciaux pour assurer leur prospérité (Samson, 1984, p. 212). Ces compagnies se

⁵² Précisons tout de suite que l'histoire des pêches au Québec présente plusieurs variations régionales. Toutefois, nous mettons ici l'accent sur les traits les plus communs afin de ne pas nous perdre dans le dédale de ces particularités. Après tout, de ces histoires singulières se dégagent des communautés de pêcheurs confrontés à des enjeux similaires.

⁵³ À la même époque et selon des modalités similaires, la chasse au phoque génère un certain engouement (Langlois, 2002, p. 1).

⁵⁴ C'est ce système fondé sur le crédit et l'endettement qui permet de garantir les approvisionnements. Les pêcheurs empruntent au marchand les denrées nécessaires pour assurer leur subsistance durant l'hiver et démarrer leur campagne de pêche au printemps ; le crédit est remboursé en nature, c'est-à-dire en « morue bonne, loyale et marchande » l'automne suivant (Mimeault, 1985, p. 67). En se perpétuant d'année en année, le cycle place les pêcheurs dans une situation de dépendance complète envers le marchand, lequel est en position de monopole et de monopsonne : les marchands se partagent entre eux des zones exclusives de pêche, de sorte que chaque marchand, interlocuteur unique de tel ou tel village, dispose d'un monopole sur la vente des denrées et des agrès de pêche et d'un monopsonne sur l'achat des poissons. Autrement dit, les pêcheurs ne peuvent acheter ce dont ils ont besoin et vendre ce qu'ils produisent qu'à un seul interlocuteur, soit le marchand. « Le contrôle des sociétés marchandes se situait donc autant en amont qu'en aval de la production » (Samson, 1984, p. 212). Il y a tout au plus quelques marchands par village, ce qui place tout de même ces derniers en position d'oligopole et d'oligopsonne, bien que la situation semble peu fréquente (Bélanger, 1970, p. 304). C'est cette dépossession complète de la marchandise exploitée qui permet au système de se reproduire temporellement et spatialement (Samson, 1984, p. 205).

multiplient dans la première moitié du XIX^e siècle⁵⁵, entraînant une extension et une intensification du peuplement et de l'effort de pêche. Il n'en demeure pas moins que le produit varie peu – c'est la morue salée et séchée qui domine toujours – et l'exportation de la ressource perdure, que ce soit sur les marchés européens comme le Portugal, l'Espagne, la France et l'Italie (Pépin, 1959, p. 353) ou, plus tard, sur les marchés des Antilles et de l'Amérique du Sud, notamment au Brésil, afin d'écouler les produits de qualité moindre destinés à nourrir les esclaves (Marcil, 2011 ; Samson, 1984, p. 208).

3.1.2. Les Pêcheurs-Unis du Québec : une tentative d'inverser les courants

C'est pour se défaire de l'emprise des marchands que les pêcheurs du Québec maritime commencent à s'organiser. Dans les années 1920, une première vague de coopératives de pêcheurs voit le jour. L'éclosion est rapide et peu maîtrisée. Disposant de peu de capitaux, n'ayant pas les compétences nécessaires à la gestion d'une entreprise ainsi qu'à la commercialisation de leurs produits, les pêcheurs sont vite rattrapés par la réalité. Faute de soutien institutionnel et toujours dépendants des marchés d'exportation, ils sont durement frappés par la crise économique de 1929⁵⁶, au point où seule la coopérative de pêcheurs de Carleton survit (Landry, 2008, p. 28).

Les années 1930 sont difficiles, mais le mouvement coopératif n'est pas mort pour autant. Le clergé catholique et l'État vont lui donner un second souffle en misant cette fois sur l'éducation populaire et un soutien politique et financier conséquent (nous y reviendrons aux pages 67-68) (Landry, 2008, p. 32). En 1939, trois coopératives, soit celle de Carleton et deux autres nouvellement créées, s'unissent pour fonder la fédération des Pêcheurs-Unis du Québec. La Fédération est une coopérative de deuxième degré qui mutualise des services et coordonne certaines activités des coopératives locales. Le mouvement prend rapidement de l'ampleur. La Seconde Guerre mondiale a pour effet de gonfler les prix sur les marchés mondiaux et les Pêcheurs-Unis profitent de cette conjoncture pour exporter au Royaume-Uni, en France et aux États-Unis. Ils engrangent des revenus considérables, réalisent plusieurs acquisitions immobilières et développent plusieurs services, dont un entrepôt et un siège social des ventes à Montréal en 1942 ainsi qu'une succursale de vente à Québec en 1945. À la fin de la guerre, ce ne sont pas moins de 35 coopératives locales qui sont affiliées aux Pêcheurs-Unis, le mouvement s'étant étendu partout au Québec maritime⁵⁷ (Larocque, 1975, p. 298-300).

Le contexte socioéconomique après 1945 change et l'environnement d'affaires dans le secteur agroalimentaire aussi. L'Après-Guerre laisse place aux Trente Glorieuses et l'on entre dans ce que d'aucuns nomment la société de consommation (Langlois, 1999). Une série d'écueils de taille attendent les Pêcheurs-Unis : la compétition internationale s'intensifie, les prix chutent et la très forte dépendance envers les marchés internationaux resurgit avec d'autant plus d'éclat (Deschênes, 1980, p. 381). Pour remédier à cette situation de dépendance, la Fédération cherche à s'implanter davantage sur les marchés

⁵⁵ « Fondées par d'anciens gérants d'établissement (tous jersiais) de la compagnie Robin, les compagnies William Fruing (1832), John Le Boutillier (1833), Le Boutillier Brothers (1838) et De la Perrelle Brothers (1855), adoptant les mêmes principes de gestion que ceux de leur devancière, s'implantent à la périphérie du territoire maritime gaspésien » (Lepage, 1992, p. 40). D'autres compagnies, portant les noms de Janvrin, Fauvel, Carteret, Valpy, Collas ou Hyman, peuvent également être associées à cette période de l'histoire des pêches au Québec.

⁵⁶ Pour cause, la morue salée et séchée est toujours la pierre angulaire de leurs activités et l'exportation demeure la voie de commercialisation privilégiée. L'effondrement des prix sur les marchés internationaux provoque aussi celui des coopératives (Larocque, 1975, p. 295).

⁵⁷ Notons qu'aux Îles-de-la-Madeleine, le mouvement coopératif suit une trajectoire similaire, quoiqu'indépendante de celle qui se dessine avec les Pêcheurs-Unis. Les deux mouvements convergent à l'occasion, avant de reprendre leurs distances (Arseneau Bussière et Chevrier, 2007, p. 6; Bariteau, 1981, p. 148-151; Bélanger, 1970, p. 305-310).

de Québec et de Montréal (Landry, 2008, p. 36). Cependant, l'attrait pour les États-Unis est très fort (Chaussade, 1975, p. 549). La demande en produits de masse standardisés explose et la tentation d'y envoyer en grande quantité des filets et des blocs de poisson congelés, principalement de morue, l'emporte⁵⁸ (Hardy et *al.*, 2008, p. 5).

De plus, la concurrence, très vive tant sur les marchés internationaux que domestique, est désormais menée par de grandes firmes agroalimentaires canadiennes et étrangères, qui sont fortement intégrées verticalement⁵⁹. Les Pêcheurs-Unis qui, en 1961, représentent 55 % de la production et regroupent 45 % des pêcheurs québécois (Daneau, 1961, p. 651), décident d'emboîter le pas en s'intégrant verticalement (Chaussade, 1995, p. 179). Ils tentent ainsi de rivaliser avec les firmes privées avec des moyens et des conditions qu'ils ne maîtrisent pas et qui sont étrangers aux forces et atouts de leur modèle d'affaires. L'heure est à l'institutionnalisation, la modernisation des infrastructures et la rationalisation des activités par leur concentration en quelques pôles stratégiques de croissance⁶⁰ (Daneau, 1991, p. 199-200). Les prises de décisions sont progressivement centralisées au détriment des coopératives locales (Deschênes, 1980, p. 381) et les sociétaires deviennent petit à petit des salariés (Larocque, 1975, p. 299). Des fusions-acquisitions permettent d'occuper une part croissante du marché et de mieux maîtriser la commercialisation. Ainsi, les Pêcheurs-Unis en viennent à approvisionner les pêcheurs (agrès de pêche, bateaux, carburant, etc.), à gérer des usines de transformation, à transporter et à entreposer les marchandises, à effectuer des ventes en gros sur les marchés nationaux et internationaux et à opérer un réseau de poissonneries pour la vente au détail⁶¹ (Marceau et *al.*, 1984, p. 168 et 282-283).

En difficulté depuis plusieurs années, les Pêcheurs-Unis déclarent faillite en 1984. Ils ne font simplement plus le poids face aux grandes firmes agroalimentaires (Chaussade, 1995, p. 180). Malgré une volonté manifeste de desservir davantage le marché domestique afin de s'émanciper de la dépendance envers les marchés étrangers (Bariteau, 1981, p. 157; Larocque, 1975, p. 296), ils n'ont pas été en mesure de repenser leur modèle d'affaires en tenant compte de cette nouvelle donne, de sorte que les exportations sont demeurées prépondérantes⁶². Encore au milieu des années 1970, « l'essentiel de la production des usines coopératives est obligé de passer [...] par les quelques courtiers qui contrôlent le marché américain. De ce fait, le rôle [que les Pêcheurs-Unis] devrait pouvoir jouer [...] se trouve singulièrement amoindri » (Chaussade, 1975, p. 551). Cette faillite illustre ainsi le fait que sur le terrain des marchés d'exportation, d'abord stimulés par les taux de change, les faibles prix et les volumes, les grandes firmes agroalimentaires mènent le jeu. De là l'importance de penser un modèle d'affaires qui soit capable de s'ajuster à l'environnement économique afin d'en tirer les meilleures perspectives de développement.

⁵⁸ La morue représente alors plus de 75 % des volumes débarqués (Pépin, 1959, p. 361), même si des espèces comme le hareng, le maquereau, le homard et le pétoncle sont de plus en plus pêchées. Au début des années 1960, ce sont les pêches au sébaste, au crabe des neiges puis à la crevette nordique qui gagnent en importance (Pelletier, 1999, p. 26).

⁵⁹ « Ces unités de pêche sont intégrées au sein de firmes [...] elles-mêmes filiales de groupes contrôlant l'ensemble de la filière poisson, depuis les opérations de captures jusqu'à la distribution » (Chaussade, 1995, p. 179). En fait, il s'agit là de tendances observables dans l'ensemble du secteur agroalimentaire : la propriété se concentre au sein de grands groupes industriels fortement intégrés et mondialisés, qui maîtrisent des filières entières (Dupont, 2009, p. 116).

⁶⁰ Entre autres, dans les années 1960, les Pêcheurs-Unis achètent l'ensemble des usines de transformation des coopératives locales (Marceau et *al.*, 1984, p. 166) et en ferment quelques-unes afin de concentrer les activités (Larocque, 1975, p. 313).

⁶¹ Les Pêcheurs-Unis ne sont pas la seule coopérative du secteur agroalimentaire à suivre cette voie au Québec. Nous pouvons en cela penser à la Coop fédérée, qui suit un modèle de développement similaire et, pour ainsi dire, dans l'ère du temps (Saint-Pierre, 1997, p. 191-231).

⁶² En effet, en 1957, 83 % de la production des Pêcheurs-Unis part pour les marchés extérieurs. De 1979 à 1984, c'est entre 80 et 90 % de la production qui est exportée (Marceau et *al.*, 1984, p. 272).

3.1.3. L'avènement des politiques de promotion des exportations

La fin des Pêcheurs-Unis ne sonne pas le glas des exportations, bien au contraire. Le milieu des années 1980 marque l'entrée dans le néolibéralisme et l'instauration de politiques de promotion des exportations. En effet, après avoir pris le contrôle de ses eaux territoriales en y repoussant les firmes étrangères⁶³, la politique extérieure du gouvernement du Canada évolue vers une politique visant à favoriser les exportations. Il s'agit dès lors d'ouvrir les marchés étrangers aux entreprises canadiennes, par la négociation de traités commerciaux, et de subventionner les entreprises exportatrices (Daneau, 1987, p. 140-141). Le gouvernement du Québec adopte la même orientation⁶⁴.

S'opère ainsi un basculement : les politiques économiques des États, qui soutenaient jusqu'alors des éléments de développement endogène, se mettent à favoriser un développement exogène par la promotion tous azimuts des exportations et l'attraction des capitaux étrangers, l'abaissement des tarifs douaniers, la privatisation d'entreprises d'État et la déréglementation commerciale et financière. L'investissement public se concentre dès lors sur les secteurs les plus dynamiques et sur les entreprises innovantes aptes à conquérir les marchés mondiaux (Dupont, 2009, p. 133-134).

De fait, la multitude de petites et moyennes entreprises nées du morcellement des Pêcheurs-Unis est incitée à exporter, par le biais de subventions directes et indirectes, selon leur volonté et leur potentiel à intégrer les réseaux commerciaux mondialisés. Déjà peu présentes sur le marché domestique, les ressources halieutiques du Québec – encore à l'époque peu diversifiées et transformées⁶⁵ – ne le seront pas davantage : les exportations vers les États-Unis vont au contraire s'amplifier (Chaussade, 1995, p. 177-178).

Les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest sont toutefois frappées de plein fouet au début des années 1990. L'industrialisation et l'intensification de l'effort de pêche depuis le début du siècle ont entraîné une surexploitation de certaines espèces, surexploitation qui concourt à produire l'inévitable : les stocks de morue et de sébaste s'effondrent. Les activités de pêche sont alors réorientées vers trois principaux crustacés, soit le crabe des neiges, le homard d'Amérique et la crevette nordique. Au début des années 2000, ils représentent 67 % des volumes et 90 % de la valeur des débarquements (Hardy et al., 2008, p. 20). La transformation en reste néanmoins aux premiers stades, ces espèces étant surtout vendues cuites, congelées ou vivantes (pour le homard), et ce, essentiellement aux États-Unis (Hardy et al., 2008, p. 15). Cet effondrement, bien qu'il amène les gouvernements du Québec et du Canada à se

⁶³ Le Canada a étendu sa zone exclusive de pêche à 200 miles de ses côtes en 1977 (nous y reviendrons à la page 72).

⁶⁴ En cela, les deux ordres de gouvernements suivent les courants mondiaux en matière de politiques économiques, courants qui prennent racine dans l'Après-Guerre où sont posés les premiers jalons du néolibéralisme. Faisant la promotion du libre-échange et des bénéfices de la spécialisation des économies en fonction de leurs avantages comparatifs, de nombreux accords comme l'*Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce* de 1947-1948 sont signés au fil des ans, s'étendant à toujours plus de secteurs économiques (Gagné, 1985, p. 16). Il s'ensuit une ouverture toujours plus grande, où les pays exportent ce qu'ils produisent et importent ce qu'ils consomment, où ils sont de plus en plus intégrés au marché mondial et de moins en moins tournés vers eux-mêmes (Gagné, 1985, p. 21-22).

⁶⁵ En volume, ce sont la morue, le sébaste et le hareng, tandis qu'en valeur ce sont la morue, la crevette et le homard qui représentent environ les deux tiers des captures. Pour sa part, la transformation est largement axée sur le filetage et la congélation en bloc ainsi que les salage et séchage (Abgrall et Rainelli, 1983, p. 341 et 346).

tourner vers le développement durable et la pêche responsable⁶⁶, n'entraîne pas de remise en question d'une politique économique axée sur l'exportation.

Diverses avenues sont prises pour développer les pêches au cours des années subséquentes. C'est par exemple le cas de l'approche par grappe industrielle (voir p. 43), des efforts faits pour diversifier les captures et percer la troisième transformation (voir p. 31) ainsi que des tentatives pour renforcer l'identification, la traçabilité et l'écocertification des produits de la mer. Cette quête d'innovation et de création de valeur, bien présente au sein du MAPAQ et du MPO, s'inscrit toutefois dans la même vision de développement d'avantages concurrentiels afin de se démarquer sur les marchés internationaux.

Plus récemment, des préoccupations autour de l'autonomie alimentaire ont fait leur apparition et une certaine ambiguïté ressort des politiques mises en place. La récente *Politique bioalimentaire*, tout comme le *Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec* qui en découle, témoignent de cela : la prospérité est toujours conçue à l'aune de l'exportation des produits marins du Québec, mais l'on souhaite en même temps accroître la présence de ces derniers sur le marché intérieur pour éviter une trop grande exposition aux fluctuations de prix et d'approvisionnement⁶⁷. Autrement dit, on nage entre deux eaux par manque de clairvoyance. Le fait est que, depuis la disparition des Pêcheurs-Unis et l'avènement du néolibéralisme, ce sont surtout les variables de marché qui ont prévalu dans l'évolution du secteur des pêches et aucune percée significative n'a été réalisée pour développer un modèle adapté au potentiel que représentent les pêcheries au Québec.

Ainsi, les politiques publiques continuent d'accorder la prépondérance aux exportations : les producteurs et les transformateurs bénéficient d'une gamme très complète d'aides et de programmes s'ils souhaitent exporter⁶⁸, à un point tel qu'il semble plus aisé et avantageux de vendre en Chine qu'à Montréal. La participation aux foires commerciales et aux salons internationaux est en ce sens fortement encouragée⁶⁹. En outre, le gouvernement fédéral aide financièrement les entreprises via son programme *CanExport* en plus de signer différents traités de libre-échange comme *L'Accord économique et commercial global entre le Canada et l'Union européenne* (AECG), *L'Accord de Partenariat transpacifique global et progressif* (PTPGP) et *L'Accord Canada-États-Unis-Mexique* (ACEUM).

⁶⁶ « Pour être qualifiée de “responsable”, une pêcherie ne cible pas les espèces les plus menacées et n'opère pas dans des zones fragiles ; elle peut être poursuivie indéfiniment dans le temps et elle prend en compte tout l'environnement et les impacts sur toutes les espèces » (Brêthes, 2016, p. 56). Pour sa part, le développement durable devient même « à la base du mandat juridique du MPO, de ses politiques et de ses programmes. En vertu de sa politique à cet égard, le MPO s'engage envers le développement durable et entreprend d'intégrer les considérations économiques, environnementales et sociales dans les décisions qu'il prendra pour appliquer son mandat, ses politiques et ses programmes et mener ses activités courantes » (Hardy et al., 2008, p. 65).

⁶⁷ Les cibles de la *Politique bioalimentaire* sont d'augmenter de 6 G\$ les exportations et de 10 G\$ les ventes de produits québécois sur le marché domestique (MAPAQ, 2018d, p. 16-17). Or, sur la période 2018-2025, cela représente une croissance de 75 % des exportations contre 42 % de la part de contenu québécois sur le marché intérieur.

⁶⁸ « La *Stratégie québécoise de l'exportation 2016-2020* [...] vise à aider les entreprises [...] à croître par l'internationalisation et à étendre leur présence hors Québec [...]. [Pour sa part,] le MAPAQ déploie une gamme de services [...] qui allie les activités de maillage et les rencontres d'acheteurs internationaux à la diffusion d'information stratégique et à un soutien financier visant à faciliter les démarches de commercialisation à l'étranger. [...] [II] mandate son partenaire, le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada, afin d'assurer la présence des entreprises bioalimentaires québécoises dans les salons et les foires commerciales des marchés extérieurs. Par ailleurs, la *Stratégie maritime du Québec* prévoit le développement de zones industrialo-portuaires pour rendre les entreprises québécoises plus compétitives. [...] Globalement, elles permettront d'accroître les exportations du Québec, particulièrement pour les entreprises manufacturières, dont les entreprises bioalimentaires » (MAPAQ, 2018d, p. 35).

⁶⁹ Notamment, la participation à la *Seafood Expo North America* (Boston, États-Unis), à la *Seafood Expo Global* (Bruxelles, Belgique) et à la *China Fisheries & Seafood Expo* (Qingdao, Chine) est très valorisée (Bélanger, 2016, p. 3). De plus, le Groupe Export agroalimentaire Québec-Canada administre le *Fonds pour le soutien aux exportations bioalimentaires*, fonds qui permet entre autres de verser aux entreprises une aide individuelle à l'exportation.

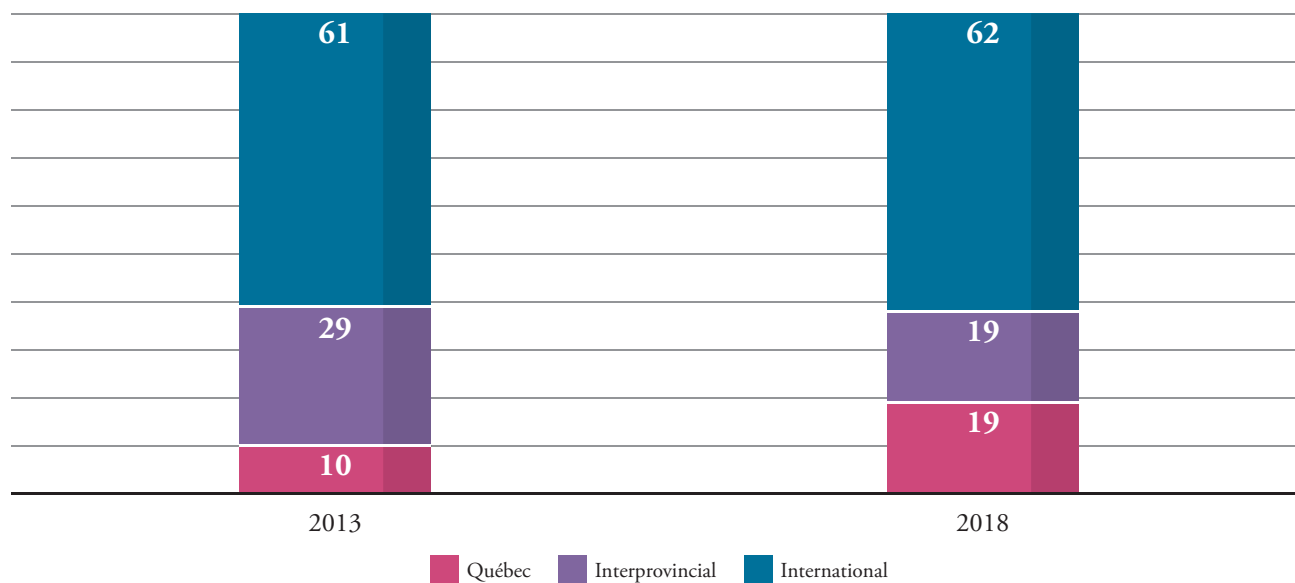
3.1.4. Le Québec de plus en plus intégré au commerce mondial des produits marins

L'économie des pêches au Québec s'inscrit indéniablement dans un contexte fortement mondialisé. Si cette tendance n'est pas nouvelle au Québec, elle semble s'accélérer et s'amplifier ces dernières années au niveau mondial⁷⁰ (FAO, 2019, p. 43). Plus que les pêches, c'est l'ensemble de l'industrie bioalimentaire au Québec qui est branchée sur les réseaux de distribution globalisés. Cette tendance s'inscrit en ligne directe avec les politiques économiques axées sur la promotion des exportations (et son corollaire, sur la satisfaction de la demande alimentaire domestique par les importations). L'analyse sur une période longue permet d'en prendre la mesure : les exportations bioalimentaires du Québec ont, en 2011-2013, une valeur moyenne cinq fois supérieure à celle de la période 1988-1990. La valeur des importations a quant à elle plus que triplé (Kesri, 2015, p. 8).

De tous les produits bioalimentaires du Québec, les marins sont parmi les plus exportés. Bon an, mal an, une maigre part seulement se retrouve sur le marché domestique (Figure 37).

Figure 37. Répartition des produits marins transformés au Québec selon leur lieu de commercialisation en 2013 et en 2018

Part des produits marins transformés au Québec (%)



Source : Vargas, 2015, p. 2 et Vargas, 2019, p. 1.

En 2018, 19 % des produits de la mer transformés au Québec sont vendus sur le marché domestique, le reste étant exporté vers les autres provinces (19 %) ou à l'international (62 %). Il semble sur ce point y avoir eu un changement remarquable par rapport à 2013, où seulement 10 % des produits marins transformés au Québec étaient vendus sur le marché domestique alors que plus de 90 % partaient pour l'exportation

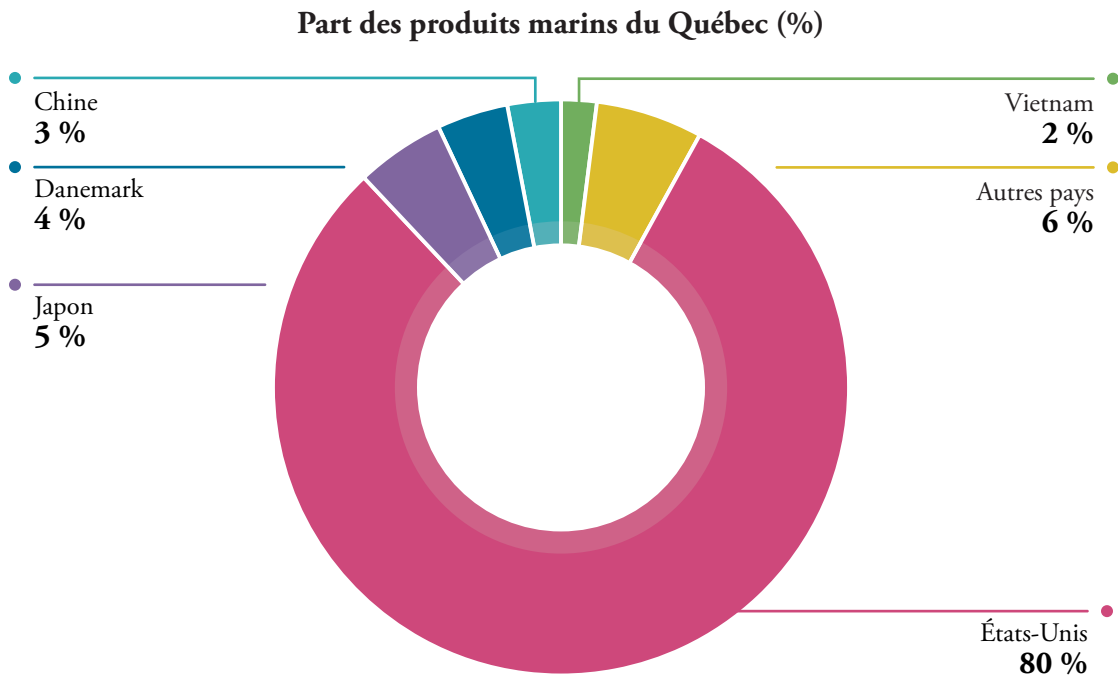
⁷⁰ « Le poisson et les produits halieutiques constituent l'un des segments du secteur alimentaire mondial où les échanges commerciaux sont les plus nombreux, puisque l'on estime que 78 % des produits comestibles de la mer font l'objet d'une concurrence commerciale internationale. [...] Le commerce mondial du poisson et des produits halieutiques a connu un essor considérable au cours des dernières décennies, les quantités échangées s'étant accrues de plus de 245 % entre 1976 et 2014 » (FAO, 2016, p. 54).

(61 % à l'international et 29 % à l'interprovincial). En d'autres termes, les exportations interprovinciales diminuent au bénéfice du marché québécois.

Toutefois, il appert que ce changement en masque un autre. En 2015, les transformateurs importaient 47 % des poissons et fruits de mer dont ils avaient besoin pour maintenir ou accroître leurs activités (Boudreau et *al.*, 2016, p. 51). En 2017, cette part est passée à 68 %, faisant des transformateurs de produits marins d'importants importateurs dans le secteur bioalimentaire, juste derrière les fabricants de sucreries et de confiseries (Zombre, 2019, p. 1). Autrement dit, si les transformateurs de produits marins du Québec approvisionnent davantage le marché domestique qu'auparavant, il semble en revanche que les produits qu'ils fabriquent et commercialisent soient davantage constitués de poissons et de fruits de mer importés. Toujours est-il que ce ne sont que les exportations interprovinciales qui ont diminué, puisque la part des produits marins exportés vers les marchés internationaux n'a pas changé : la moyenne annuelle enregistrée de 2008 à 2016 est de 62 % (Gilbert et Hitayezu, 2018, p. 13).

De tous ces produits de la mer exportés, ce sont les États-Unis qui, depuis plusieurs années déjà, en absorbent la majeure partie (Figure 38). En effet, chaque année, environ 80 % des exportations de produits marins partent vers les États-Unis, surtout vers l'État du Massachusetts (MAPAQ, 2018b, p. 35). Il s'agit essentiellement de homard et de crabe des neiges congelés (Vargas, 2019, p. 1).

Figure 38. Répartition des exportations de produits marins du Québec selon les destinataires, en 2017



Source : Bélanger, 2018, p. 4.

En 2017, les autres principaux destinataires sont le Japon (5 %), le Danemark (4 %), la Chine (3 %) et le Vietnam (2 %). Les autres pays cumulent pour leur part 6 %. Malgré la légère diversification de ces destinataires qui a été observée dernièrement, les États-Unis demeurent de loin le principal débouché des produits de la mer du Québec (Chrétien, 2018, p. 30).

En ce qui a trait aux importations de produits marins au Québec, elles sont en croissance depuis plusieurs années (Massicotte et *al.*, 2020, p. 102-103). Les importations de produits de la mer représentent 7 % de toutes les importations bioalimentaires du Québec en 2018 (Massicotte et *al.*, 2020, p. 40), alors que cette part était de 4 % au début des années 1990 (Kesri, 2015, p. 3). Les États-Unis ont longtemps été la source première de nos approvisionnements. Toutefois, ces dernières années, les pays émergents, notamment la Chine, occupent une place croissante (Kesri, 2015, p. 3). Les importations de produits marins sont tout de même très sensibles aux aléas des marchés, de sorte que les partenaires commerciaux du Québec changent fréquemment.

En 2018, la plupart des produits de la mer importés depuis l'international viennent du Chili, de la Chine, de l'Inde et du Vietnam. Il s'agit en bonne partie de filets de poissons frais et de crevettes congelées⁷¹ (Vargas, 2019, p. 2). Quant aux produits importés en provenance des autres provinces, ce sont pour l'essentiel du crabe, de la crevette, du homard et des poissons de fond qui proviennent du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse (Vargas, 2019, p. 2).

Ainsi, prise dans son ensemble, l'économie des pêches au Québec présente une balance commerciale négative. Entre 2012 et 2016, la valeur moyenne des produits de la mer importés dépasse de 165 M\$ celle des produits exportés (Chrétien, 2018, p. 27). Cette situation est relativement nouvelle puisqu'au milieu des années 1990, la balance commerciale était encore positive (Pelletier, 1999, p. 26). Les exportations n'ayant pas diminué depuis, c'est la hausse des importations qui est responsable de ce revirement. Pour le dire autrement, la valeur des produits marins importés croît plus rapidement que celle des produits exportés.

65

Il y a ainsi une dynamique économique contradictoire qui ressort manifestement de la faiblesse des mécanismes de coordination du domaine des pêches au Québec. La logique d'exploitation monospécifique qui prévaut pour les pêches au Québec donne lieu à une faible diversification des captures et des produits offerts, alors même que la demande est pour sa part variée. Les pêcheries au Québec présentent pourtant un fort potentiel de diversification des captures. Cet état de fait montre qu'un fort travail d'arrimage entre l'offre et la demande doit être accompli pour parvenir à une meilleure satisfaction de la demande domestique par les produits de la mer du Québec.

3.1.5. D'hier à aujourd'hui : *nihil novi sub mare*

En somme, ce détour historique nous a permis de voir que depuis que les ressources halieutiques du Saint-Laurent sont exploitées, le modèle de commercialisation et sa logique principale n'ont pas changé : on pêche puis on exporte, on *fish and ship*. L'économie des pêches au Québec suit en cela les grands courants mondiaux. Complètement intégrées à des circuits de distribution globalisés, les ressources suivent, contre vents et marées, des chemins tracés depuis longtemps et sur lesquels les acteurs du secteur halieutique n'ont que peu d'emprise. Bien que les espèces pêchées, les formes organisationnelles ou les destinataires de la marchandise aient considérablement changé au fil du temps, l'exportation persiste.

⁷¹ « Parmi les espèces les plus importées, mentionnons la crevette, le pétoncle, le saumon, la truite, le thon et la morue. [...] De 2012 à 2016, les valeurs des importations [...] en provenance de la Chine, de la Thaïlande, du Chili et de la Norvège ont connu des baisses importantes, ce qui a eu pour effet de réduire leur part de marché sur l'ensemble des importations québécoises. À l'inverse, certains pays ont accru de façon marquée leurs exportations à destination du Québec. Parmi ceux-ci figurent l'Inde (+200 %), le Pérou (+195 %) et le Vietnam (+47 %). L'Inde et le Vietnam sont parmi les principaux exportateurs de crevettes au Québec » (Chrétien, 2018, p. 31-32).

Morue ou crabe des neiges, *Charles Robin and Company* ou Pêcheurs-Unis, Europe ou États-Unis, la logique reste implacablement la même.

Si ces dernières années ont fait place à un discours portant sur l'autonomie alimentaire, la promotion des exportations demeure le *leitmotiv* des politiques publiques. En outre, malgré une légère diversification dans les captures (Brêthes, 2016, p. 57-58), il n'en demeure pas moins que la plupart des pêches sont monospécifiques, de sorte que plusieurs communautés de pêcheurs demeurent fortement dépendantes de l'exploitation d'une seule ressource (Hardy et *al.*, 2008, p. 36). Cette dépendance expose les entreprises et les communautés à des risques commerciaux importants étant donné que l'économie des pêches au Québec est encore largement connectée aux circuits de commercialisation mondialisés, donc très vulnérables aux taux de change, aux barrières tarifaires et non tarifaires des pays étrangers et aux fluctuations des prix sur les marchés internationaux (Daneau, 1987, p. 149 ; Hardy et *al.*, 2008, p. 48). Qui plus est, en dépit de l'effondrement des stocks de poissons de fond et de changements dans les espèces capturées, de l'évolution de la demande alimentaire et des techniques de transformation, l'industrie est restée prise dans les premiers stades de la transformation, remontant peu la chaîne de la valeur. Une fois les premières transformations effectuées, les produits de la mer sont ensuite massivement exportés, donnant lieu à un modèle de développement encore et toujours extractiviste. C'est là une ornière dont il devient chaque jour plus urgent de se sortir.

3.2. Une intervention étatique désorganisée et un secteur peu coordonné sur la scène québécoise

Longtemps abandonné aux mains de marchands capitalistes dont les intérêts premiers faisaient fi du bien-être des communautés de pêcheurs, le secteur des pêches a connu de profonds changements au XX^e siècle. Ces changements, qui ont certes à voir avec l'avènement du modèle coopératif (voir p. 59), n'auraient pas vu le jour sans l'intervention soutenue de l'État et, jusqu'à la Révolution tranquille, du clergé catholique. Cette intervention, devenue de plus en plus structurée et cohérente, a culminé au début des années 1980 avec la politique déployée par Jean Garon visant à atteindre l'autosuffisance agroalimentaire. Celle-ci n'a cependant jamais pu pleinement être mise en œuvre. Prise entre deux courants, l'un menant à la centralisation de la gestion des pêcheries à l'échelle fédérale et l'autre conduisant au désengagement de l'État dans l'économie et selon les préceptes de la doctrine néolibérale, elle est rapidement devenue caduque. Depuis, l'intervention de l'État québécois dans les pêcheries manque de cohérence et de panache et se fait au détriment des acteurs du milieu dont la désorganisation n'améliore en rien la situation.

3.2.1. Les prémices d'une intervention étatique dans le secteur des pêches

Bien que quelques législations et interventions ponctuelles de l'État soient survenues depuis les débuts de la pêche commerciale au Québec, ce n'est qu'au tournant du XX^e siècle que les pêcheries font l'objet d'une attention plus régulière. En effet, à partir de 1897 les pêcheries sont déléguées à un commissaire responsable d'un département en partie dédié à ce secteur d'activité⁷². Puis, en 1905, elles sont confiées au ministre responsable de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries. En fait, la gestion des pêcheries est étroitement liée aux desseins colonisateurs de l'État et du clergé catholique, à une époque où la colonisation est le moyen retenu pour assurer la survie et la prospérité du peuple canadien-français.

⁷² Il s'agit du département des Terres, Forêts et Pêcheries, qui sera ensuite renommé département des Terres, Mines et Pêcheries en 1901.

Le contrôle des ressources s'impose rapidement comme un enjeu prioritaire afin d'organiser le développement économique des communautés. En 1921, à la suite d'une décision du Conseil privé de Londres donnant aux provinces le droit de délivrer des permis de pêche commerciale lorsque les engins de pêche sont rattachés à leurs rives (jusqu'à la ligne des basses marées), le gouvernement du Québec décide d'exiger un permis pour la pêche commerciale en eau marine⁷³, lequel vient s'ajouter au permis fédéral déjà nécessaire. Pour éviter ce dédoublement administratif, les ministres responsables des pêcheries au fédéral et au provincial concluent l'Entente de 1922, laquelle confie au gouvernement du Québec l'administration des pêches⁷⁴ (Daneau, 1991, p. 14-16).

Aussitôt, le gouvernement du Québec adopte la *Loi pour aider au développement des pêcheries*, laquelle favorise la création de sociétés coopératives (Hardy et al., 2008, p. 69). Cette loi sera d'ailleurs à l'origine de la première vague de coopératives de pêcheurs dans les années 1920 (voir p. 59). Mais au-delà de ce soutien législatif, et malgré la création par le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, en 1922, du Service des pêcheries maritimes avec à sa tête un surintendant mandaté pour veiller au développement de l'industrie de la pêche, l'État est demeuré plutôt passif, privilégiant le libéralisme économique. Ce manque de soutien n'est d'ailleurs pas étranger à l'effondrement des coopératives de pêcheurs lors de la crise de 1929.

3.2.2. La Grande Dépression et l'avènement d'une intervention étatique plus structurante

Il faut en effet attendre la Grande Dépression des années 1930 pour que l'État commence à jouer un rôle plus structurant. C'est au cours de cette période qu'apparaissent des subventions aux pêcheurs pour l'achat d'équipements (bateaux, agrès, etc.) et des aides financières d'urgence aux plus nécessiteux d'entre eux (Daneau, 1991, p. 153). Surtout, le gouvernement du Québec réalise plusieurs projets d'infrastructures, dont la construction et la gestion, à partir de 1932, d'un important réseau d'entrepôts frigorifiques permettant le filetage et la conservation des produits halieutiques sous leur forme fraîche ou congelée. En parallèle, il construit des neigères afin d'approvisionner les pêcheurs en glace à bord de leurs bateaux et subventionne la Compagnie de Transport de Gaspé afin qu'elle achemine le poisson frais vers les centres urbains (Larocque, 1978, p. 62). Pris ensemble, ces projets visent à réorienter progressivement une production jusqu'alors basée sur les poissons salés et séchés vers les poissons frais et congelés, de plus en plus en demande en Amérique du Nord, notamment aux États-Unis⁷⁵ (Daneau, 1991, p. 190-192). La stratégie fonctionne puisqu'en 1939, la production de poissons et fruits de mer frais et congelés dépasse celle de la morue salée et séchée (Larocque, 1975, p. 296-297).

Aussi, le gouvernement du Québec cherche à relancer le mouvement coopératif. Pour ce faire, il fonde en 1938 l'École supérieure des Pêcheries et le Service Social-Économique (SSE), dont il confie la gestion au clergé catholique avec pour mandat de « défendre, instruire et unir les pêcheurs de la Gaspésie, des Îles-de-la-Madeleine et de la Côte-Nord » (Larocque, 1978, p. 115). En s'inspirant du mouvement d'Antigonish

⁷³ Rappelons qu'à l'époque, la pêche est essentiellement côtière et s'effectue à partir d'engins fixes. La morue, pierre d'assise de cette économie, est encore pêchée à la ligne à main (Marcil, 2011).

⁷⁴ En ce sens, le gouvernement du Canada gardait ses prérogatives en matière de réglementation et de restrictions, notamment en matière d'échanges commerciaux et de délimitation des zones de pêches, mais en confiait l'administration au gouvernement du Québec. Soulignons aussi que ce n'est qu'en 1943 que les Îles-de-la-Madeleine sont incluses dans cette entente.

⁷⁵ De son côté, le gouvernement du Canada rend obligatoire l'inspection (jusqu'alors facultative) des produits de la mer et lance une campagne publicitaire pour encourager la consommation en Ontario et au Québec (Larocque, 1978, p. 59).

en Nouvelle-Écosse⁷⁶, le clergé réalise un important travail d'animation et d'éducation populaire. La tâche est ardue puisqu'il faut faire évoluer les mentalités vers une vision collectiviste propice à la coopération et rompre avec la vision individualiste (où le pêcheur est seul devant le marchand) qui prévaut depuis des siècles (Bélanger, 1970, p. 305). Des cercles d'études sont fondés puis, avec le soutien du gouvernement du Québec qui adopte en 1939 la *Loi favorisant l'organisation de fédérations de coopératives de pêche*, les Pêcheurs-Unis du Québec voient le jour (Hardy et al., 2008, p. 69).

Au cours des années subséquentes, l'État québécois construit et opère des séchoirs artificiels et des hangars de classification pour les poissons salés et séchés⁷⁷. Il commence aussi à s'impliquer financièrement en garantissant certains prêts faits aux pêcheurs. En 1942, le département des Pêcheries maritimes est créé, avec pour la première fois un ministre auquel est confié l'ensemble des lois et réglementations propres à ce secteur d'activité (Daneau, 1991, p. 40). L'année suivante, l'État québécois commence à financer directement les activités des pêcheurs, notamment pour moderniser la flotte, par l'entremise de son programme de crédits maritimes (Daneau, 1991, p. 165).

Frappées par un désaveu envers le libéralisme économique, les années 1930 et 1940 font ainsi place à un État beaucoup plus interventionniste dans le secteur des pêches. Ponctuelles et ciblées au début du siècle, les interventions de l'État gagnent en cohérence. En émerge progressivement une perspective générale de développement des pêcheries orientée vers l'intérêt collectif, à savoir l'amélioration des conditions de vies des communautés de pêcheurs (Daneau, 1991, p. 149).

3.2.3. L'État-providence et le passage vers la pêche industrielle

L'industrialisation des pêches au Québec commence dans les années 1950, avec notamment des investissements massifs du gouvernement du Québec en modernisation de la flotte. Ce n'est toutefois qu'au début des années 1960 que le développement de la pêche industrielle est mis au cœur des politiques gouvernementales. Cela se concrétise d'ailleurs lorsque la gestion du secteur des pêches est confiée au ministère de l'Industrie et du Commerce et qu'est officiellement inscrite dans la loi sa responsabilité de favoriser l'avancement et le développement des pêches au Québec (Daneau, 1991, p. 49). L'effort financier du gouvernement du Québec au cours de cette période est sans précédent (Daneau, 1991, p. 154).

L'année 1963 marque aussi la création du Bureau d'aménagement de l'Est-du-Québec (BAEQ) afin de concevoir un plan de développement pour la région. En 1966, le BAEQ, avec pour point de mire le progrès et la modernisation, propose, pour les pêcheries, de rationaliser et de centraliser les activités liées à la pêche. Ce plan prendra forme dans différents programmes touchant l'ensemble du secteur des pêches. L'objectif est d'éliminer progressivement la pêche artisanale et côtière, jugée improductive et à potentiel de croissance trop limité, au bénéfice de la pêche industrielle, semi-hauturière et hauturière (Bariteau, 1970, p. 379).

⁷⁶ Il s'agit d'un « mouvement social et économique commandité par [...] l'Université St. Francis Xavier [...]. [Le mouvement] préconise l'enseignement aux adultes comme moyen d'amélioration sociale et d'organisation économique. Généralement, un organisateur du mouvement se présente dans une communauté et [convoque] une réunion publique afin d'évaluer les forces et les problèmes de la communauté. On crée ensuite un cercle d'étude et on élabore un programme comprenant une série de réunions. Habituellement, à la fin de ces rencontres, une ou plusieurs coopératives sont créées pour aider à vaincre les difficultés identifiées lors des discussions. La coopérative de crédit est la forme de coopérative la plus commune, mais le mouvement organise également des coopératives de vente de poisson, de vente au détail, de construction domiciliaire et de mise en marché de produits agricoles » (Macpherson, 2006).

⁷⁷ La production de poissons salés et séchés est en déclin à l'époque, mais l'État souhaite, par ces infrastructures communes, sortir les activités de transformation du giron familial, accroître la productivité et hausser la qualité des produits.

Les années 1970 voient le mouvement vers l'industrialisation se prolonger. En 1974, un partenariat entre le gouvernement du Québec et celui du Canada permet de mettre sur pied un important programme de parcs industriels pour les pêches, surtout hauturières. Des investissements massifs, concentrés en certains pôles identifiés pour leur potentiel de croissance, sont réalisés afin de moderniser les infrastructures portuaires, de transformation et d'entreposage (Daneau, 1991, p. 193-194).

Les politiques publiques mises en place au cours de ces années ont d'importantes répercussions sur les Pêcheurs-Unis du Québec et contribuent sans aucun doute à les appuyer dans le chemin vers l'intégration verticale qu'ils choisissent d'emprunter (Larocque, 1978, p. 237-238). Cette période marque aussi de par l'éclat de ce que d'aucuns nomment l'avènement l'État-providence, beaucoup plus interventionniste de par ses investissements dans l'économie, mais aussi par son rôle planificateur, voire dirigiste, pour tout le secteur des pêches et même bien au-delà. Le développement des pêcheries s'en trouve d'autant plus maîtrisé et orienté vers l'intérêt collectif.

3.2.4. L'arrivée au pouvoir d'un parti indépendantiste et l'émergence d'un plan cohérent et concerté de développement des pêcheries

Nous pouvons avancer que l'intervention de l'État dans l'économie des pêches culmine à la fin des années 1970. D'abord, en 1979, la gestion des pêcheries est confiée au ministère de l'Agriculture, lequel devient le MAPAQ que nous connaissons aujourd'hui. Par la même occasion, les pêches sont confiées au ministre Jean Garon, qui reçoit la consigne du premier ministre René Lévesque de redresser la barque dans les pêches comme il l'a fait en agriculture depuis l'arrivée au pouvoir du gouvernement péquiste, trois années plus tôt (Garon, 2013, p. 209).

En effet, Jean Garon est reconnu pour avoir remis de l'ordre en agriculture avec la ferme intention de faire de l'agroalimentaire un secteur de développement économique phare pour le Québec. De ce projet découle l'objectif principal d'atteindre l'autosuffisance agroalimentaire, c'est-à-dire la capacité à produire suffisamment pour alimenter le Québec et exporter suffisamment pour compenser les produits importés (Garon, 2013, p. 119). Cet objectif trouve écho dans une politique de développement agroalimentaire ambitieuse dont le thème central et mobilisateur est de «Nourrir le Québec». La consultation avec les intervenants du milieu, des producteurs aux consommateurs, est au cœur de la démarche, l'arme de prédilection étant les conférences socioéconomiques qui permettent de dégager les grandes orientations et les actions à entreprendre, secteur par secteur. En définitive, c'est par l'entremise de lois et de programmes progressistes⁷⁸, mais aussi via des budgets et des investissements croissants et un appui indéfectible du premier ministre, que la politique agroalimentaire a réellement et rapidement permis de faire bouger les choses (Garon, 2013, p. 240).

Lorsque Jean Garon se voit attribuer la responsabilité des pêcheries, il reprend les mêmes objectifs et méthodes qui connaissent leur part de succès en agriculture. L'intervention de l'État dans les pêcheries est pour ce faire consignée dans la *Stratégie quinquennale d'allocation des ressources pour les pêches maritimes du Québec 1980-1984*, laquelle prévoit la modernisation de la flotte, le développement de nouveaux marchés et l'accroissement des captures par rapport aux années précédentes, notamment par l'acquisition de permis

⁷⁸ À ce titre, nous pouvons penser à la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* et à la *Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents*, qui ont permis d'encadrer le développement et la spéculation immobilière sur les terres arables du Québec, ainsi qu'à la bonification du programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles.

de pêche dans la zone économique exclusive du Canada, nouvellement étendue à 200 miles nautiques de ses côtes en 1977 (nous y reviendrons à la page 72) (Daneau, 1991, p. 28).

Le programme mise aussi sur les conférences socioéconomiques, lesquelles sont effectuées en trois temps : une première à Gaspé en 1980 afin de poser les bases et établir une lecture commune de la situation ; une deuxième à Sept-Îles en 1981 pour dégager quelques consensus clés quant aux actions à entreprendre ; et une troisième à Montréal en 1982 dans le but de rapprocher le milieu de la distribution de celui de la production et de la transformation et ainsi favoriser une meilleure commercialisation (Garon, 2013, p. 222). Ces conférences débouchent sur différents projets de loi, notamment pour rehausser la qualité des produits marins par l'imposition de normes de production (équipements approuvés, entreposage, transport, etc.) et d'une inspection plus rigoureuse, garanties par l'instauration d'un système de permis pour les établissements de transformation des produits marins.

Quant aux programmes mis en place, la modernisation de la flotte est le socle sur lequel le gouvernement souhaite refonder l'économie maritime du Québec en favorisant l'accroissement de l'effort de pêche par le passage vers une pêche semi-hauturière et hauturière (Daneau, 1991, p. 180-181). En outre, le gouvernement du Québec veut rehausser la qualité des produits, un aspect encore à l'époque souvent négligé par l'industrie : tout est congelé en bloc et exporté massivement dans les usines de Boston ou des Maritimes pour être transformé en bâtonnets de poisson et autres produits de masse à faible valeur ajoutée (Garon, 2013, p. 212). Pour réaliser cette révolution de la qualité, la modernisation de la flotte prévoit l'ajout de cales réfrigérées. Des subventions sont également accordées pour l'achat de bacs isothermes pour la manutention, l'entreposage et le transport des poissons (Daneau, 1991, p. 181) et un important programme de modernisation des usines de transformation, lesquelles n'ont à ce moment jamais fait l'objet d'une aide aussi généreuse et systématique, est lancé dès 1981⁷⁹.

Pour couronner ce programme de développement des pêcheries, le gouvernement du Québec fonde la Société québécoise des pêches (SQP) en 1983. Il s'agit en fait d'une filiale de la Société québécoise d'initiatives agroalimentaires (SOQUIA), elle-même fondée en 1975, avec pour double mandat 1) « de favoriser l'implantation, la modernisation, l'expansion, le développement, la consolidation ou le regroupement des industries du secteur alimentaire » et 2) « de participer ou d'intervenir dans la production, la transformation, le conditionnement et la commercialisation de tout produit relié au secteur agricole ou alimentaire ou aux pêcheries commerciales »⁸⁰.

La SQP a le même mandat, si ce n'est que ses activités et le fonds qu'elle gère sont uniquement destinés au secteur des pêches, au travers de quatre objectifs : 1) le renouvellement et la modernisation de la flotte et des infrastructures de pêche ; 2) la participation du Québec dans la zone économique exclusive du Canada ; 3) l'amélioration de la qualité des produits de la mer ; et 4) l'organisation de la mise en marché des produits marins (Daneau, 1991, p. 49). Elle est habilitée à intervenir en tant que partenaire financier (prendre part au capital des entreprises), promoteur (réaliser elle-même des projets jugés rentables) ou conseiller (aider les entreprises en matière de gestion et de financement) (Daneau, 1991, p. 195). Par l'entremise de cette société, le gouvernement du Québec se dote d'un bras financier permanent et d'envergure pour investir dans l'économie des pêches.

⁷⁹ En effet, avant 1981, les aides accordées aux usines de transformations ont toujours été ponctuelles et temporaires (Daneau, 1991, p. 181).

⁸⁰ Voir : [en ligne].

En l'espace de quelques années, le gouvernement du Québec occupe l'avant-scène et dote l'économie des pêches d'un véritable plan de développement, solide et cohérent, soutenu par un effort financier inédit (Daneau, 1991, p. 183-185). Mais, aussi ambitieux soit ce plan, il n'aura pas les effets escomptés. Prises dans un conflit entre les gouvernements du Québec et du Canada, les pêches traversent une période tumultueuse. Pour bien saisir la nature de ce conflit, il faut revenir quelques années en arrière.

3.2.5. Vers une zone économique exclusive et gestion globale des pêcheries à l'échelle canadienne

Dans les années 1970, le gouvernement du Canada, plutôt discret jusque-là, commence à intervenir plus directement dans l'économie des pêches. Pour comprendre cette intervention tardive, il faut savoir que ce n'est qu'au XX^e siècle qu'apparaissent des revendications nationales sur les ressources halieutiques des océans, puisque depuis le XVII^e siècle la doctrine de la liberté des mers prévaut. Seules de minces bandes côtières (jusqu'à 3 miles des côtes) entourant les frontières terrestres d'un État sont jugées lui appartenant ; le reste des océans n'appartient à personne⁸¹.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les États commencent à vouloir asseoir leur souveraineté sur les ressources, notamment halieutiques, mais aussi minières et pétrolières que l'on retrouve dans les fonds marins. La Commission internationale pour les pêcheries de l'Atlantique Nord-Ouest (CIPANO) est donc créée en 1949, à l'initiative du Canada, des États-Unis, de l'Islande, de la Norvège, du Danemark, du Royaume-Uni, de la France, de l'Italie et de l'Espagne, afin de « promouvoir une saine gestion des ressources halieutiques dans le Nord-Ouest Atlantique » (Daneau, 1987, p. 130). D'autres pays comme l'URSS, l'Allemagne (RFA et RDA), la Pologne, la Roumanie, la Bulgarie, le Portugal, Cuba et le Japon se joindront ultérieurement à la CIPANO.

L'Atlantique Nord-Ouest est ainsi découpé en zones de pêches, des quotas par espèces sont répartis entre les pays, des saisons de pêche sont fixées et la taille des espèces capturées et des engins de pêche utilisés est réglementée. En même temps, les pêches, de plus en plus industrialisées, voient apparaître et se répandre l'usage des chalutiers-usines, aux capacités de capture monstrueuses et équipés pour pêcher pendant plusieurs semaines⁸² (Marcil, 2011). L'effort de pêche des pays signataires du CIPANO, notamment l'Europe de l'Est et tout particulièrement l'URSS, augmente de manière spectaculaire dans l'Atlantique Nord-Ouest, donnant lieu à une concurrence internationale accrue pour accéder aux ressources halieutiques (Daneau, 1987, p. 130). Or, le CIPANO, dont l'objectif principal est d'assurer un rendement équilibré maximal (où l'effort de pêche est poussé au plus haut point sans entraver la capacité de reproduction des espèces), ne dispose pas des pouvoirs pour appliquer la règle et assurer une conservation adéquate des ressources (Gough, 2013). Il s'ensuit que la pression sur les stocks de poissons et de fruits de mer augmente drastiquement.

La présence des grandes firmes agroalimentaires étrangères met en péril quelques grandes firmes canadiennes devenues vitales pour plusieurs communautés côtières des provinces maritimes et exacerbe les intérêts économiques du Canada envers la maîtrise de son territoire et de ses ressources (Bariteau, 1981, p. 142). C'est ainsi qu'en 1964, le Canada étend sa juridiction à 9 miles nautiques de ses côtes. Puis, en 1968, le

⁸¹ Voir : [en ligne].

⁸² Notons au passage que la délivrance de permis pour les chalutiers du Québec, qui n'existaient pas au moment de l'Entente de 1922, est de responsabilité fédérale (Daneau, 1991, p. 18).

gouvernement fédéral commence à mettre en place une gestion dite globale de ses pêcheries, à l'échelle canadienne (Gough, 2013). Entre autres choses, chercheurs et décideurs commencent à s'inquiéter de la baisse des captures et à remettre en question le caractère inépuisable des ressources halieutiques qui prévalait jusqu'alors (Brêthes, 2016, p. 56). Tandis qu'elle n'avait fait l'objet de pratiquement aucune réglementation jusqu'alors, la gestion des stocks de poissons apparaît désormais dans les priorités du gouvernement fédéral (Hardy et *al.*, 2008, p. 53).

En 1971, le Canada étend sa zone économique exclusive (ZEE) à 12 miles nautiques de ses côtes. Enfin, en 1977, la ZEE du Canada est prolongée jusqu'à 200 miles nautiques de ses côtes (Abgrall et Rainelli, 1983, p. 336). En procédant de la sorte, le gouvernement du Canada s'approprie les ressources halieutiques – ainsi que toutes les ressources naturelles des fonds marins – et devient souverain quant à la gestion et l'exploitation de ces ressources. Seul maître à bord, il est dorénavant en mesure de repousser les grandes firmes agroalimentaires étrangères du secteur des pêches, ou du moins d'exiger d'elles des permis et leur fixer unilatéralement des quotas. Le CIPANO est remodelé pour devenir l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest (OPANO), dont le mandat concerne désormais les ressources halieutiques de l'Atlantique Nord-Ouest au-delà de la ZEE du Canada (Hardy et *al.*, 2008, p. 53).

L'expansion de la ZEE du Canada à 200 miles de ses côtes a suscité un énorme engouement de la part des provinces maritimes et du Québec. Toutes comptent dès lors sur l'augmentation des quotas pour les pêcheurs canadiens afin de revoir leurs plans de développement des pêcheries. Mais le gouvernement fédéral entrevoit les choses autrement. En 1976, alors que l'extension de sa ZEE est actée et entrera en vigueur l'année suivante, il adopte la *Politique canadienne pour la pêche commerciale*, qui ne fait aucunement appel à la participation ou à la collaboration des provinces dans le développement de leurs propres pêches. Malgré quelques contestations, la position demeure (Daneau, 1991, p. 24-27).

3.2.6. La «bataille des pêches»⁸³, ou l'éclatement des tensions entre le gouvernement fédéral et provincial

À la même période, l'arrivée au pouvoir d'un gouvernement souverainiste au Québec entraîne un bras de fer avec le gouvernement fédéral quant au contrôle et à la gestion des ressources halieutiques (Breton, 1995). Le gouvernement du Québec entend s'affirmer et prendre sa place. Un «oui» au référendum de 1980 est même présenté comme un «oui» aux pleins pouvoirs du Québec sur son territoire maritime (Daneau, 1991, p. 21-23). Les tensions entre le gouvernement fédéral et provincial atteignent alors leur paroxysme.

La perspective d'un Québec souverain fait peur à Ottawa et la réplique ne se fait pas attendre. En 1979, le gouvernement du Canada autorise l'accès des gros chalutiers canadiens, dont les ports d'attache ne sont pas au Québec, aux ressources du golfe du Saint-Laurent. En 1981, la direction régionale du MPO pour la région du golfe du Saint-Laurent est, pour fin de centralisation, déménagée de Québec à Moncton. En 1982, le gouvernement du Canada rapatrie la délivrance des permis de pêche pour les bateaux de plus de 35 pieds, amputant par la même occasion une bonne partie de l'Entente de 1922 et coupant l'herbe sous les pieds du MAPAQ et de son important plan de modernisation de flotte, qui concernait principalement les bateaux de cette taille (Daneau, 1991, p. 28-29).

⁸³ Telle est la manière dont Jean Garon nomme cet épisode dans son autobiographie (Garon, 2013, p. 208).

En parallèle, le gouvernement du Canada crée le Groupe d'étude sur les pêches de l'Atlantique, mené par Michael Kirby⁸⁴. En 1982, un rapport intitulé *Naviguer dans la tourmente. Une nouvelle politique pour les pêches de l'Atlantique*, aussi connu sous le nom de rapport Kirby, recommande ni plus ni moins de centraliser les responsabilités en matière de gestion, de transformation et de commercialisation des ressources halieutiques au sein du gouvernement fédéral en nationalisant notamment les grandes firmes agroalimentaires canadiennes du secteur des pêches, dont les Pêcheurs-Unis du Québec, puisqu'elles se trouvent toutes dans une situation précaire (Gough, 2013). En somme, le rapport jetait les bases d'un changement structurel dans l'industrie des pêches.

En 1983, en conformité avec sa volonté d'assurer une gestion globale du secteur des pêches, et selon les recommandations du rapport Kirby, le gouvernement fédéral reprend unilatéralement ses prérogatives en matière d'administration des pêches commerciales en eau marine qu'il avait cédées au gouvernement du Québec lors de l'Entente de 1922, ne lui laissant des pouvoirs que sur les pêches commerciales en eau douce et l'aquaculture (Daneau, 1991, p. 30).

Enfin, en 1984, la faillite des Pêcheurs-Unis est l'occasion pour le gouvernement fédéral de mettre en œuvre son plan de nationalisation des pêcheries de l'Est du Canada, alors que les actifs de la Fédération sont rachetés par la société d'État canadienne, Pêcheries Cartier, une filiale de la Corporation de développement des investissements, spécialement créée pour l'occasion (Daneau, 1991, p. 34). D'autres grandes firmes agroalimentaires canadiennes du secteur des pêches sont aussi nationalisées à la même période (Gough, 2013).

La réaction du gouvernement du Québec après l'abolition de l'Entente de 1922 est immédiate et passe par l'adoption d'une série de lois visant à freiner l'hémorragie de ses compétences dans le secteur des pêches. À la fin de l'année 1983, une première loi réinstalle l'émission d'un permis provincial – en plus du permis fédéral – pour les pêches commerciales en eau marine dont les engins utilisent le territoire immergé du Québec, qui comprend une grande partie du golfe du Saint-Laurent, comme l'avait fait le Québec peu avant l'Entente de 1922. Ce sont en réalité les engins fixes qui sont touchés, tandis que les engins mobiles ne le sont pas⁸⁵ (Daneau, 1991, p. 32-33).

En 1984, une seconde loi portant sur la qualité des produits marins confère au gouvernement du Québec les responsabilités en matière de réglementation et d'inspection des produits de la mer commercialisés sur le marché intérieur⁸⁶. Le gouvernement fédéral demeure cependant responsable de la réglementation et de l'inspection des produits de la mer destinés à l'exportation.

Puis, en 1984, suite à la faillite des Pêcheurs-Unis, le gouvernement du Québec adopte une loi concernant la commercialisation des produits marins. Celle-ci a pour objectif de favoriser le regroupement des opérations de commercialisation des entreprises de transformation des produits de la mer. Cette loi donne entre autres

⁸⁴ Michael Kirby est un homme de confiance de Pierre-Elliott Trudeau, premier ministre de l'époque. En 1980, il est secrétaire du Cabinet aux Relations fédérales-provinciales et joue un rôle clé lors du rapatriement de la constitution. En 1984, il est nommé sénateur (voir : [en ligne]).

⁸⁵ Les engins fixes concernent entre autres la pêche au homard et au crabe des neiges et aux poissons pélagiques, alors que les engins mobiles servent pour la pêche à la crevette. La pêche aux poissons de fond et aux poissons pélagiques se fait quant à elle avec les deux types d'engins (Hardy et al., 2008, p. 135).

⁸⁶ En 1959, le gouvernement du Canada avait repris la réglementation et la gestion de l'inspection des produits marins destinés à l'exportation. Étant donné que peu de ces produits étaient commercialisés sur le marché domestique, le gouvernement du Québec avait tout confié au gouvernement du Canada (Daneau, 1991, p. 17).

au gouvernement le droit d'établir des offices de commercialisation⁸⁷ à la requête d'au moins 7 entreprises de transformation. Lorsqu'un office de commercialisation est fondé, le gouvernement du Québec a la possibilité d'étendre l'application de l'accord de commercialisation à toutes les entreprises engagées dans la transformation des produits visés par l'accord⁸⁸.

Enfin, en 1987 le gouvernement du Québec adopte une loi portant sur la transformation des produits marins qui impose notamment aux transformateurs d'effectuer certaines transformations minimales sur les produits avant de pouvoir les commercialiser. Cette loi vise surtout à empêcher que les poissons et fruits de mer pêchés au Québec soient exportés sous leur forme brute (voir p. 30-31).

Cet épisode conflictuel est donc marqué par l'escalade des tensions entre deux États pour maîtriser le développement d'un même territoire et d'un même secteur économique. D'un côté, le gouvernement du Canada a affirmé, à l'échelle internationale, sa souveraineté dans ses eaux territoriales et a implanté une gestion beaucoup plus globale des ressources halieutiques par l'entremise de politiques économiques fortes à l'échelle nationale (Bariteau, 1981, p. 141). D'un autre côté, le gouvernement du Québec a voulu s'imposer en affirmant son indépendance – sortir le bateau de la bouteille –, lui aussi par le biais d'un important plan de développement des pêcheries. Cette surenchère s'est conclue à l'avantage du Canada et de son penchant centralisateur, penchant qui n'est d'ailleurs pas propre au secteur des pêches et qui s'inscrit dans un contexte beaucoup plus large⁸⁹.

3.2.7. La désunion des pêcheurs du Québec, le désengagement de l'État et la perte de cohérence d'ensemble

Cette centralisation est toutefois brève, puisque dans la seconde moitié des années 1980, le rôle interventionniste de l'État dans la sphère économique est remis en cause par la doctrine néolibérale, qui remet au goût du jour le laisser-faire et modèle les politiques publiques de sorte qu'elles entravent le moins possible les forces du marché. Ainsi, en 1987, les actifs des Pêcheurs-Unis sont entièrement privatisés, tandis que l'État se désengage et laisse le soin aux acteurs de s'organiser et se développer par eux-mêmes (Daneau, 1991, p. 152). La place est progressivement laissée aux institutions financières privées⁹⁰, tandis que les programmes d'aides s'amenuisent (Daneau, 1991, p. 166 et 182).

Au tournant des années 1990, les pêches sont plus industrielles que jamais et l'effort de pêche se poursuit, voire s'accroît, tant et si bien que la pression sur les stocks de plusieurs espèces atteint un point de

⁸⁷ Un office de commercialisation « est un organisme public qui est un agent de vente obligatoire et qui dirige et exécute en partie ou en totalité les ventes au nom des producteurs de denrées [...] particulières » (voir : [en ligne]). Il permet aux producteurs, le cas échéant les transformateurs de produits marins, d'accroître leur pouvoir de marché, par le biais de la concertation, et d'atténuer l'instabilité des prix sur les marchés. En contrepartie, ces producteurs doivent s'entendre sur des normes communes de production, engendrant une standardisation de celle-ci et se traduisant généralement par un rehaussement de la qualité générale des produits.

⁸⁸ Voir : [en ligne].

⁸⁹ Les enjeux politiques derrière le contrôle de l'économie des pêches dépassent largement ce seul secteur d'activité. En effet, depuis 1949, alors que la Cour suprême du Canada succède le Conseil privé de Londres et devient la Cour de l'ultime recours de tous les appels, nous pouvons constater une tendance à la centralisation des pouvoirs juridiques et fiscaux, ainsi que dans le partage des compétences législatives, au détriment des provinces (Brouillet, 2008).

⁹⁰ Par exemple, en 1998, la SOQUA et sa filiale, la Société québécoise des pêches (SQP), sont rattachées à la Société générale de financement (SGF) pour devenir la SGF-SOQUA. Cette dernière met ensuite fin à ses activités en 2007, puis la SGF est fusionnée avec Investissement Québec (IQ) en 2010 (voir : [en ligne]). De tous ces mouvements s'ensuivent une perte d'expertise sectorielle et une dilution progressive des investissements, qui autrefois étaient spécialisés dans le secteur des pêches et plus largement dans l'agroalimentaire.

rupture (Gough, 2013). L'effondrement des stocks de poisson de fond survient au cours de l'année 1993 et l'adoption de moratoires subséquents porte un dur coup au secteur des pêches. Un plan d'adaptation – pour ne pas dire de sauvetage – des communautés de pêcheurs à cette nouvelle réalité, passant notamment par la réduction du nombre de bateaux et de pêcheurs, est adopté (Hardy et *al.*, 2008, p. 56), tandis que les grandes firmes sont contraintes de décroître ou de disparaître (Gough, 2013).

Le gouvernement du Canada se tourne vers le développement durable et met en place des mesures pour freiner le déploiement de la pêche industrielle et favoriser celui d'une pêche côtière et semi-hauturière de plus petite échelle, une pêche qui bénéficie plus directement aux communautés. En 1998, un *Code de conduite canadien sur les pratiques de pêche responsable* est adopté⁹¹ (Brêthes, 2016, p. 58). Il instaure également des mécanismes de gestion participative – les communautés et les provinces étant amenées à s'impliquer davantage – et favorise la professionnalisation des pêcheurs (Hardy et *al.*, 2008, p. 56).

Dans l'ensemble, ces mesures sont accompagnées d'un effort de décentralisation des pouvoirs publics vers les communautés de pêcheurs, comme en fait foi le *Cadre stratégique des pêches canadiennes de l'Atlantique* de 2004, qui cherche à favoriser la concertation, la cogestion et la délégation de compétences en donnant « plus de latitude sur la gestion au niveau local et plus de flexibilité dans l'utilisation de la ressource » (Hardy et *al.*, 2008, p. 110). Au Québec, nous assistons depuis plusieurs années à un mouvement similaire en faveur des MRC, afin d'accroître l'autonomie du milieu municipal en matière de développement local et régional⁹².

Sans remettre en question le bien-fondé de ces politiques de décentralisation et de recherche d'un modèle de concertation, notamment d'un point de vue environnemental et social, elles ont aussi pour effet de parcellariser encore plus un secteur déjà aux prises avec un manque de coordination. Elles amplifient l'émergence de visions différenciées, peu intégrées entre elles, qui en plus sont contraintes de s'adapter par elles-mêmes et en permanence à un environnement économique et financier sur lequel elles n'ont aucune emprise.

Pour bien saisir l'ampleur de ce mouvement, il faut revenir à la faillite puis à la privatisation des Pêcheurs-Unis, qui se sont traduites par un morcellement des actifs et des acteurs, par une perte de cohérence et de coordination d'ensemble. Les usines de transformation ont été vendues à des intérêts privés, lesquels cherchent chacun de leur côté à développer leurs marchés (Pelletier, 1999, p. 32). Il en va de même des pêcheurs, des grossistes et des poissonneries. Ces entreprises se concurrencent non seulement entre elles, mais aussi avec des entreprises multinationales souvent immenses (Hardy et *al.*, 2008, p. 49-50). En d'autres termes, ce mouvement a favorisé la décentralisation de la prise de décision et la désolidarisation des acteurs : l'horizon commun ayant amené plusieurs communautés de pêcheurs à ramer dans le même sens semble s'être effrité, donnant lieu à la création d'une multitude d'associations peu coordonnées entre elles, chacune ayant ses revendications propres qui empiètent sur celles des autres.

Par exemple, en 1995, dans le but de relancer l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales en pleine crise, le MAPAQ entame un processus de consultation. À l'issue de deux forums et d'un colloque, le Réseau pêches et aquaculture Québec (RPAQ) est fondé en 1998, avec « pour mission de rassembler les intervenants du secteur des pêches et de l'aquaculture autour d'une stratégie de développement, et de

⁹¹ La *Politique sur la préservation de l'indépendance de la flottille de pêche côtière dans l'Atlantique canadien* adoptée en 2007 s'inscrit aussi dans cette perspective (voir p. 20).

⁹² Ce mouvement a débouché en 2016 par une reconnaissance légale des municipalités en tant que gouvernements de proximité, leur conférant par la même occasion plus d'autonomie et de pouvoirs.

créer, avec eux, un environnement d'affaires favorable à la réalisation de projets ainsi qu'à la croissance du secteur» (Hardy et al., 2008, p. 69). Trois tables sectorielles prennent part au réseau⁹³, dont les objectifs sont entre autres de favoriser les partenariats d'affaires et le développement de marchés. C'est en consultation avec le RPAQ que le MAPAQ adopte, en 2000, sa *Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture*, laquelle souligne qu'il existe «peu d'ententes liant pêcheurs et entreprises de transformation pour sécuriser l'approvisionnement des usines» (MAPAQ, 2003, p. 11).

En 2005, la Table des pêches maritimes du Québec – dissoute depuis, au même titre que la Table maricole et le RPAQ – constate un «effritement de la structure associative principalement dans le secteur de la capture» (Landry et al., 2005, p. 15). Signe que la situation ne s'est pas améliorée, dans son récent *Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec*, le MAPAQ propose la création d'un comité québécois de concertation sur les pêches et l'aquaculture commerciales dans le but d'«accroître la concertation entre les intervenants de l'industrie» (MAPAQ, 2018c, p. 36).

Pour cause, la structure associative des pêcheurs au Québec prend forme autour de considérations multiples qui se croisent et parfois s'opposent. Nous retrouvons ainsi des associations en fonction des types de pêche (côtière, semi-hauturière, hauturière), des principales espèces (homard d'Amérique, crabe des neiges, crevette nordique, etc.), des engins utilisés (mobiles, fixes), des zones de pêche ou encore du niveau de gouvernance (local, régional, interrégional, etc.). Cela ne va pas sans créer des tensions, voire des conflits, entre ces groupes aux intérêts divergents : «Au fil du temps, ces conflits ont mené à un éclatement de l'industrie de la capture. Cependant, les mêmes objectifs sont poursuivis par tous ces groupes, à savoir assurer leur bien-être en exploitant une ressource naturelle et, par-delà, contribuer au développement de la collectivité dont ils font partie intégrante»⁹⁴ (Hardy et al., 2008, p. 110).

À cela, nous pouvons ajouter un clivage apparu vers les années 1990 entre les transformateurs du Québec maritime et ceux des centres urbains (voir p. 34-35), clivage qui perdure encore aujourd'hui alors que tout indique qu'ils n'entretiennent que peu de liens entre eux⁹⁵. Ceci est valable pour l'ensemble du secteur halieutique, qui se caractérise toujours par le même manque généralisé de coordination⁹⁶. Bien que les pêcheurs et transformateurs fassent régulièrement preuve de solidarité entre eux ou que des pêcheurs possèdent parfois des parts ou établissent des partenariats avec des transformateurs, ces pratiques restent confinées à une échelle locale. De même, si quelques transformateurs s'allient à des grossistes pour regrouper leur offre et exporter leurs produits, la majorité fait cavalier seul (MAPAQ, 2018a, p. 4-5). Désarticulés, les différents chaînons que sont les pêcheurs, les transformateurs, les grossistes et les poissonneries ne pensent ni n'agissent de concert : il n'existe pas de conscience de filière.

⁹³ Soit la Table des pêches maritimes, la Table maricole et la Table filière de l'aquaculture en eau douce. Notons que de ces tables, seule la dernière existe encore aujourd'hui.

⁹⁴ À cet effet, un autre facteur qui mériterait d'être approfondi est le système de quotas et d'attribution des permis. Sans entrer dans les détails, mentionnons qu'il a pour effet d'individualiser les pêcheurs. «Reposant autrefois sur un modèle historique et intergénérationnel d'occupation du territoire par la pratique et sur des valeurs communautaires, la culture familiale de la pêche est désormais un privilège individuel, concédé à travers un permis» (Aubin, 2012, p. 51).

⁹⁵ «Il y a peu de relations d'affaires et de synergie entre les usines situées en milieu maritime et urbain et entre elles-mêmes» (Landry et al., 2005, p. 16). Rappelons qu'en 2017, 68 %, des approvisionnements des transformateurs de poissons et de fruits de mer provenaient de l'importation (voir p. 64) et que ce sont surtout les usines des centres urbains qui réalisent ces importations (Vargas, 2019, p. 2) plutôt que de s'approvisionner au Québec maritime.

⁹⁶ Des propos de Réginald Cotton, crevettier et conseiller municipal de Rivière-au-Renard, concernant les pêcheurs sont sur ce point éloquent : «chacun pêche pour sa paroisse pis chacun tire sur la couverture» (Bernier, 2016). Un bel exemple est certainement la réouverture de la pêche au sébaste, pêche pour laquelle les quotas potentiels sont déjà convoités par différents acteurs, alors que leur partage selon la répartition qui prévalait historiquement ne fait pas l'unanimité (voir : [en ligne]).

3.2.8. Repenser l'apport du mouvement coopératif et de l'intervention de l'État québécois dans le secteur des pêches

Les premières coopératives de pêcheurs au début du XX^e siècle et, surtout, leur regroupement au sein d'une fédération en 1939 constituent un tournant majeur dans la manière dont le secteur halieutique s'organise. Plus précisément, nous passons d'une logique de développement extractiviste à une logique de développement endogène : le mouvement coopératif permet aux pêcheurs de prendre localement le contrôle de leur activité économique, de s'en approprier la rente, avant tout au bénéfice de leurs communautés (Landry, 1992, p. 280). Le secteur des pêches devient en ce sens un levier au service d'un développement collectif. Soutenu par l'État et le clergé catholique, cet épisode montre comment une action structurante, de plus en plus planifiée et organisée, peut parvenir avec une aisance déconcertante à prendre possession de l'économie de toute une région, soit le Québec maritime, et en remettre les clés du développement entre les mains des populations locales, à savoir les communautés de pêcheurs.

L'intervention plus structurante de l'État dans l'économie des pêches à partir de la fin des années 1930, et qui culmine au tournant des années 1980 lorsque Jean Garon hérite de la responsabilité du secteur des pêches, montre qu'il y avait une réelle intention d'arrimer le développement du secteur des pêches avec le développement régional : pour un temps, le Québec maritime a cessé d'être un simple réservoir de ressources primaires. À cet effet, il n'est pas anodin que ce fut entre 1922 et 1983 – et surtout à partir de la fin des années 1930 – que l'intervention de l'État québécois gagne en dynamisme et les politiques publiques en structure, puisque pendant cette période, il a disposé de pouvoirs accrus pour intervenir directement dans le secteur des pêches. D'ailleurs, lorsque Jean Garon devient responsable du secteur des pêches, l'outil législatif prend une importance majeure dans l'échafaudage de son modèle de développement. C'est lorsque le gouvernement du Québec a voulu s'imposer comme acteur premier du développement des pêcheries sur son territoire que le gouvernement fédéral est intervenu pour remettre la province à sa place.

D'autre part, malgré tous les bienfaits qu'ont pu avoir le mouvement coopératif et l'intervention de l'État, force est d'admettre que le chemin vers l'industrialisation des pêches et l'abandon de la pêche côtière et artisanale – jugée archaïque – qu'ils ont emprunté à partir de la seconde moitié du XX^e siècle les a menés dans un cul-de-sac. Même sous la gouverne du ministre Jean Garon, les politiques en matière de pêches sont pensées en termes de volume. Les mesures mises en place visent essentiellement à accroître les capacités de capture et de transformation⁹⁷ et l'amélioration générale de la qualité des produits ne vise pas moins la production de biens de masse standardisés. Bien que des signes d'épuisement des ressources aient commencé à poindre, il faut attendre l'effondrement des stocks de poissons de fond au début des années 1990 pour que la pêche industrielle soit réellement remise en cause et que la pêche artisanale et côtière retrouve en partie ses lettres de noblesse.

Mais, si le modèle du propriétaire-exploitant est aujourd'hui protégé par les politiques fédérales qui reconnaissent son importance pour les communautés de pêcheurs (voir p. 20), la gestion des stocks et l'émission de permis sont quant à eux pensées sur un modèle de pêches monospécifiques. Il en va de même des transformateurs, surtout les plus gros, dont les installations permettent des transformations de

⁹⁷ En même temps, le plan de développement des pêcheries du gouvernement du Québec s'inscrit dans l'ère du temps. L'extension de la ZEE du Canada en 1977 engendre un certain optimisme dans le secteur des pêches. Toutes les provinces anticipent que leurs captures augmenteront dans les années à venir et investissent massivement pour stimuler plus encore la modernisation de leurs flottes et de leurs usines de transformation (Daneau, 1991, p. 152).

grandes quantités, peu diversifiées, idéales pour exporter massivement. Le retour en force du modèle de développement extractiviste depuis le milieu des années 1980 montre que l'État n'a pas, malgré quelques tentatives ponctuelles, de plan de développement structurant pour le secteur des pêches. Au contraire, le rôle qu'il remplit est passif, se réduisant à une intervention sporadique, entre autres en période de crise, plutôt que d'être réellement proactif, en cherchant à rallier les intervenants autour d'une vision d'ensemble et à catalyser de manière soutenue les efforts vers des objectifs clairs, communs et ancrés dans les territoires⁹⁸.

À cet égard, il s'est opéré un véritable découplage entre les perspectives de développement territorial et sectoriel. Autrement dit, il est possible de constater, au fil des politiques mises en place, un abandon de la perspective territoriale : la focale est mise sur le développement du secteur des pêches comme s'il s'agissait d'une fin en soi plutôt que d'un moyen pour les communautés de prendre en main leur devenir et d'assurer leur pérennité. Par exemple, la *Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture* adoptée en 2000 est entièrement tournée vers le soutien au secteur. Ses trois grandes orientations concernent l'accroissement de la biomasse aquatique disponible, l'amélioration de la compétitivité des entreprises et la création d'un environnement favorable au développement du secteur (MAPAQ, 2003, p. 2). Plus récemment, le *Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec* s'attarde à appuyer le secteur, laissant peu de place, si ce n'est aucune, au développement régional. Les mesures du plan d'action concernent le soutien aux entreprises, sans considération pour leur importance stratégique en termes d'occupation du territoire ou de vitalisation des communautés du Québec maritime⁹⁹. Les succès relatifs du modèle extractiviste, qui se traduisent par une intégration plus poussée de l'économie des pêches au commerce mondial et dont plusieurs chantent les vertus parce que la valeur des ventes réalisées une année sur l'autre augmente, masquent pourtant la dévitalisation bien réelle de plusieurs communautés du Québec maritime.

Un facteur déterminant de cet état de fait repose sur la disparition des Pêcheurs-Unis, alors que la coordination d'ensemble qui permettait d'orienter tout le secteur vers une même direction s'est effritée¹⁰⁰. Qui plus est, il y a depuis l'abolition de l'Entente de 1922 un chevauchement administratif qui favorise une dispersion des revendications, un gaspillage des fonds publics et un manque d'efficacité des politiques, parfois contradictoires¹⁰¹.

En ce sens, la pierre d'achoppement qui freine la mise en place de politiques publiques pleinement opérantes résulte d'un enjeu fondamental qui n'est toujours pas résolu à ce jour, à savoir la propriété des ressources halieutiques (Daneau, 1991, p. 36). Le gouvernement du Québec est encore aujourd'hui contraint

⁹⁸ Comme nous l'avons souligné, les objectifs de l'intervention de l'État québécois dans le secteur des pêches oscillent entre l'accroissement des exportations et l'augmentation de la part des produits de la mer du Québec sur le marché domestique (voir p. 62).

⁹⁹ Si la *Politique bioalimentaire* fait bel et bien une place aux territoires (MAPAQ, 2018d, p. 76-87), cet aspect est totalement éclipsé dans le *Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec*. Tout au plus, l'enjeu est évoqué en introduction mais ne réapparaît pas par la suite (MAPAQ, 2018c, p. 6).

¹⁰⁰ L'expérience des Pêcheurs-Unis constitue un moment charnière où les activités du secteur halieutique ont, pour une première fois, non seulement été clairement séparées (production, transformation et distribution), mais aussi pensées et gérées comme une entité cohérente. Si la tangente vers l'intégration verticale prise depuis les années 1950 a eu pour effet de négliger l'idéal coopératif au bénéfice de l'aspect économique – sapant par la même occasion les assises du modèle – (Chaussade, 1975, p. 551), le regroupement de l'offre de plusieurs centaines de pêcheurs et de dizaines d'usines de transformation pour en faire une mise en marché collective a doté pour un instant le Québec maritime d'un puissant levier de développement régional, inédit jusqu'alors. D'ailleurs, mis à part les Pêcheurs-Unis, le secteur des pêches n'a jamais réellement eu de « pouvoir compensatoire que l'on retrouve, entre autres, dans le secteur agricole » (Daneau, 1991, p. 147).

¹⁰¹ Cela découle notamment du fait que « les pêcheurs s'adressent soit à l'État fédéral, soit à l'État provincial pour tenter d'influencer les autorités ou de faire mettre en place des programmes qui leur seraient avantageux » (Daneau, 1991, p. 148).

d'élaborer des politiques compensatoires qui viennent compléter celles de l'État fédéral (Bariteau, 1981, p. 136). Ces politiques doivent nécessairement s'imbriquer dans la logique de développement canadienne, qui pose le cadre à l'intérieur duquel les pêcheries du Québec peuvent se développer. Pour le dire avec Claude Bariteau, « tant que le gouvernement du Québec acceptera cette approche, il ne pourra qu'assurer la reproduction de cette complémentarité » (Bariteau, 1981, p. 158). Le contrôle des ressources halieutiques apparaît ainsi fondamental pour parvenir à instaurer un modèle de développement qui soit entièrement conforme aux intérêts propres du Québec. Sans contrôle sur les ressources et leur répartition, l'incertitude devient trop grande et empêche une planification adéquate, à plus long terme, de telle sorte que la mise en place d'un plan structurant de développement est pratiquement vaine (Daneau, 1991, p. 187).

En somme, depuis l'abolition de l'Entente de 1922, non seulement le Québec a perdu certaines de ses prérogatives en matière de développement, mais la manière de l'entrevoir, à l'aune du néolibéralisme, a permis à l'État québécois de se dégager de ses responsabilités¹⁰² à tel point que la question suivante se pose : a-t-on abandonné le navire ? Depuis la fin des années 1980, le Québec s'assoit sur un cadre législatif qui n'a que peu bougé et qui ne constitue même plus une avenue envisagée pour relancer à la fois le secteur de pêches et les communautés du Québec maritime. Le *statu quo* qu'il adopte aujourd'hui en matière de développement pointe vers la nécessité de doter le Québec maritime de nouveaux outils de développement qui lui permettront de mieux maîtriser le secteur des pêches et de lui insuffler de nouvelles orientations appuyées sur des bases solides pour le bénéfice premier des populations habitant le territoire.

3.3. Des consommateurs qui se disent prêts à acheter davantage de produits de la mer du Québec

Les consommateurs québécois ne sont historiquement pas de grands consommateurs de produits de la mer. Si une augmentation de la consommation est observable vers la fin du XX^e siècle, elle est depuis en baisse, et rien n'indique qu'elle augmentera de nouveau. En dépit de cela, nous pouvons observer une évolution de la demande vers des produits de la mer plus distinctifs, notamment plus qualitatifs, ce d'ailleurs à quoi correspondent les produits marins du Québec, de manière générale, par rapport aux produits importés. Mais, surtout, les consommateurs québécois sont aujourd'hui prêts à acheter davantage de produits marins du Québec, plus que ce dont l'industrie de la pêche est actuellement en mesure de fournir.

3.3.1. L'évolution des habitudes alimentaires et de la demande en produits marins au Québec

Depuis la colonisation et jusqu'au milieu du XX^e siècle, les habitudes alimentaires des Canadiens français se sont largement construites autour de l'agriculture. En effet, à l'exception des populations du Québec maritime, qui avaient un accès facilité aux ressources halieutiques pour s'alimenter au quotidien¹⁰³ (Grysole et al., 2009, p. 8), les repas traditionnels des Canadiens français sont plutôt constitués de viande, de légumineuses, de céréales, de féculents et de légumes (Coulombe, 2005, p. 510-511). Le catholicisme

¹⁰² Soulignons du même coup qu'il existe à l'heure actuelle un réel vide analytique des politiques publiques et des relations fédérales-provinciales dans le secteur des pêches depuis le tournant des années 1990.

¹⁰³ D'ailleurs, les ressources halieutiques du Saint-Laurent ont joué pendant longtemps un rôle central dans la subsistance et la sécurité alimentaire des communautés de pêcheurs du Québec maritime.

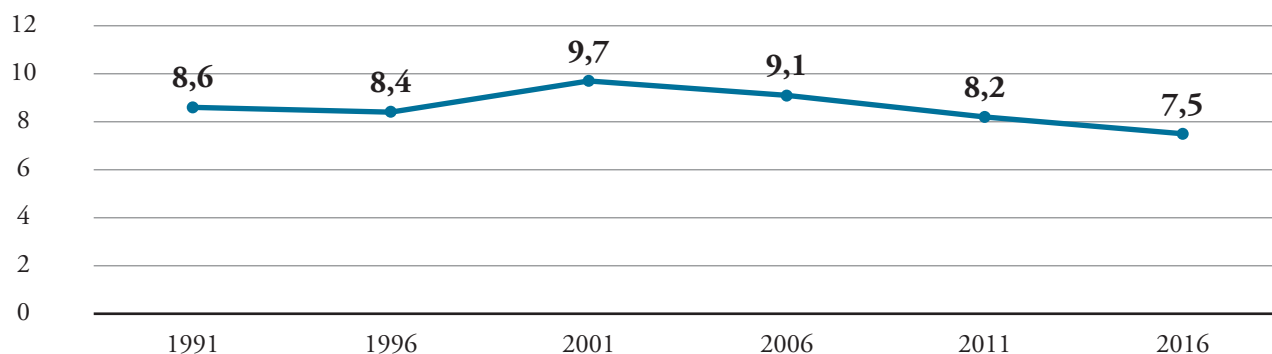
ambiant a tout de même favorisé – en proscrivant la consommation d'aliments non « maigres » comme la viande – la consommation de poissons et de fruits de mer certains jours de la semaine ainsi que pendant le carême (Marcil, 2011). Mais, de manière générale, les Canadiens français ne sont pas des « mangeurs de maigre » (Coulombe, 2002, p. 49-50). La consommation de poissons et de fruits de mer est associée à un repas triste, frugal, où il y a privation ou interdit (Coulombe, 2002, p. 138-139).

En 1960, à l'aube de la Révolution tranquille, la consommation annuelle moyenne de poissons et de fruits de mer par habitant au Québec est de 5,9 kg (Daneau, 1961, p. 657-658). Depuis, les habitudes alimentaires ont fortement changé. Avec l'ouverture des marchés et l'accroissement des échanges internationaux, les Québécois se sont retrouvés devant une offre grandissante de produits de la mer venus d'ailleurs. C'est autour de ces produits exotiques qu'ils ont façonné de nouvelles habitudes alimentaires.

Au début des années 1980, la consommation annuelle par habitant de poissons et de fruits de mer au Québec est évaluée à 7,2 kg (Marceau et *al.*, 1984, p. 273). Les données s'étalant sur la période de 1991 à 2016 indiquent que cette consommation n'a que peu varié (Figure 39).

Figure 39. Évolution de la consommation annuelle moyenne de poissons et fruits de mer par habitant au Québec entre 1991 et 2016

Quantités de poissons et fruits de mer consommés (kg)



Source : Robitaille, 2015, p. 20 et Robitaille, 2017, p. 18.

Effectivement, elle était de 8,6 kg en 1991, de 9,7 kg en 2001 et de 7,5 kg en 2016. Il est toutefois possible de noter une légère hausse vers la fin des années 1990 et au début des années 2000, avant qu'une tendance à la baisse survienne.

3.3.2. Vers une diminution de la consommation de produits de la mer

La consommation actuelle de poissons et fruits de mer des Québécois n'atteint pas, et n'a jamais atteint, les recommandations de deux portions hebdomadaires du *Guide alimentaire canadien* (Plante et *al.*, 2019, p. 26). Cependant, on ne peut prétendre que cette consommation est faible, puisqu'elle se situe dans la moyenne des pays développés (FAO, 2016, p. 195). D'ailleurs, il n'est pas prévu que cette demande augmente au cours des prochaines années (FAO, 2016, p. 195). On constate plutôt une tendance à la végétalisation de l'alimentation partout en Occident : la baisse de la consommation de viande et de poissons serait palliée par une augmentation de la consommation de tofu, de noix, d'œufs et de fromage (Plante et *al.*, 2019, p. 19 ; Robitaille, 2018, p. 1).

Les habitudes alimentaires sont d'ailleurs en pleine mutation. À rebours de la recherche d'exotisme, la redécouverte des produits locaux ou du terroir s'inscrit aujourd'hui dans un mouvement de relocalisation de l'alimentation, qui s'oppose aux tendances dominantes du siècle dernier poussant vers la mondialisation et la massification des systèmes alimentaires. C'est par une prise de conscience et une remise en question progressive de ce modèle que de plus en plus de consommateurs, globalement plus éduqués qu'auparavant, ont commencé à s'approvisionner plus localement et par des circuits courts (Ménard, 2009, p. 36-37). Ils souhaitent se réapproprier leur alimentation : savoir ce qu'ils mangent, connaître l'origine des produits, comment ils ont été produits et ce qu'ils contiennent (Couture et *al.*, 2007, p. 2).

Derrière cette consommation plus responsable se trouvent divers motifs d'ordre éthique (justice sociale et commerce équitable, soutien à l'économie locale et régionale, bien-être animal), écologique (protection de l'environnement au sens large), diététique (propriétés nutritionnelles des produits), sanitaire (hygiène et salubrité des aliments et risques qu'ils représentent pour la santé, notamment du point de vue des contaminants chimiques), gustatif (goût des produits) ou naturel (pureté, simplicité, faible transformation et authenticité des produits) (Chrétien, 2018, p. 35 ; Lamine, 2008, p. 121-122 ; Robitaille, 2017, p. 31). La *Politique bioalimentaire* du MAPAQ le reconnaît explicitement : de nos jours, les consommateurs québécois sont soucieux d'« obtenir de l'information crédible et actualisée sur les aliments, leur origine, leur valeur nutritive, leur salubrité ainsi que leurs modes de production et de transformation » (MAPAQ, 2018d, p. 27). En somme, derrière ces changements dans les habitudes alimentaires des Québécois se trouvent des changements dans la demande en produits de la mer, qui doucement glisse de la quantité vers la qualité.

Cet essor traduit des tendances lourdes observables au niveau de la demande alimentaire. Les produits de masse standardisés, typiques de la période des Trente Glorieuses et qui ont permis d'alimenter une génération marquée par des épisodes de privation et de rationnement en raison de la crise des années 1930 et de la Seconde Guerre mondiale, font de plus en plus place à des produits distinctifs, plus personnalisés, caractéristiques de la génération des baby-boomers, qui pour sa part grandit dans une société d'abondance matérielle (Dupont, 2009, p. 151-152). En d'autres termes, la demande alimentaire s'est largement segmentée depuis les années 1980, entraînant une multiplication des marchés de niche (Couture et *al.*, 2007, p. 7).

3.3.3. Une offre en produits marins québécois de loin inférieure à la demande domestique

En parallèle à la recherche de produits de la mer plus qualitatifs, il importe de réaliser que la demande actuelle des Québécois est largement supérieure à ce que l'industrie de la pêche au Québec est en mesure de fournir et ce, tant en quantité qu'en valeur. Manger du poisson et des fruits de mer fait désormais partie des habitudes alimentaires des Québécois et ils sont prêts, de manière générale, à en payer le prix.

Au Québec, sur la période allant de 2015 à 2018, il s'est consommé annuellement, en moyenne, 70 388 tonnes de poissons et de fruits de mer (Massicotte et *al.*, 2020, p. 103). Sur cette même période, les quantités issues de l'aquaculture et des pêches commerciales en eau marine et en eau douce au Québec atteignent en moyenne, annuellement, 54 961 tonnes¹⁰⁴ (Massicotte et *al.*, 2020, p. 27). En d'autres termes, les quantités débarquées annuellement au Québec sont d'en moyenne 15 000 tonnes inférieures à ce qui

¹⁰⁴ Ces données ont été complétées à l'aide de celles du MPO (voir : [en ligne]).

est consommé. Le manque à gagner est tel que, même si toute la production québécoise était dirigée vers le marché domestique, il faudrait continuer d'importer pour satisfaire la demande.

D'autre part, les consommateurs ont aujourd'hui les moyens financiers pour acheter les produits marins du Québec. En 2018, les achats en poissons et fruits de mer des consommateurs québécois dans le commerce de détail atteignaient 628 M\$¹⁰⁵ (Robitaille, 2019, p. 10). La même année, les importations de poissons et de fruits de mer étaient évaluées à 556 M\$ (Massicotte et *al.*, 2020, p. 103) alors que les exportations se chiffraient à 409 M\$ (Vargas, 2019, p. 1). Autrement dit, les consommateurs québécois, de plus en plus à la recherche de produits qualitatifs, sont mûrs pour recevoir une offre beaucoup plus conséquente que ce n'est le cas à l'heure actuelle en produits de la mer du Québec. Ils ont les moyens financiers d'acheter toute la production (en valeur) des pêcheurs du Québec, au même titre qu'ils consomment annuellement (en quantité) plus de poissons et fruits de mer que ce qui est pêché. C'est d'ailleurs ce que révèle la balance commerciale négative depuis plusieurs années (voir p. 65), et ce constat n'est pas nouveau¹⁰⁶.

3.4. La concentration de la grande distribution et le difficile accès aux tablettes

Le principal canal de distribution est, rappelons-le, celui des commerces alimentaires au détail, lesquels répondent à 63 % de la demande alimentaire totale des Québécois en 2016 (voir p. 38). Or, ce secteur est aujourd'hui fortement concentré. Seulement trois grands distributeurs, à savoir Loblaw, Sobeys et Metro satisfont annuellement plus de la moitié de la demande alimentaire québécoise. Ils sont en réalité en position d'oligopole et d'oligopsonne (nous y reviendrons à la page 84), ce qui ne va pas sans créer de sérieux problèmes, pour les pêcheurs et les transformateurs – comme pour l'ensemble des producteurs de l'industrie bioalimentaire québécoise d'ailleurs –, afin d'accéder aux tablettes et donc aux assiettes des consommateurs. Pour bien saisir comment nous en sommes arrivés à une telle situation, un retour dans le temps s'impose.

3.4.1. De l'émergence des supermarchés à l'essor de la grande distribution

Jusqu'au milieu du XX^e siècle, le commerce alimentaire au détail se fait essentiellement par l'entremise de détaillants indépendants opérant des épiceries et des magasins spécialisés de petites et moyennes surfaces (Couture et *al.*, 2007, p. 3). Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, un nouveau type de magasins, à savoir les grandes surfaces (supermarchés), opérés par de nouvelles organisations, les chaînes corporatives, voient progressivement le jour.

Le contexte de l'époque y est propice. En 1945, le taylorisme du début du siècle a réorganisé un peu partout le travail et permis de décupler les capacités productives. Le fordisme, apparu lui aussi au début du siècle, tend à se généraliser, de sorte que les salaires augmentent au même rythme que la

¹⁰⁵ Soulignons même que cette étude ne concernait que les supermarchés, épiceries et autres magasins de détail (ex. : Costco, Walmart, pharmacies, etc.), ce qui exclut les magasins spécialisés comme les poissonneries. De plus, comme ces données ne valent que pour le commerce de détail, elles ne tiennent pas compte de la consommation de produits de la mer dans les services alimentaires, c'est-à-dire la restauration commerciale et non commerciale.

¹⁰⁶ « Cette balance commerciale déficitaire démontre assez bien que le marché intérieur québécois est présentement approvisionné par des produits marins venant principalement de l'extérieur du Québec. Il y a donc un réel potentiel d'une demande de produits marins locaux de la part des Québécois » (Landry et *al.*, 2005, p. 11).

productivité : le pouvoir d'achat croissant des salariés leur permet de jouir des biens qu'ils produisent. Qui plus est, les femmes accèdent de plus en plus au salariat, ce qui entraîne à la fois un double revenu pour le ménage, donc un accroissement de son pouvoir d'achat, et une dépendance plus forte envers le marché, puisque le temps consacré au travail domestique et à l'autoproduction de biens de subsistance diminue (Langlois, 1999, p. 11-12). Si on ajoute à cela l'acceptation et le recours grandissant au crédit à la consommation ainsi que la montée du keynésianisme, qui se traduit par des politiques publiques visant à stimuler la demande intérieure, on obtient le cocktail parfait pour une entrée dans la société de consommation où les biens standardisés sont produits et consommés massivement.

Les Trente Glorieuses débutent de fait sur les chapeaux de roue : la voiture, devenue un bien accessible pour la majorité, permet aux populations de s'installer en périphérie des centres urbains (Langlois, 1999, p. 13). On assiste à un changement dans les modes de vie : après une phase d'urbanisation marquée depuis la fin du XIX^e siècle, ce sont les banlieues qui connaissent à leur tour une expansion fulgurante partout en Amérique du Nord. Les activités commerciales, suivant les mouvements de la population, se déplacent en dehors des centres-villes et c'est ainsi que l'on voit poindre les centres commerciaux et les supermarchés (Maria, 1965, p. 501).

Ces supermarchés sont, dans un premier temps, créés et gérés par des chaînes corporatives¹⁰⁷. Ils ont pour particularité de disposer d'une surface de vente énorme, où il devient possible d'accroître la diversité des produits offerts et, surtout, de rationaliser le travail et de diminuer les coûts d'exploitation (Smith, 1981, p. 328). Desservant une vaste clientèle, ces chaînes corporatives achètent des produits en masse, ce qui leur confère un pouvoir de négociation accru auprès des fournisseurs. Elles peuvent même contourner les grossistes, lesquels deviennent inutiles, pour s'approvisionner directement auprès des grandes firmes agroalimentaires¹⁰⁸. En d'autres termes, elles développent des centrales d'achat qui approvisionnent toutes les succursales de la chaîne : elles intègrent la fonction de grossiste à leur propre organisation. Tout ceci leur permet de diminuer leurs prix, lesquels deviennent un argument massue pour séduire les consommateurs et une manière de s'approprier des parts croissantes de marché (Maria, 1965, p. 500).

Devant ce nouvel acteur économique qui vient bouleverser l'équilibre qui prévalait jusqu'alors dans le commerce alimentaire au détail, les détaillants indépendants vont se défendre en s'associant, soit en créant des groupements de détaillants indépendants affiliés, soit en créant des coopératives de détaillants indépendants (Maria, 1965, p. 501). Les groupements de détaillants indépendants affiliés ont pour particularité de centraliser leur pouvoir d'achat, ce qui leur permet de négocier sur un pied d'égalité avec les grossistes. Au fil du temps, des contrats d'approvisionnement exclusif et des affiliations de plusieurs détaillants indépendants envers un seul grossiste se développent. Quant aux coopératives, elles fédèrent des détaillants indépendants afin de centraliser certaines fonctions, notamment en faisant l'acquisition d'un grossiste intégré à l'organisation (Maria, 1965, p. 504-505). Peu importe la forme organisationnelle privilégiée par les détaillants indépendants qui s'associent, tous suivent la voie de l'intégration verticale

¹⁰⁷ Il s'agit d'entreprises gérant de manière centralisée des chaînes de magasins, des succursales. Ces dernières demeurent la propriété de l'entreprise centrale qui s'occupe de tous les aspects, allant de l'approvisionnement à la mise en marché.

¹⁰⁸ Rappelons qu'à cette époque, ce sont ces grandes firmes agroalimentaires, jouant de plus en plus sur une scène mondialisée et fortement intégrées verticalement, qui s'imposent comme acteurs dominants au sein des filières agroalimentaires, y compris, tel que nous l'avons vu, dans le secteur des pêches (voir p. 60).

dans le but de concurrencer les chaînes corporatives au niveau des prix tout en conservant leur autonomie quant à la gestion de leur entreprise¹⁰⁹ (Maria, 1965, p. 502).

Au cours des années 1950 et 1960, chaînes corporatives et détaillants indépendants associés (affiliés ou coopératives) s'accaparent ainsi des parts de marché grandissantes dans le commerce alimentaire au détail au détriment des détaillants indépendants non associés (Maria, 1965, p. 502). Au fil de cette transition, non seulement les chaînes corporatives et les détaillants indépendants associés drainent de plus en plus de consommateurs, mais leur propriété se concentre : se livrant à une concurrence féroce, ils s'acquièrent et fusionnent entre eux, faisant en sorte que de moins en moins d'entreprises occupent une part toujours croissante du marché¹¹⁰.

Les mouvements de fusions et d'acquisitions se poursuivent des années 1960 à 1980. Toutefois, au cours de cette période, les distributeurs sont encore trop nombreux et préoccupés à se concurrencer entre eux, de sorte que « l'organisation de la chaîne agroalimentaire, et en particulier l'imposition de normes quantitatives et qualitatives concernant les produits, demeure pendant cette période en amont des détaillants et est réservée aux industries de la transformation alimentaire » (Dupont, 2009, p. 116). Ce sont toujours les grandes firmes agroalimentaires qui, nettement plus concentrées et intégrées verticalement, arrivent à imposer leurs conditions en amont et en aval, aux producteurs et aux distributeurs.

3.4.2. La consolidation de la grande distribution et l'inversion des rapports de force au sein de l'industrie bioalimentaire

Au tournant des années 1980, les chaînes corporatives dominent le secteur du commerce de détail, particulièrement dans les centres urbains. Au Québec, depuis les années 1950, leurs parts de marché sont passées de 26 à 42 % (Smith, 1981, p. 329). Cette part est toutefois moindre que ce que l'on peut observer ailleurs en Amérique du Nord, notamment parce que les groupements de détaillants indépendants affiliés et les coopératives de détaillants indépendants ont orchestré une solide riposte en accaparant 41 % des parts de marché. Quant à eux, les détaillants indépendants non associés ne représentent plus que 17 % des ventes au détail (Smith, 1981, p. 329). Il n'en demeure pas moins que la distribution alimentaire au détail s'est fortement concentrée pendant les Trente Glorieuses, donnant lieu à la création de grands groupes intégrés verticalement (chaînes corporatives et détaillants indépendants associés) couramment nommés grands distributeurs.

On retrouve cependant un nombre important de joueurs : le marché en est même saturé. Pour poursuivre leur croissance, les grands distributeurs continuent de s'intégrer, par le biais de fusions-acquisitions (Petit et *al.*, 2014, p. 2). Quelques distributeurs parviennent ainsi à consolider leur position sur le marché, créant une situation oligopolistique et oligopsonistique (Dupont et L'Italien, 2013, p. 10). En effet, les consommateurs se retrouvent devant un choix très réduit de détaillants lorsqu'ils souhaitent effectuer leurs achats alimentaires (oligopole), tandis que les acteurs en amont, c'est-à-dire les producteurs et les

¹⁰⁹ En effet, par opposition aux chaînes corporatives, les détaillants indépendants demeurent propriétaires de leurs magasins mais sont liés par contrat d'approvisionnement à une centrale d'achat. Le propriétaire marchand conserve donc certaines prérogatives quant à la gestion de son magasin.

¹¹⁰ Par exemple, en 1964, les chaînes corporatives ne représentent que 3 % du nombre total d'établissements de commerce alimentaire au détail, mais effectuent 32 % des ventes, tandis que les détaillants indépendants associés représentent 20 % des établissements et effectuent 43 % des ventes. Il s'ensuit que les détaillants indépendants non associés, représentant 77 % des établissements, n'effectuent que 25 % des ventes (Maria, 1965, p. 503-504).

transformateurs, y compris les grandes firmes agroalimentaires, n'ont que peu d'options pour écouler leurs marchandises (oligopsonie).

Disposant d'informations de premier plan sur les habitudes et les tendances en matière de consommation – car ce sont eux qui sont en contact direct avec les consommateurs et écoulent les marchandises –, les grands distributeurs exercent une influence déterminante sur la chaîne agroalimentaire (Couture et *al.*, 2007, p. 18-19). C'est ainsi que s'opère le renversement des rapports de force et que les grandes firmes agroalimentaires perdent leur ascendant sur la chaîne agroalimentaire. Ce sont les grands distributeurs qui dictent désormais les conditions et normes de production; ce sont eux qui savent ce qui doit être produit, en quelle quantité et de quelle manière. En somme, « si les filières des Trente Glorieuses se sont structurées autour des entreprises de transformation, le dernier quart du 20^e siècle au Québec quant à lui [est] marqué par l'essor de la grande distribution. Celle-ci occupe désormais une place prépondérante dans la coordination de la transformation. Le canal d'écoulement que constitue la grande distribution entraîne une restructuration de toutes les étapes de la production agroalimentaire » (Dupont, 2009, p. 127).

3.4.3. La coordination des filières bioalimentaires par l'entremise des politiques d'approvisionnement

C'est par leurs politiques d'approvisionnement que les grands distributeurs parviennent à fixer les règles du jeu. En poursuivant leur intégration et leur expansion, aussi bien les chaînes corporatives que les détaillants indépendants associés créent une logique de plus en plus implacable. Desservant des marchés constamment plus vastes, ils rationalisent et centralisent leurs opérations au sein d'énormes centrales d'achat (qui jouent, rappelons-le, la fonction de grossiste pour ces groupes), en quête d'une productivité et d'une efficacité toujours plus grande. Les succursales des chaînes et les détaillants indépendants associés ont ainsi un accès facilité et à coût moindre aux marchandises de la centrale d'achat du réseau. Toutefois, ils sont contraints par contrat de s'approvisionner presque exclusivement auprès de cette centrale. En contrepartie, ils n'ont pas de marge de manœuvre pour s'approvisionner là où ils le souhaitent, notamment auprès des producteurs et transformateurs locaux (Dupont et L'Italien, 2013, p. 7-8).

S'ils souhaitent faire leur place chez les détaillants, ces producteurs et transformateurs locaux doivent passer par la centrale d'achat du groupe, laquelle exige des volumes considérables et des produits hautement standardisés. Car c'est bien là l'une des conditions sine qua non pour pénétrer les circuits de la grande distribution et rejoindre les tablettes : il faut pouvoir remplir ces dernières de manière régulière, tant en quantité qu'en qualité¹¹¹. Or, ces exigences ne sont pas faciles à satisfaire pour des producteurs et transformateurs de petite ou moyenne taille. En même temps, en étant mis à l'écart de la grande distribution, les produits le sont tout autant de l'assiette des consommateurs. Les politiques d'approvisionnement de la grande distribution en viennent donc, conjointement à la concentration de la propriété, à contraindre les transformateurs à se plier aux règles établies par les distributeurs (Dupont, 2009, p. 160).

Si, pour le secteur agricole au Québec, les contraintes de volume et de standardisation imposées par la grande distribution ont eu pour effet de diminuer la capacité d'écoulement des produits régionaux et

¹¹¹ « Pour desservir toute l'année l'ensemble des succursales et des détaillants affiliés d'un groupe dont les ramifications couvrent presque tout le territoire du Québec méridional, sans qu'il y ait rupture de stock, il est nécessaire d'avoir un approvisionnement massif et d'être d'une totale efficacité. Les fournisseurs se doivent de répondre aux impératifs logistiques du juste-à-temps, [...] d'emballage, de traçabilité, de fraîcheur des produits » (Dupont, 2009, p. 160).

entraîné une uniformisation et une spécialisation des cultures et des élevages (Dupont, 2009, p. 161), cela se présente de manière légèrement différente pour les pêcheries. En effet, l'agriculture au Québec s'est d'abord implantée dans le but de nourrir les populations locales. On observait ainsi une certaine diversité des productions et celles-ci étaient autoconsommées ou écoulées régionalement. Les pêcheries, quant à elles, ont toujours été monospécifiques et écoulées massivement sur les marchés étrangers. Ce fut historiquement la morue, puis ce sont maintenant le homard d'Amérique, le crabe des neiges et la crevette nordique. Plutôt que de générer une situation nouvelle comme c'est le cas en agriculture, le contrôle des filières par les grandes firmes agroalimentaires puis par les grands distributeurs n'a fait que maintenir et prolonger une situation qui prévalait déjà. Tout au plus, cette situation est venue contrecarrer les projets des Pêcheurs-Unis du Québec d'inverser les courants et de commercialiser les produits marins du Québec sur le marché domestique.

3.4.4. Une intégration et une concentration qui se poursuivent

Au début du XXI^e siècle, la place prépondérante des grands distributeurs dans l'industrie agroalimentaire ne s'est pas atténuée, bien au contraire. Les fusions-acquisitions se poursuivent, au point où l'on retrouve désormais trois grands acteurs (Loblaw-Provigo, Sobeys-IGA et Metro) qui à eux seuls répondent, bon an, mal an, à 50 % de la totalité de la demande alimentaire québécoise et accaparent environ 70 % de tout le commerce alimentaire au détail¹¹² (Couture et *al.*, 2007, p. 19 ; Petit et *al.*, 2014, p. 3). Du fait de la croissance démographique plutôt lente au Québec, les marchés alimentaires sont aujourd'hui considérés comme matures, de sorte qu'il n'y a que peu de place pour de nouveaux joueurs : pour accéder au marché québécois, il devient de plus en plus indispensable de passer par ceux déjà en place¹¹³ (Robitaille, 2017, p. 7).

Depuis le milieu des années 2000, une nouvelle catégorie d'acteurs, soit les autres magasins de détail (ex. : Costco, Walmart, pharmacies, etc.), gagne néanmoins en importance dans la part des achats alimentaires des ménages québécois (MAPAQ, 2020, p. 2 ; Petit et *al.*, 2014, p. 4). Alors qu'en 1992 ces magasins ne représentaient que 7 % de la part des aliments achetés dans les commerces de détail, en 2011, cette part était de 20 %¹¹⁴. Ces nouveaux joueurs viennent directement concurrencer les supermarchés et épiceries qui, pendant la même période, ont vu leurs parts passer de 77 % à 65 % (Hitayezu et Kesri, 2014, p. 10).

L'importance stratégique de Loblaw, Sobeys et Metro – auxquels nous pourrions ajouter les grands distributeurs non spécialisés dans le commerce alimentaire au détail (Costco, Walmart) ainsi que les grands distributeurs du commerce alimentaire en gros (Colabor, Service alimentaire Gordon et Sysco) – dans la coordination de l'industrie agroalimentaire québécoise est donc primordiale. Ils sont ni plus ni moins des acteurs clés dont les stratégies de développement doivent être prises en compte dans toute politique visant

¹¹² « Sur le marché québécois, la consolidation du secteur de la distribution alimentaire s'est accélérée au début des années 1990. La disparition de Steinberg a entraîné la répartition de ses actifs entre les distributeurs-détaillants locaux (Provigo et Metro) et un joueur ontarien (Hudon et Deaudelin). La concentration a par la suite pris une dimension plus nationale avec les acquisitions de Provigo par Loblaw et de Hudon et Deaudelin par Sobeys en 1998. Au début des années 2000, les trois grands distributeurs alimentaires implantés sur le marché québécois, soit Metro, Sobeys et Loblaw, contrôlaient 72 % des ventes d'aliments et de boissons non alcoolisées au détail. Depuis 2006, cette part s'est stabilisée autour de 69 % » (Labrecque et *al.*, 2016, p. 19).

¹¹³ Il s'ensuit que « le secteur du commerce de détail des aliments est une industrie arrivée à maturité où la compétition est forte. En effet, les supermarchés sont aujourd'hui en concurrence directe avec les dépanneurs, les clubs-entrepôts et les magasins de marchandises diverses. Nombre de barrières constituent un frein à l'entrée de nouveaux acteurs dans ce secteur » (Dangbédji, 2017, p. 1).

¹¹⁴ Cette part est passée à 22 % en 2016 (Robitaille, 2017, p. 28).

l'autonomie alimentaire¹¹⁵ (Dupont et L'Italien, 2013, p. 1). Au cœur de l'ambition d'accroître la part des produits québécois sur les tablettes des supermarchés se trouve la question de la grande distribution, laquelle, très concentrée, répond à la majeure partie de la demande alimentaire québécoise. Cet enjeu est d'autant plus important que ces grands groupes continuent, devant une situation hautement compétitive, de s'intégrer¹¹⁶. Cette tendance à la concentration de la propriété devrait d'ailleurs se poursuivre au cours des prochaines années (Dangbédji, 2017, p. 2 ; Labrecque et *al.*, 2016, p. 28). Or, il s'avère que la propriété des grands distributeurs échappe de plus en plus aux intérêts québécois, de sorte que les centres décisionnels – les sièges sociaux – sont relocalisés¹¹⁷. En conséquence, la gestion de ces entreprises et, surtout, les politiques d'approvisionnement des grands distributeurs sont établies sans égard aux producteurs et transformateurs d'ici (Dupont et L'Italien, 2013, p. 18-19). Si nous soulignons l'effort de Sobeys, qui a récemment référencé à son catalogue les produits marins du Québec d'un fournisseur gaspésien qu'il distribue d'ailleurs aujourd'hui dans l'ensemble de son réseau, cette initiative, malgré la brèche qu'elle ouvre, demeure somme toute marginale. Après tout, ce sont ces grands distributeurs qui sont les principaux importateurs de produits de la mer au Québec.

¹¹⁵ Notons d'ailleurs que lorsqu'il a déployé son plan visant à atteindre l'autosuffisance agroalimentaire, Jean Garon considérait le maillon de la distribution comme le segment clé à impliquer et à maîtriser pour y parvenir. Il n'hésitait pas, pour ce faire, à recourir au bras financier de l'État spécialement mis en place pour le secteur agroalimentaire, à savoir la SOQUIA (Garon, 2013, p. 118).

¹¹⁶ « Pour demeurer concurrentielles, elles ont cherché à intégrer leur chaîne d'approvisionnement afin de réduire leurs coûts et d'augmenter leur volume de ventes dans le but de consolider leur pouvoir d'achat. Bon nombre d'acquisitions ont été réalisées ou plusieurs partenariats ont vu le jour entre les enseignes de magasins d'alimentation, de stations d'essence avec dépanneur, de pharmacies, de magasins spécialisés, etc. [...] Elles se retrouvent à mettre plus de pression sur leurs fournisseurs en exerçant un certain "pouvoir de marché". Leur faible marge bénéficiaire les incite à se concentrer davantage, à rechercher une efficacité logistique ainsi qu'une automatisation des processus et à être de plus en plus exigeantes envers leurs fournisseurs (ex. : baisse de prix) » (Robitaille, 2017, p. 28-29).

¹¹⁷ « Enfin, rappelons simplement que l'industrie du commerce de détail de l'alimentation semble désormais être une industrie concentrée et de moins en moins québécoise. En effet, seule la chaîne d'alimentation Metro est encore sous contrôle québécois alors que Sobeys et Loblaw sont respectivement des sociétés néo-écossaise et ontarienne, et que Wal-Mart [ou encore Costco] [...] appartiennent à des intérêts américains » (Petit et *al.*, 2014, p. 5).

L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC





© Marc Antoine-Dery

Propositions pour favoriser la commercialisation des produits marins du Québec sur le marché domestique

4. PROPOSITIONS POUR FAVORISER LA COMMERCIALISATION DES PRODUITS MARINS DU QUÉBEC SUR LE MARCHÉ DOMESTIQUE

Le portrait des communautés de pêcheurs du Québec maritime et les principaux constats que nous avons pu tirer à propos de l'économie des pêches nous mènent maintenant à émettre des propositions pour favoriser une meilleure commercialisation des produits de la mer du Québec sur le marché intérieur, pour le bénéfice premier des communautés de pêcheurs du Québec maritime. Ces propositions se situent essentiellement à une échelle locale ou régionale et visent un horizon rapproché. Elles constituent en quelque sorte les premières pierres d'un édifice dont les plans, à terme, visent à élargir le champ des options possibles pour le développement du domaine des pêcheries. Prioriser le développement régional et l'autonomie alimentaire en réorientant le flux des produits de la mer pêchés au Québec vers le marché domestique ne se fera cependant pas du jour au lendemain, et c'est pourquoi nous proposons ici des actions très concrètes à entreprendre dès à présent. C'est à partir de ces premières étapes qu'il sera ensuite possible d'entrevoir des actions structurantes d'une portée plus grande.

4.1. Créer une équipe d'intervention et de développement du domaine des pêches

91

Une toute première action à poser est la création d'une équipe d'intervention et de développement du domaine des pêches au Québec. L'un des objectifs de cette équipe doit être de faciliter et d'accélérer la réalisation de projets couplant dynamisme sectoriel et ancrage territorial, en visant notamment l'autonomie alimentaire par une plus grande commercialisation des produits marins du Québec sur le marché domestique. Pour favoriser la vitalité des communautés, l'occupation dynamique du territoire, ainsi que l'essor de nouvelles chaînes de valeur autour des produits marins québécois, il est nécessaire que le domaine des pêches renouvelle ses approches et ses méthodes et développe de nouveaux outils. La création d'une telle équipe permettra de créer des liens, de soutenir et mener à bon port des initiatives qui contribueront à l'autonomie alimentaire du Québec en consacrant une part considérable de produits marins au marché intérieur tout en présentant un fort potentiel pour le développement régional.

Dans la mesure où cette équipe visera à conjuguer les dimensions sectorielle et territoriale du développement du domaine des pêches, la création de ce nouvel outil est susceptible de rallier un large spectre d'acteurs du secteur halieutique ainsi que du milieu social et institutionnel, tant municipal que régional (ex. : MRC, CLD – du moins ce qu'il en reste –, SADC, Directions régionales du MAPAQ, Directions régionales de santé publique, etc.). Loin de viser la création d'une nouvelle structure, cette initiative cherchera plutôt à s'appuyer sur les ressources et les compétences existantes en proposant une mobilisation et une coordination renouvelée de ces dernières.

Le mandat de cette équipe d'intervention sera d'appuyer et d'accompagner les acteurs du secteur des pêches qui en font la demande dans la commercialisation de leurs produits sur le marché domestique¹¹⁸. L'horizon temporel d'une telle démarche s'inscrit dans le long terme et vise à produire des effets structurels pérennes sur les communautés de pêcheurs et les filières de produits de la mer. Tout en gardant un œil sur ces objectifs à plus long terme, certaines actions très concrètes et à de plus petite échelle peuvent être réalisées par une instance de coordination à court terme. Ces actions sont présentées dans les propositions qui suivent.

4.2. Prendre appui sur la *Stratégie maritime du Québec* pour développer de nouvelles infrastructures

La *Stratégie maritime du Québec* a été mise en place en 2015 par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Il s'agit d'un outil intégré de développement durable (sur les plans économique, social et environnemental) des industries ayant recours au Saint-Laurent, notamment les pêches (Chrétien, 2018, p. 8). Le premier plan quinquennal (2015-2020) arrive à échéance cette année et une nouvelle mouture pour les cinq prochaines années est en cours d'élaboration. Dans l'état actuel des choses, la vision qui sous-tend cette stratégie est toute entière tournée vers le commerce mondial : « À l'horizon 2030, la *Stratégie maritime* [...] aura suscité l'investissement et la création d'emplois, tout en affirmant la place du Québec comme plaque tournante pour le commerce transatlantique » (MTQ, 2015, p. 1).

Dans le cadre du prochain plan quinquennal, il est pertinent d'intégrer un volet de développement ou un projet de structuration des pêcheries québécoises qui faciliteront l'acheminement des produits de la mer vers le marché domestique. Ce plan doit servir à mettre en place une série d'infrastructures partagées (bâtiments, équipements, etc.) qui permettront d'alléger considérablement les coûts de transport et d'entreposage tout en diminuant les contraintes logistiques pour les entreprises du secteur des pêches du Québec maritime – ainsi que pour l'ensemble des entreprises du secteur bioalimentaire et même manufacturier –, afin qu'il soit plus aisé et attrayant de commercialiser leurs produits sur le marché intérieur. Ces mesures serviront à la fois à atténuer l'éloignement du Québec maritime des bassins de consommateurs des centres urbains et à favoriser une meilleure circulation et distribution à l'intérieur même du Québec maritime. Ce faisant, elles permettront d'atteindre plus facilement l'une des cibles de la *Politique bioalimentaire* du MAPAQ, soit celle qui concerne l'accroissement des ventes des produits bioalimentaires du Québec sur le marché intérieur (MAPAQ, 2018d, p. 17).

À plus long terme, il deviendra nécessaire de faire reconnaître l'autonomie alimentaire comme l'un des objectifs prioritaires de la prochaine *Politique bioalimentaire* et du prochain *Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec*. À cet égard, l'objectif principal d'augmenter la part des produits bioalimentaires, notamment les produits marins, du Québec sur le marché domestique doit être dépourvu de toute ambiguïté. Cet objectif devra en outre être poursuivi dans une perspective de développement régional. Il s'agit, autrement dit, de mettre un terme de manière affirmée à cette vision qu'il faille à tout prix conquérir les marchés extérieurs pour que l'industrie bioalimentaire au Québec prospère¹¹⁹.

¹¹⁸ Par exemple, un rapprochement entre les transformateurs du Québec maritime avec ceux des centres urbains pour développer de nouvelles synergies nous apparaît nécessaire.

¹¹⁹ Si cette posture peut être utile et justifiable pour certains secteurs de la production (par exemple le porc), elle ne l'est aucunement pour l'essor des pêcheries durables. Comme nous l'avons vu, la demande domestique dépasse largement l'offre (voir p. 81).

Le modèle de développement extractiviste montre aujourd'hui ses limites, alors que le Québec maritime est largement dévitalisé. Il est temps de mettre en œuvre un modèle alternatif, endogène, combinant essor sectoriel et renforçant l'économie des territoires.

La révision en profondeur du modèle de développement des pêcheries débouche sur des actions d'envergure, notamment une intervention gouvernementale et la mise en place d'un cadre institutionnel adéquat, afin de favoriser l'accessibilité et la compétitivité des produits locaux et régionaux de qualité sur le marché intérieur. Le cœur de ce modèle repose sur une pêche artisanale, côtière comme semi-hauturière, plus diversifiée et polyvalente, dont les retombées socioéconomiques sont plus grandes et permettent une meilleure vitalisation des communautés (Macfadyen et *al.*, 2011). Cela passe également par une seconde et troisième transformations accrues, tendant vers les produits distinctifs¹²⁰. Le modèle actuel, encore trop spécialisé, axé sur le volume et les commodités, pousse l'industrie à se tourner vers l'exportation pour écouler ses produits, alors qu'il existe une demande domestique importante largement satisfaite par l'importation. Revoir ce modèle implique donc de mettre en place des politiques publiques cohérentes qui permettront au secteur, notamment aux transformateurs, de s'adapter à de plus petits volumes davantage différenciés. En même temps, ces politiques devront favoriser une meilleure distribution de l'effort de pêche, mieux équilibré sur tout le territoire, par l'essor et l'implantation durable d'un tissu entrepreneurial dense et enraciné dans les communautés du Québec maritime.

4.3. Développer une meilleure traçabilité et une meilleure identification des produits de la mer du Québec

Les enjeux autour de la traçabilité et l'identification des produits de la mer du Québec ne sont pas nouveaux. Depuis les années 2000, plusieurs efforts sont faits pour en améliorer les mécanismes. Toutefois, force est d'admettre que beaucoup de chemin reste à parcourir en la matière. Encore en 2018, le MAPAQ identifiait la faible visibilité des produits de la mer du Québec sur le marché intérieur comme l'une de leurs principales faiblesses (MAPAQ, 2018e, p. 38). C'est d'ailleurs en ce sens que le *Plan d'action ministériel pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec* prévoit renforcer l'identification des produits aquatiques du Québec : « Le consommateur doit pouvoir distinguer les produits aquatiques du Québec lorsqu'il prend sa décision d'achat »¹²¹ (MAPAQ, 2018c, p. 28).

Miser sur les enjeux de traçabilité et d'identification présente l'avantage qu'ils concernent à la fois les acteurs du secteur des pêches (pêcheurs, transformateurs, distributeurs) et les consommateurs. D'un côté, ils permettent aux pêcheurs, transformateurs et distributeurs d'assurer de meilleures valorisation et reconnaissance des produits marins du Québec par rapport aux produits importés sur le marché domestique. D'un autre côté, ils permettent aux consommateurs d'intégrer d'autres critères de sélection plus qualitatifs que le simple prix au moment de leurs achats pour effectuer des choix mieux éclairés.

¹²⁰ Ces produits distinctifs ne concernent pas uniquement les marchés de niche mais peuvent aussi viser les masses.

¹²¹ En outre, une étude datant de 2009 et portant sur la consommation des produits marins au Québec révélait que les consommateurs « affirment avoir assez ou suffisamment d'information sur les recettes, la fraîcheur et la qualité du produit, mais peu ou insuffisamment d'information sur l'historique du produit (la traçabilité) et sur son origine » (Beaulieu, 2009, p. 22).

Il s'agit avant tout de mobiliser, d'accompagner et d'amener les acteurs du secteur des pêches à collaborer afin qu'ils élaborent et mettent en place un système de traçabilité et une identification commune de leurs produits, entre autres par une plus grande homogénéisation des normes de production et la mise en place d'un cadre réglementaire et de mécanismes de vérification et de contrôle adéquats.

En réalité, les produits marins du Québec répondent déjà à des critères et des normes de production élevés, qu'il suffit de mettre en évidence et de mieux intégrer aux circuits logistiques. Puisque la plupart de ces normes et standards sont déjà respectés par l'industrie, il s'agit surtout de s'entendre et d'objectiver, dans un cahier des charges par exemple, ces normes de production et ce cadre réglementaire afin d'en faire reconnaître officiellement les particularités. Le caractère distinctif des produits de la mer du Québec doit être mis de l'avant systématiquement ou, du moins, à grande échelle¹²². Il faut en ce sens que les produits de la mer du Québec deviennent facilement identifiables et que leurs caractéristiques soient mieux reconnues. Dans une telle perspective, il sera nécessaire de mettre en place des mécanismes collectifs pour assurer une traçabilité impeccable¹²³.

Cette initiative devra mener vers le développement d'une image de marque commune pour l'ensemble des produits de la mer du Québec. En cela, il est possible de passer par des initiatives déjà existantes comme la campagne promotionnelle *Pêchés ici, mangés ici*, la certification *Aliments du Québec*, *Fourchette Bleue*, *Gaspésie Gourmande Mer*, *Le bon goût frais des Îles-de-la-Madeleine*, *Les Saveurs du Bas-Saint-Laurent* ou encore *Le goût de la Côte-Nord*. Par l'entremise d'un partage des expertises et des ressources, il deviendra judicieux de tenir une campagne de promotion de longue haleine ainsi que d'uniformiser et d'étendre à toutes les espèces les efforts d'identification des produits de la mer qui sont déployés à l'heure actuelle, par exemple avec le homard de la Gaspésie ou des Îles-de-la-Madeleine.

Dans un horizon temporel plus lointain et à une échelle d'ordre macroéconomique, il deviendra alors possible d'envisager la mise en place de normes et règlements qui s'appliqueront à l'ensemble des produits de la mer commercialisés au Québec (surtout pour les produits importés). De la sorte, il sera possible de rehausser de manière générale les caractéristiques et exigences en termes de traçabilité et d'identification (notamment l'affichage et l'étiquetage de la provenance et des modes de production utilisés), mais aussi en termes de normes de production (sanitaires, éthiques ou environnementales). Éventuellement, ces mesures auront pour effet d'améliorer la compétitivité des produits marins du Québec sur le marché intérieur par rapport aux produits importés, lesquels répondent bien souvent à des normes de production inférieures et dont les exigences en matière de traçabilité et d'identification sont très faibles au Canada. Sur ce point, il pourra être intéressant de se baser sur ce qui se fait déjà aux États-Unis ou, encore mieux, au sein de l'Union européenne (Oceana Canada, 2019, p. 6-8).

¹²² Il s'agit d'ailleurs d'une stratégie à envisager pour mieux se frayer un chemin sur les tablettes de la grande distribution, laquelle fait depuis quelques années plus de place aux produits distinctifs à valeur ajoutée (Dupont, 2012).

¹²³ À propos de la traçabilité des produits de la mer du Québec – et des produits bioalimentaires dans leur ensemble – il pourrait être pertinent de considérer les chaînes de bloc. À ce sujet, voir Bourque et Duhaime, 2020, p. 41-42.

4.4. Mettre en place un mécanisme régional de coordination de l'offre et de la demande de produits de la mer

En plus d'un système de traçabilité et d'une identification commune des produits de la mer du Québec, il est nécessaire de mettre en place un mécanisme régional de coordination qui aurait pour fonction de regrouper l'offre des acteurs du secteur des pêches et de faciliter son arrimage avec la demande. Autrement dit, il faut réunir des entreprises prêtes à élaborer des partenariats et à collaborer afin qu'elles développent ensemble une stratégie commune de mise en marché.

Une maîtrise de la distribution en gros et au détail est fondamentale pour parvenir à s'implanter solidement et durablement sur le marché domestique. C'est entre autres pour cette raison que les Pêcheurs-Unis ne sont pas parvenus à commercialiser davantage leurs produits sur le marché intérieur : la distribution leur échappait malgré les efforts déployés pour mieux la contrôler ; de grands distributeurs en pleine ascension et des firmes agroalimentaires dominantes, ils n'ont pas été en mesure de mettre en place leurs propres circuits. C'est aussi par la maîtrise du segment de la distribution que l'autosuffisance agroalimentaire portée par Jean Garon a gagné du terrain.

Par ailleurs, il faut aussi se sortir du mythe d'une sous-consommation des produits de la mer au Québec, mythe qui gangrène depuis longtemps l'industrie de la pêche et sert à légitimer les exportations (Chaussade, 1995, p. 182-183 ; Hardy et *al.*, 2008, p. 48-49). Les consommateurs québécois sont aujourd'hui plus que jamais mûrs pour recevoir une offre en produits marins du Québec. Certes, les Québécois ne sont historiquement pas de grands consommateurs de poissons et de fruits de mer, mais ils en consomment plus qu'avant et, surtout, ils le font autrement. Si de nouvelles habitudes alimentaires se sont forgées à partir du milieu du XX^e siècle autour de poissons et fruits de mer exotiques, c'est parce que ces produits sont devenus plus accessibles et se sont retrouvés partout dans les commerces alimentaires au détail et les services alimentaires (HRI). De nos jours, un mouvement inverse prend forme autour d'une relocalisation des systèmes alimentaires. Il suffit maintenant que les produits de la mer du Québec soient plus attrayants, compétitifs et accessibles, ce que les producteurs, transformateurs et distributeurs sont en mesure de réaliser s'ils unissent leurs forces.

Un mécanisme régional de coordination peut prendre plusieurs formes. Par exemple, il peut s'agir d'une simple plateforme commune de commercialisation qui permettrait à la fois aux consommateurs particuliers et aux restaurants commerciaux, aux poissonneries et aux services alimentaires institutionnels comme les garderies, les écoles et les hôpitaux du Québec maritime de s'approvisionner plus facilement en produits de la mer issus de la région. Cette commercialisation en circuits plus courts directement auprès des pêcheurs ou des transformateurs doit s'inspirer d'initiatives existantes comme Chasse-Marée¹²⁴, mais à une échelle régionale. La plateforme doit ainsi permettre aux pêcheurs d'annoncer un peu à l'avance l'heure de leur retour au port et les poissons et fruits de mer qu'ils auront à y vendre. Les consommateurs adhérents ont alors immédiatement accès à l'information. En permettant aux restaurants commerciaux, aux poissonneries et aux services institutionnels de prendre part à la démarche, des volumes considérables peuvent être écoulés sans qu'il ne soit trop compliqué pour les pêcheurs et les transformateurs de traiter avec plusieurs partenaires commerciaux, ce qui constitue souvent une barrière puisqu'ils ont l'habitude de vendre toute leur production en bloc à un ou quelques acheteurs.

¹²⁴ Chasse-Marée est une initiative qui se déploie à Rimouski et qui regroupe deux pêcheurs. Par l'entremise d'une liste de diffusion par courriel de leurs derniers arrivages, ils communiquent et commercialisent leurs prises en direct avec les consommateurs.

Enfin, il faut évaluer la pertinence de mettre en place une formule similaire à celle que nous retrouvons en agriculture, à savoir la formule ASC, tout en l'adaptant à la réalité des poissons et des fruits de mer et à leur caractère hautement périssable. La « pêche soutenue par la communauté » permet à des consommateurs d'acheter, au début de chaque saison, une partie des captures des pêcheurs. Des regroupements de pêcheurs et même de transformateurs peuvent dès lors travailler ensemble à développer des colis de produits marins diversifiés qui sont récupérés dans des points de vente collectifs. Il s'agit d'un excellent moyen pour favoriser la diversification des captures et la valorisation des prises accidentelles. Éventuellement, des points de collecte devront être implantés dans des centres urbains plus éloignés, si un potentiel de vente est avéré. Moins fréquents, ces colis permettent néanmoins aux consommateurs de s'approvisionner à l'année directement auprès des pêcheurs et des transformateurs. Des formules de la sorte existent d'ailleurs déjà en France et aux États-Unis¹²⁵.

À plus long terme, cette plateforme permettra de favoriser un meilleur accès aux produits de la mer du Québec, et ce, partout au Québec. En créant une logistique commune et en optimisant le transport des marchandises, des économies d'échelles et des effets de volume peuvent être réalisés. C'est entre autres pour ce genre d'initiative que des infrastructures partagées construites dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec seront utiles. Au final, cette plateforme pourra devenir un outil considérable pour intégrer plus efficacement les circuits de la grande distribution, voire d'autres circuits nécessitant des volumes importants et un approvisionnement fiable et flexible, comme les transformateurs des centres urbains, les chaînes de restaurants commerciaux et les services alimentaires institutionnels, mais à l'échelle du Québec cette fois.

¹²⁵ Voir : [en ligne] et [en ligne].

L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC





© Osvaldo Escobar

Conclusion

5. CONCLUSION

Les ressources halieutiques du Saint-Laurent ont toujours été l'objet d'une exportation massive, au détriment des communautés de pêcheurs qui demeurent dépendantes, pour leur développement, de conditions qui leur échappent. Si des raisons historiques et politiques expliquent cette dépendance envers les marchés étrangers, tout aujourd'hui indique qu'il est possible d'inverser ces courants par une commercialisation soutenue des produits de la mer du Québec sur le marché domestique. Il est certes évident que les produits marins du Québec ne se retrouveront jamais tous dans l'assiette des Québécois et que les importations et les exportations ne cesseront pas. Il y a toutefois des efforts considérables qui peuvent être faits pour parvenir à rediriger les flux de marchandises.

Les consommateurs sont prêts à acheter davantage de produits de la mer du Québec. Il y a là une opportunité à saisir. Les diverses initiatives qui prennent place et qui cherchent, par la promotion et l'éducation populaire, à changer les mentalités, à développer de nouveaux goûts et de nouvelles habitudes alimentaires et à créer une culture culinaire autour des ressources comestibles du Saint-Laurent ne peuvent qu'être saluées. Il faut indéniablement poursuivre dans cette voie puisqu'il y a encore du chemin à faire pour sensibiliser et susciter l'engouement des consommateurs.

Mais au-delà de cette stimulation de la demande, il faut aussi structurer l'offre qui à l'heure actuelle est complètement dépendante des circuits de commercialisation mondialisés, sans quoi l'initiative risque de finir en queue de poisson. Pour en finir avec le *fish and ship*, il faut à la fois cesser d'exporter aussi massivement les produits de la mer du Québec et, de ces mêmes produits, substituer les importations. Cela passe par l'instauration d'un modèle de développement endogène qui reconnecte le secteur des pêches aux territoires. Cela passe également par une pêche artisanale et côtière diversifiée, des transformateurs polyvalents, des produits distinctifs et des distributeurs soucieux et fiers de mettre en valeur les produits de la mer du Québec. Les acteurs du secteur des pêches et les communautés du Québec maritime ont aujourd'hui tout intérêt à revoir leur approche et à développer de nouveaux circuits de valorisation et de distribution des produits de la mer du Québec sur le marché domestique puisqu'ils en capteront mieux la valeur ajoutée. Telle est la base d'une réelle politique visant l'autonomie alimentaire, par et pour les communautés de pêcheurs.

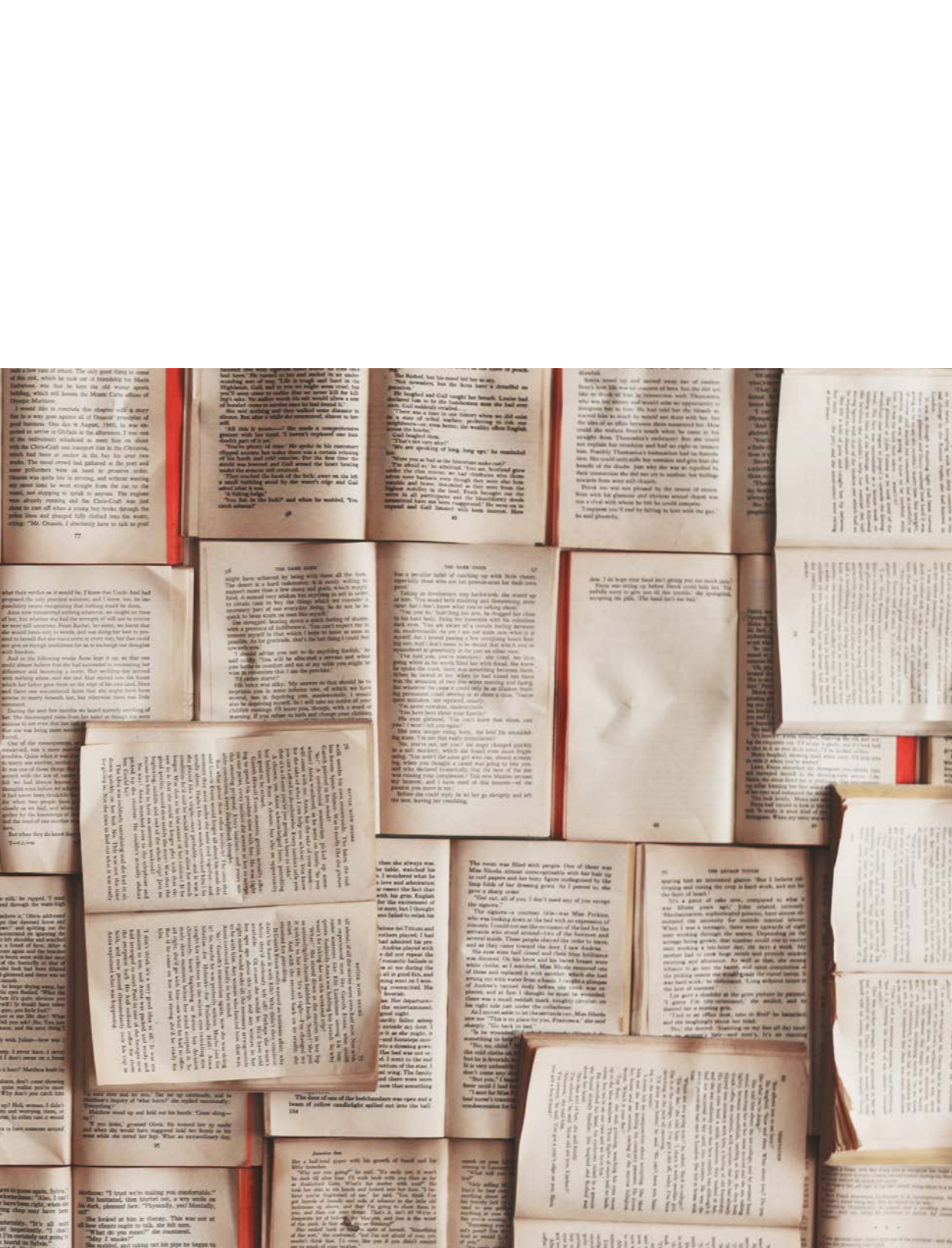
La tâche ne se réalisera pas du jour au lendemain. Pour cela, la première étape est de constituer une instance de coordination, un groupe porteur responsable de mener le projet à bon port. Les étapes suivantes (améliorer les infrastructures du secteur des pêches par la Stratégie maritime

du Québec, développer un système de traçabilité et une identification commune et mettre en place un mécanisme régional de coordination) sont des actions à mener très concrètement, dès maintenant, pour être réalisées à court terme.

C'est d'ailleurs pourquoi nous les avons privilégiées dans le cadre de ce rapport. Il ne s'agit toutefois que d'une première étape qui ouvre sur des actions d'envergure et de portée beaucoup plus grandes, qui viendront dans un second temps. Mais il faut d'abord miser sur ces premiers succès avant de parvenir au reste. C'est en construisant par le bas, à partir des communautés, qu'il sera progressivement possible d'élaborer un cadre institutionnel à l'échelle du Québec et qui incitera les acteurs des pêches à revoir leur approche pour commercialiser leurs produits sur le marché domestique. Après tout, manger notre Saint-Laurent est non seulement souhaitable, mais possible.

L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC





© Patrick Tomasso

Bibliographie

BIBLIOGRAPHIE

- Abgrall, J.-F. et P. Rainelli (1983). «La pêche québécoise et son contexte général». *Noroi*, n° 119, [en ligne], https://www.persee.fr/docAsPDF/noroi_0029-182x_1983_num_119_1_4124.pdf, p. 333-347.
- Alberio, M. (2020). «Un métier en transformation, mais encore significatif dans la ruralité côtière québécoise : le cas de la pêche et de sa relève en Gaspésie». *Revue Organisations & Territoires*, vol. 29, n° 1, [en ligne], <http://revues.uqac.ca/index.php/revueot/article/view/1126/951>, p. 53-64.
- Arseneau Bussi res, S. et H. Chevrier (2007). *Coop ration et d veloppement social et  conomique aux  les-de-la-Madeleine*. CERMIM, [en ligne], https://www.uqar.ca/uqar/recherche/unites_de_recherche/cermim/2007_cooperation_aux_iles.pdf, 96 p.
- Aubin, M. (2012). *La voix (voie) de la mer : impacts des changements politiques, sociaux et environnementaux sur les pratiques et les savoirs locaux des p cheurs de homards de la r gion sud de la Gasp sie*. M moire de ma trise (anthropologie) sous la direction de Sabrina Doyon, Universit  Laval, [en ligne], <https://corpus.ulaval.ca/jspui/handle/20.500.11794/24110>, 196 p.
- Bariteau, C. (1970). «La crise de la p che de l' t  '68 : analyse d'une d cision». *Recherches sociographiques*, vol. 11, n  3, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/1970-v11-n3-rs1526/055508ar.pdf>, p. 377-391.
- Bariteau, C. (1981). «P che et contr le militaire : effets  conomiques et contrainte politique sur les p cheries du Qu bec». *Anthropologie et soci t s*, vol. 5, n  1, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/as/1981-v5-n1-as494/000993ar.pdf>, p. 135-163.
- Beaulieu, M. (2009). *Sondage t l phonique aupr s de consommateurs pour conna tre leurs habitudes, leurs go ts, leurs pr f rences, leurs exigences et leurs tendances de consommation en mati re de produits marins et aquatiques*. MAPAQ, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Sondageconsommationproduitsmarinsetaquatiques.pdf>, 69 p.
- B langer, M. (2016). «Les poissons et les fruits de mer en vedette   la Seafood Expo North America de Boston». *P ches et aquaculture en nouvelles*, Avril-mai, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Journal_Peche_Impact/2016/Peche_et_Aquaculture_Avril_Francais_1604.pdf, p. 3.

- Bélanger, M. (2018). « Classement des pays importateurs de poissons et de fruits de mer du Québec en 2017 ». *Pêches et aquaculture en nouvelles*, Avril-mai, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Journal_Peche_Impact/2018/P%C3%A4che_et_Aquaculture_1804.pdf, p. 4.
- Bélanger, P.-A. (1970). « Le mouvement coopératif ». *Recherches sociographiques*, vol. 11, n° 3, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/1970-v11-n3-rs1526/055505ar.pdf>, p. 301-325.
- Bernier, N. (2016). « Histoire de pêche en Gaspésie, de la morue à la crevette ». *Le Devoir*, [en ligne], <https://www.ledevoir.com/opinion/idees/475784/des-idees-en-revues-histoire-de-peche-en-gaspesie-de-la-morue-a-la-crevette>.
- Bishop, C. A. (2011). « Peuples autochtones des forêts de l'Est au Canada ». *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/autochtones-les-forets-de-lest>.
- Boudreau, Y., Gilbert, C., Grand, J.-J., Keable, S., Kesri, K., Lacharité, S., Robitaille, J., St-Amour, Y. et R. Vargas (2016). *Activité bioalimentaire au Québec en 2015. Bilan et perspectives*. MAPAQ, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/ActivitebioalimentaireQuebec2015.pdf>, 79 p.
- Bourque, G. L. et É. N. Duhaime (2020). *La révolution numérique au service du bien commun : la technologie des chaînes de blocs*. IRÉC, [en ligne], <https://irec.quebec/publications/notes-de-recherche/la-revolution-numerique-au-service-du-bien-commun-la-technologie-des-chaines-de-blocs>, 65 p.
- Boyer, J. (2016). « La recherche et l'innovation dans le secteur des pêches et de l'aquaculture au Québec ». *Pêches et aquaculture en nouvelles*, Juin-juillet, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Journal_Peche_Impact/2016/Peche_et_Aquaculture_Juin_1606.pdf, p. 3.
- Boyer, J. (2018). « Biotechnologies et valorisation de la biomasse : des avenues de développement ». *Pêches et aquaculture en nouvelles*, Février-mars, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Journal_Peche_Impact/2018/Peche_et_Aquaculture_1802.pdf, p. 4.
- Brêthes, J.-C. (2016). « Nos pêcheries sont-elles “écoresponsables” ? ». *La naturaliste canadien*, vol. 140, n° 2, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/natcan/2016-v140-n2-natcan02523/1036504ar.pdf>, p. 56-61.

- Breton, Y. (1995). « L'effet récurrent du capitalisme sur une communauté de pêcheurs : St-Paul's River, Basse-Côte-Nord », dans Trudel, F., Charest, P. et Y. Breton (dirs.). *La construction de l'anthropologie québécoise. Mélanges offerts à Marc-Adélaïde Tremblay*. Sainte-Foy, P.U.L., Partie 5, [en ligne], <https://www.bibl.ulaval.ca/doec/pul/chap28.html>.
- Brouillet, E. (2008). « La evolución de las relaciones jurídicas entre Canadá y Quebec o la difícil cohabitación de dos lógicas nacionales ». *Istor : revista de historia internacional*, vol. 8, n° 32, p. 73-107.
- Chaussade, J. (1975). « La situation actuelle des pêches maritimes dans les provinces atlantiques du Canada. Essai de synthèse ». *Annales de géographie*, vol. 84, n° 465, [en ligne], https://www.persee.fr/docAsPDF/geo_0003-4010_1975_num_84_465_19822.pdf, p. 543-556.
- Chaussade, J. (1995). « Géographie des pêches canadiennes : un bilan des recherches ». *Norois*, n° 165, [en ligne], https://www.persee.fr/docAsPDF/noroi_0029-182x_1995_num_165_1_6618.pdf, p. 173-184.
- Chrétien, M. (coord.) (2018). *Diagnostic sectoriel dans l'industrie des pêches et de l'aquaculture au Québec. Rapport final. Groupe AGÉCO et CSMOPM*, [en ligne], <https://www.pechesmaritimes.org/boutique/publications/etude-et-diagnostics-sectoriels/diagnostic-sectoriel-dans-lindustrie-des-peches-et-de-laquaculture-au-quebec/>, 118 p.
- Coulombe, C. (2002). *Un siècle de prescriptions culinaires : continuités et changements dans la cuisine au Québec, 1860-1960*. Mémoire de maîtrise (études québécoises) sous la direction de Paul-Louis Martin, UQTR, [en ligne], <http://depot-e.uqtr.ca/id/eprint/2556/1/000695069.pdf>, 175 p.
- Coulombe, C. (2005). « Entre l'art et la science : la littérature culinaire et la transformation des habitudes alimentaires au Québec ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 58, n° 4, [en ligne], <https://www.erudit.org/en/journals/haf/2005-v58-n4-haf1012/012211ar.pdf>, p. 507-533.
- Couture, G., Hitayezu, F. et B. Ntibashoboye (2007). « La dynamique de la distribution alimentaire, d'hier à aujourd'hui. Une meilleure compréhension de l'évolution de la distribution alimentaire au Québec et de la place des acteurs actuels ». *BioClips+*, vol. 10, n° 2, [en ligne], <https://docplayer.fr/5456345-La-dynamique-de-la-distribution-alimentaire-d-hier-a-aujourd-hui.html>, p. 1-20.
- Couture G., Hitayezu, F., Ntibashoboye, B. et J. Robitaille (2009). *Bottin statistique de l'alimentation. Édition 2008*. MAPAQ, [en ligne], <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1926808>, 121 p.

- Daneau, M. (1961). «L'industrie des pêches maritimes au Québec». *L'Actualité économique*, vol. 36, n° 4, [en ligne], <https://www.erudit.org/en/journals/ae/1961-v36-n4-ae1512395/1001575ar.pdf>, p. 645-665.
- Daneau, M. (1987). «Les pêches canadiennes, objet de relations internationales complexes et conflictuelles». *Études internationales*, vol. 18, n° 1, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/ei/1987-v18-n1-ei3028/702130ar.pdf>, p. 127-152.
- Daneau, M. (1991). *Les pêches maritimes au Québec. Enjeux économiques et intervention de l'État*. Québec, P.U.L., 214 p.
- Dangbédjé, J. (2017). «Distribution alimentaire : se réinventer pour survivre». *BioClips*, vol. 25, n° 33, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/Bioclips2017/Volume_25_no33.pdf, p. 1-3.
- Deschênes, G. (1980). «Compte rendu de : Paul LAROCQUE, Pêche et coopération au Québec». *Recherches sociographiques*, vol. 21, n° 3, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/rs/1980-v21-n3-rs1554/055902ar.pdf>, p. 381-382.
- Doloreux, D. et Y. Melançon (2006). «Le pari ambitieux du cluster maritime du Québec : état de la situation et politiques publiques». *Géographie, économie, société*, vol. 8, n° 4, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-geographie-economie-societe-2006-4-page-467.htm>, p. 467-480.
- Doloreux, D., Shearmur, R. et P. Chenard (2007). «La création et le développement de clusters maritimes au Canada et en Europe». *Revue d'économie régionale & urbaine*, n° 3, [en ligne], <https://www.cairn.info/revue-d-economie-regionale-et-urbaine-2007-3-page-365.htm>, p. 365-390.
- Doloreux, D., Shearmur, R. et D. Figueiredo (2016). «Québec' coastal maritime cluster : its impact on regional economic development, 2001–2011». *Marine policy*, vol. 71, [en ligne], https://www.researchgate.net/publication/303891765_Quebec'_coastal_maritime_cluster_Its_impact_on_regional_economic_development_2001-2011, p. 201-209.
- Dupont, D. (2009). *Une brève histoire de l'agriculture au Québec. De la conquête du sol à la mondialisation*. Montréal, Fides, 232 p.
- Dupont, D. (2012). «“Valeur ajoutée” : graal du repositionnement stratégique de l'industrie agroalimentaire québécoise». *Revue Interventions économiques*, n° 44, [en ligne], <https://journals.openedition.org/interventionseconomiques/1498>, 19 p.

- Dupont, D. et F. L'Italien (2013). *Le contrôle de Métro : l'angle mort de la politique de la souveraineté alimentaire*. IRÉC, [en ligne], https://irec.quebec/ressources/publications/noterecherchemei_tro2013.pdf, 49 p.
- FAO (2016). *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture. Contribuer à la sécurité alimentaire et à la nutrition de tous*. FAO, [en ligne], <http://www.fao.org/3/a-i5555f.pdf>, 227 p.
- FAO (2019). *FAO annuaire. Statistiques des pêches et de l'aquaculture 2017*. FAO, [en ligne], http://www.fao.org/fishery/static/Yearbook/YB2017_USBcard/booklet/CA5495T_web.pdf, 108 p.
- Gagné, G. (1985). « L'État commercial ouvert ». *Conjonctures et politique*, n° 6, [en ligne], http://classiques.uqac.ca/contemporains/gagne_gilles/Etat_commercial_ouvert/Etat_commercial.html, édition électronique réalisée par Jean-Marie Tremblay, p. 1-29.
- Garon, J. (2013). *Pour tout vous dire*. Montréal, VLB éditeur, [livre numérique], 421 p.
- Gilbert, C. et F. Hitayezu (2017). « Parts des produits et du contenu québécois dans les produits alimentaires vendus au Québec. L'évolution des mesures de la part des produits québécois selon le contexte et les besoins ». *BioClips+*, vol. 18, n° 1, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips+_2017.pdf, p. 1-12.
- Gilbert, C. et F. Hitayezu (2018). « Les exportations de produits bioalimentaires québécois à l'horizon 2025 ». *BioClips+*, vol. 19, n° 1, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClipsPlus_Avril2018_Vol19_No1.pdf, p. 1-14.
- Gough, J. (2013). « Histoire de la pêche commerciale ». *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/histoire-de-la-peche-commerciale>.
- Groupe Altus (2016). *Diagnostic sectoriel de la main-d'œuvre dans le commerce de l'alimentation au Québec*. Groupe Altus Recherche et Marketing et CSMOCA, [en ligne], http://csmoca.org/wp-content/uploads/2017/07/CSMOCA_Diagnostic-sectoriel-2015_VFINALE_ORIGINAL_ReviséMHG-102016.pdf, 126 p.
- Groupe Réseau Conseil (2005). *Étude des besoins de formation dans les entrepôts du secteur de la distribution alimentaire*. CSMOCA, [en ligne], <https://csmoca.org/wp-content/uploads/2017/10/EtudeFormationEntrepots.pdf>, 48 p.

- Grysole, J., Bazinet, N., Berger, K., Girault, L., Coulombe, N. et L. Leclerc (2009). *Recherche marketing en soutien au développement de produits de charcuterie de poissons et de fruits de mer*. Expansion Stratégies Inc. et MAPAQ, Rapport de recherche-développement n° 170, [en ligne], <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1903528>, 22 p.
- Hardy, M., Brêthes, J.-C., Tita, G. et H. Chevrier (2008). *Portrait de la filière halieutique régionale : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. CERMIM, [en ligne], https://www.uqar.ca/uqar/recherche/unites_de_recherche/cermim/2008_filiere_halieutique_gim.pdf, 153 p.
- Hébert, G. et S. Tremblay-Pépin (2013). « Qu'est-ce que l'extractivisme? ». IRIS, [en ligne] <https://iris-recherche.qc.ca/blogue/quest-ce-que-leextractivisme>.
- Hitayezu, F. (2015). « Les magasins d'alimentation spécialisés : un monde à découvrir ». *BioClips+*, vol. 17, n° 2, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips+ mars 2015.pdf>, p. 1-11.
- Hitayezu, F. et J. Dangbédji (2018). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec. Estimations pour 2017*. MAPAQ, [en ligne], <https://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/28170?docref=l9qO4UPC5VVtNuCS0WCZRg>, 94 p.
- Hitayezu, F. et K. Kesri (2014). « Le panier d'épicerie des Québécois. Portrait et évolution des dix dernières années ». *BioClips+*, vol. 16, n° 1, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips+ PanierepiceriedesQuebecois.pdf>, p. 1-12.
- Hitayezu, F., Gilbert, C. et U. Zombre (coord.) (2018). *Le bioalimentaire économique. Bilan de l'année 2018*. MAPAQ, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/Bioalimentaireeconomique/Brochure Bioalimentaire-economique Bilan-annuel-2018.pdf>, 54 p.
- Hitayezu, F., Ntibashoboye, B. et J. Robitaille (2008). « L'approvisionnement dans le secteur HRI : quelle est la place des PME? ». *BioClips+*, vol. 11, n° 2, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClipsPlus Vol 11 no2 sept%202008.pdf>, p. 1-9.
- Kesri, K. (2015). « Les échanges commerciaux bioalimentaires du Québec : 25 ans après l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Portrait et évolution de 1988 à 2013 ». *BioClips+*, vol. 17, n° 1, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips+ Janvier 2015.pdf>, p. 1-9.

- Labrecque, J., Dupuis, R., Doyon, M. et J.-C. Dufour (2016). *Approvisionnement du marché alimentaire québécois : des stratégies gagnantes. Rapport de projet*. CIRANO, [en ligne], <https://cirano.qc.ca/files/publications/2016RP-06.pdf>, 131 p.
- Ladouceur, S. (2018). *Bulletin d'analyse. Indice de vitalité économique des territoires. Édition 2018*. ISQ, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/bulletin-danalyse-indice-de-vitalite-economique-des-territoires-edition-2018.pdf>, 43 p.
- Lamine, C. (2008). *Les intermittents du bio. Pour une sociologie pragmatique des choix alimentaires émergents*. Paris/Versailles, Maison des sciences de l'homme/Quæ, 341 p.
- Landry, J. (2008). *Les bases sociales de la coopérative de pêcheurs de Carleton, 1923-1966*. Mémoire de maîtrise (études régionales) sous la direction de François Guérard, UQAC, [en ligne], <https://constellation.uqac.ca/354/1/030024350.pdf>, 102 p.
- Landry, N. (1992). «Histoires de pêche». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, vol. 46, n° 2, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/haf/1992-v46-n2-haf2353/305058ar.pdf>, p. 273-284.
- Landry, A.-J. et V. Deroche (2018). *Projet Manger notre Saint-Laurent. Portrait des acteurs, des événements et des projets en développement pour la Gaspésie, les Îles-de-la-Madeleine ainsi que le Bas-Saint-Laurent*. CIRADD, non publié (document confidentiel remis aux chercheurs du projet Manger notre St-Laurent), 103 p.
- Landry, G., Cotton, A., Poirier, L., Poirier, C., Langlois, R., Gagné, J.-P., Hébert, P., Laverdure, P.-M., Niang, A., Nicol, F., Sirois, J.-P. et L. Després (2005). *Table des pêches maritimes. Orientations stratégiques 2006-2011*. Table des pêches maritimes du Québec, [en ligne], http://www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/DOC%20REFERENCE/Orientations_strategiques_Table_peches_maritimes.pdf, 34 p.
- Langlois, J. (2002). *Les pêcheries de loup-marin en Nouvelle-France*. Mémoire de maîtrise (études régionales) sous la direction d'André Côté, UQAC, [en ligne], <https://constellation.uqac.ca/2015/1/030120634T1.pdf>, 104 p.
- Langlois, S. (1999). «Une mutation radicale. L'avènement de la société de consommation». *Cap-aux-Diamants. La revue d'histoire du Québec*, n° 59, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/cd/1999-n59-cd1044530/7681ac.pdf>, p. 10-14.
- Larocque, P. (1975). «Les pêcheurs gaspésiens et le mouvement coopératif (1939-1948)». *Histoire sociale/Social history*, vol. 8, n° 16, [en ligne], <https://hssh.journals.yorku.ca/index.php/hssh/article/view/40822>, p. 294-313.

- Larocque, P. (1978). *Pêches et coopération au Québec*. Montréal, Éditions du Jour, 379 p.
- Lepage, A. (1992). « Les crises de subsistance dans une économie régionale. Les communautés de pêcheurs de la baie des Chaleurs, 1815-1850 ». *Anthropologie et sociétés*, vol. 16, n° 2, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/as/1992-v16-n2-as790/015216ar.pdf>, p. 37-54.
- L'Italien, F., Dupont, D. et R. Laplante (2017). *L'agriculture et la foresterie dans l'Est-du-Québec. Matériaux pour préparer l'avenir*. IRÉC, [en ligne], https://irec.quebec/ressources/publications/Rapport_UPA_avril_2017_VF.pdf, 124 p.
- Macfadyen, G., Salz, P. et R. Cappell (2011). *Caractéristiques de la pêche artisanale en Europe*. Parlement européen, Direction générale des politiques internes, [en ligne], <https://op.europa.eu/fr/publication-detail/-/publication/5663acef-d71b-49e4-9e74-6aeed5a5cad1>, 174 p.
- Macpherson, I. (2006). « Mouvement d'Antigonish ». *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/antigonish-mouvement-d>.
- Macpherson, I. (2013). « Mouvement coopératif ». *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/mouvement-cooperatif>.
- MAPAQ (2003). *Politique québécoise des pêches et de l'aquaculture. « Cap sur l'innovation et le développement »*. MAPAQ, [en ligne], <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs44467>, 201 p.
- MAPAQ (2018a). *Entreprises du Québec maritime exportatrices de produits marins*. MAPAQ, [en ligne], <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/3239583>, 16 p.
- MAPAQ (2018b). *Pêches et aquaculture commerciales au Québec en un coup d'œil. Portrait statistique. Édition 2017*. MAPAQ, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/CoupOeilpeche.pdf>, 52 p.
- MAPAQ (2018c). *Plan d'action ministériel 2018-2025 pour l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales du Québec*. MAPAQ, [en ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/plan-action/PL_plan_action_peches_2018-2025_MAPAQ.pdf?1546022002, 40 p.
- MAPAQ (2018d). *Politique bioalimentaire 2018-2025. Alimenter notre monde*. MAPAQ, [en ligne], https://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/adm/min/agriculture-pecherie-alimentation/publications-adm/dossier/politique-bioalimentaire/PO_politiquebioalimentaire_MAPAQ.pdf?1552593128, 108 p.

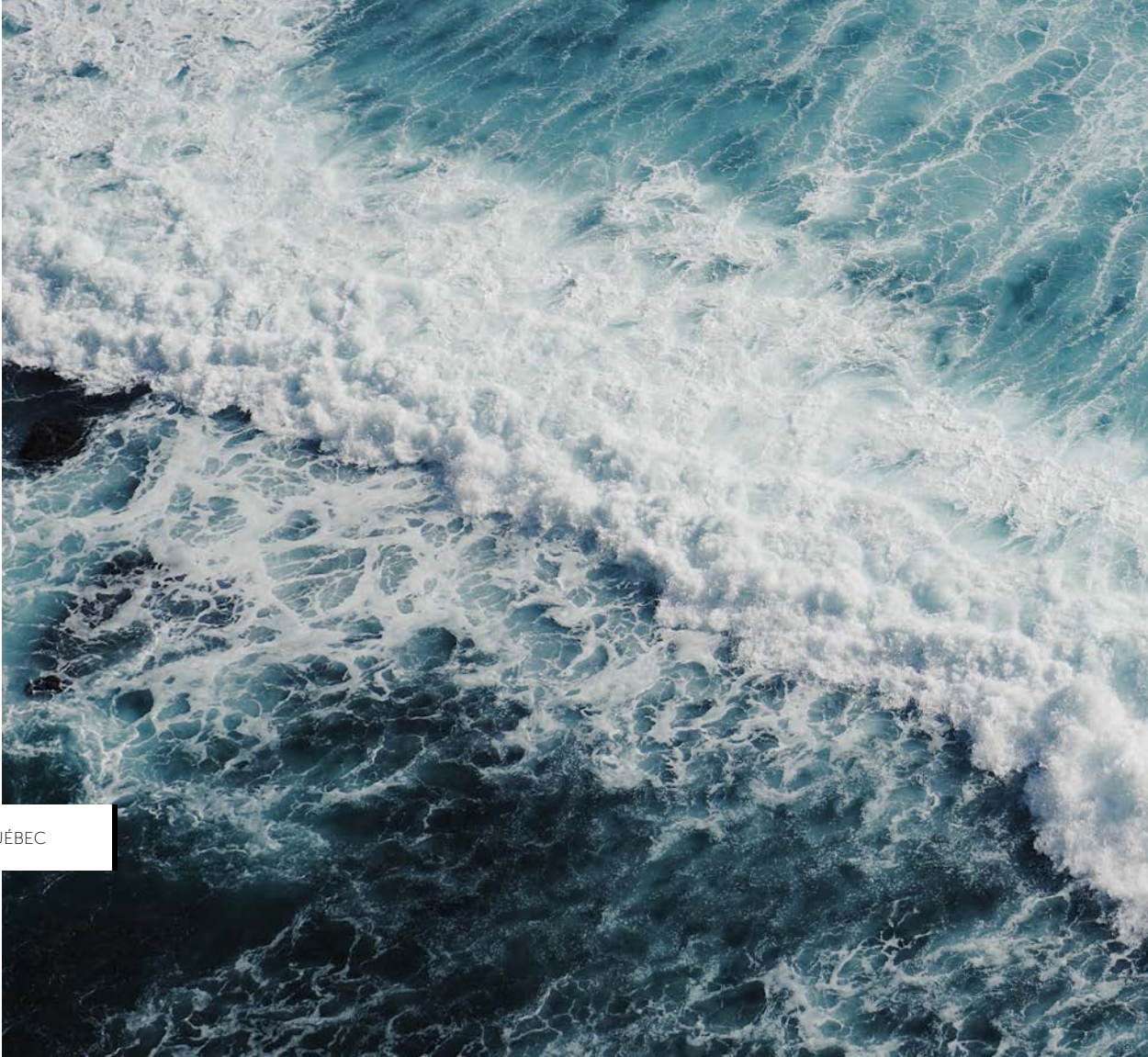
- MAPAQ (2018e). *Portrait de l'industrie des pêches et de l'aquaculture commerciales. Gaspésie – Bas-Saint-Laurent. Évolution de 1985 à 2016*. MAPAQ, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait_industrie_peches_et_aquaculture_web.pdf, 44 p.
- MAPAQ (2019a). *Portrait-diagnostic sectoriel de l'industrie de la mariculture au Québec*. MAPAQ, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait-diagnostic_mariculture.pdf, 28 p.
- MAPAQ (2019b). *Portrait-diagnostic sectoriel sur l'aquaculture en eau douce au Québec*. MAPAQ, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/DiagnosticSectorielAquacultureeneaudouce.pdf>, 22 p.
- MAPAQ(2020). « L'industrie bioalimentaire: acteur tangible de l'économie québécoise ». *BioClips*, vol. 28, n° 10, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/BioClips/BioClips2020/Volume_28_no10.pdf, p. 1-2.
- Marceau, A., Gauvin, A. et C. Beauchamp (1984). *Commission d'enquête sur Madelipêche inc. et Pêcheurs-Unis du Québec*. Québec, Bibliothèque nationale du Québec, [en ligne], https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageNotice.aspx?idn=67724, 671 p.
- Marcil, C. (2011). « Les Robin : exploiter les Gaspésiens jusqu'à la dernière morue ». *Le Kiosque Médias*, [en ligne], <http://lekiosquemedia.com/2011/11/23/les-robin-exploiter-les-gaspesiens-jusqua-la-derniere-morue/>.
- Marcoux, T. (2019). « Portrait des fumoirs et des boucaneries de poissons et de produits marins au Québec ». *Pêches et aquaculture en nouvelles*, Juin-juillet, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Journal_Peche_Impact/2019/Pêche_et_Aquaculture_1906.pdf, p. 2.
- Marcoux, T. et F. Bourque (2017). « Diversification de la production maricole au Québec ». *Pêches et aquaculture en nouvelles*, Décembre, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Journal_Peche_Impact/2017/Pêche_et_Aquaculture_1712.pdf, p. 3.
- Maria, M. (1965). « Commerce des produits alimentaires : évolution des structures de distribution ». *L'Actualité économique*, vol. 41, n° 3, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/ae/1965-v41-n3-ae1520834/1003056ar.pdf>, p. 497-521.
- Massicotte, É., Mighri, N., Lachance, V., Bélanger, S. Grand, J.-J. et S. Keable (2020). *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec. Édition 2019*. ISQ et MAPAQ, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/profil-sectoriel-de-lindustrie-bioalimentaire-au-quebec-edition-2019.pdf>, 135 p.

- Ménard, L. (2009). *Étude de la dynamique et des tendances des marchés au sein du secteur agroalimentaire québécois*. TRANSAQ et MAPAQ, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Etude_tendances_TRANSAQ_2009_5.pdf, 106 p.
- Mimeault, M. (1985). «La continuité de l'emprise des compagnies de pêche françaises et jersiaises sur les pêcheurs au XVIII^e siècle. Le cas de la compagnie Robin». *Histoire sociale/ Social history*, vol. 18, n° 35, [en ligne], <https://hssh.journals.yorku.ca/index.php/hssh/article/view/37590>, p. 59-74.
- Morin, H. (coord.) (2009). *Répertoire des poissons et fruits de mer du Québec. 5^e édition*. MAPAQ, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/repertoireFRfinal-b.pdf>, 74 p.
- Morin, R., Lamy, F. et M. Savard (2009). *Liste des établissements piscicoles et de leurs produits*. MAPAQ, [en ligne], <http://collections.banq.qc.ca/ark:/52327/bs1927032>, 12 p.
- MPO (2010a). *L'industrie de la pêche au Québec. Profil des secteurs maritimes 2009*. MPO, [en ligne], http://publications.gc.ca/collections/collection_2016/mpo-dfo/Fs121-3-1-2009-fra.pdf, 48 p.
- MPO (2010b). *Politique d'émission des permis pour la pêche commerciale dans la région du golfe*. MPO, [en ligne], http://www.inter.dfo-mpo.gc.ca/folios/00164/docs/licensing_policy_gulf-fra.pdf, 107 p.
- MPO (2014). *Contribution économique du secteur des pêches et de la mariculture des Îles-de-la-Madeleine*. MPO, [en ligne], http://www.environnement.gouv.qc.ca/biodiversite/aires_protegees/aire-marine/iles-de-la-madeleine/Contribution-peches-mariculture.PDF, 97 p.
- MPO (2018a). *L'industrie de la pêche au Québec. Profil des secteurs maritimes 2015*. MPO, [en ligne], http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/mpo-dfo/Fs124-10-2018-fra.pdf, 45 p.
- MPO (2018b). *L'industrie de la pêche au Québec. Profil socio-économique 2015*. MPO, [en ligne], http://publications.gc.ca/collections/collection_2019/mpo-dfo/Fs124-9-2018-fra.pdf, 46 p.
- MTQ (2015). *Stratégie maritime. La stratégie maritime à l'horizon 2030. Plan d'action 2015-2020*. MTQ, [en ligne], <https://strategiemaritime.gouv.qc.ca/app/uploads/2015/11/strategie-maritime-plan-action-2015-2020-web.pdf>, 90 p.

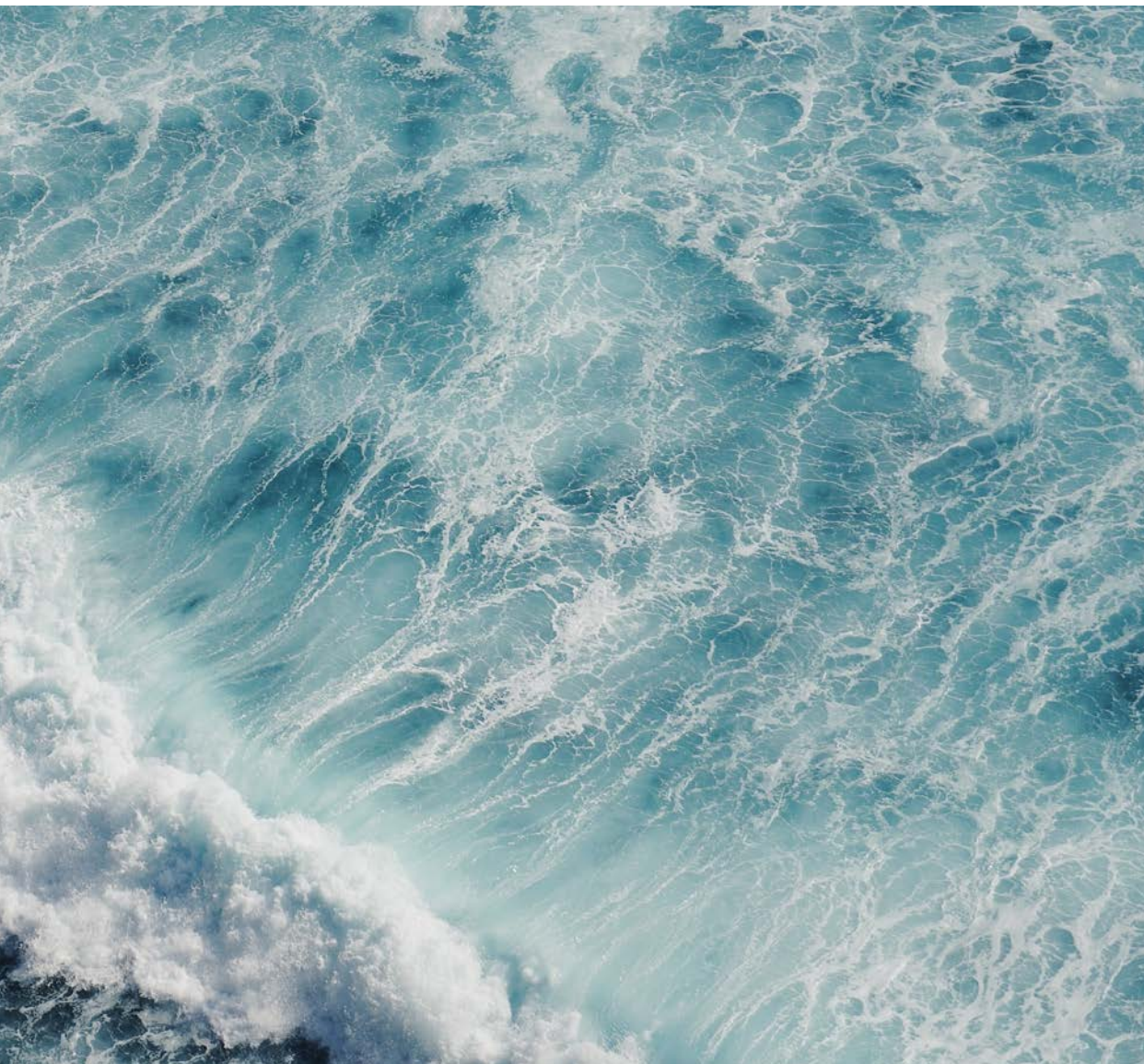
- Neria, L. (2019). « Le Saint-Laurent pourrait nourrir le Québec ». *Radio-Canada*, [en ligne], <https://ici.radio-canada.ca/tele/blogue/1174868/le-saint-laurent-pourrait-nourrir-le-quebec?fbclid=IwAR0CSRDTUJ5v0pzjc3ClEsHtu4YjGtgEwoRqvMOZy0gXJlDjgMdgswiejfk>.
- Nguyen, Thai (2014). *Les accords commerciaux et les pêches de l'Est du Canada*. Publication n° 2014-05-F, Ottawa, Bibliothèque du Parlement, [en ligne], <https://lop.parl.ca/staticfiles/PublicWebsite/Home/ResearchPublications/InBriefs/PDF/2014-05-f.pdf>, 13 p.
- Oceana Canada (2019). *Mal identifié. Comment résoudre le problème de la fraude des fruits de mer au Canada; enquête à Montréal*. Oceana Canada, [en ligne], https://oceana.ca/sites/default/files/oceana_canada_malidentifie.pdf, 16 p.
- Olar, M., Jacques, L.-S., Nolet, J. et M. LeBreton (2009). *Retombées économiques de l'agriculture pour le Québec et ses régions. Rapport final*. ÉcoRessources Consultants, [en ligne], <http://archives.enap.ca/bibliotheques/2009/11/30119246.pdf>, 61 p.
- Payeur, F. F., Azeredo, A. C. et C. Girard (2019). « Perspectives démographiques des MRC du Québec, 2016-2041 ». *Données sociodémographiques en bref*, vol. 24, n° 1, [en ligne], <https://statistique.quebec.ca/fr/fichier/donnees-sociodemographiques-en-bref-volume-24-n1-octobre-2019.pdf>, p. 1-19.
- Pelletier, M. (1999). *Métiers relatifs à la commercialisation et à la vente des produits marins : poissonniers, poissonnières, courtiers, courtières et distributeurs-grossistes, distributrices-grossistes. Étude préliminaire*. MÉES, [en ligne], <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/1562403>, 140 p.
- Pépin, P.-Y. (1959). « L'industrie de la pêche en Gaspésie ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 3, n° 6, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1959-v3-n6-cgq2580/020191ar.pdf>, p. 353-366.
- Petit, M.-P., Morissette, L. et A. Bourhis (2014). « Portrait du secteur des magasins d'alimentation au Québec ». *Revue internationale de cas en gestion*, vol. 12, n° 1, [en ligne], https://ernest.hec.ca/pedagogie/grh/gerer_une_epicerie/ressources/contexte_Portrait_secteur.pdf, p. 1-16.
- Pitt, R. D. (2006a). « Pêche sèche ». *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/peche-seche>.
- Pitt, R. D. (2006b). « Pêche verte ». *L'Encyclopédie canadienne*, [en ligne], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/green-fishery>.

- Plante, C., Blanchet, C. et L. Rochette (2019). *La consommation des aliments chez les Québécois selon les recommandations du Guide alimentaire canadien*. INSPQ, [en ligne], https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2616_consommation_aliments_quebecois_guide_alimentaire.pdf, 44 p.
- Provençal, M.-H. et S. Ladouceur (coord.) (2019). *Panorama des régions du Québec. Édition 2019*. ISQ, [en ligne], <https://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2019.pdf>, 162 p.
- Rioux, C., Lévesque, M.-C., Kleiser, M., Brêthes, J.-C., Tita, G. et L. Gagnon (2010). *Étude sur la chaîne de valeur et la gouvernance territoriale de la filière halieutique : Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*. CERMIM, [en ligne], https://www.uqar.ca/uqar/recherche/unites_de_recherche/cermim/2010_filiere_halieutique.pdf, 101 p.
- Robitaille, J. (coord.) (2015). *Bottin statistique de l'alimentation. Édition 2015*. MAPAQ, [en ligne], <http://numerique.banq.qc.ca/patrimoine/details/52327/17228?docref=SuTf3xmcgxPP7QL0IRXgUA&docsearchtext=bottin%20statistique%20de%20l%27alimentation>, 96 p.
- Robitaille, J. (2017). *Le Bottin consommation et distribution alimentaire en chiffres. Édition 2017*. MAPAQ, [en ligne], https://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/DepotNumerique_v2/AffichageFichier.aspx?id=177060, 89 p.
- Robitaille, J. (2018). « L'alimentation "santé" progresse-t-elle chez les Québécois? Une visite en magasin oriente la réponse à cette question ». *BioClips*, vol. 26, n° 23, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2018/Volume_26_no23.pdf, p. 1-2.
- Robitaille, J. (coord.) (2019). *Ventes au détail de produits alimentaires dans les grands magasins au Québec, 2018*. Nielsen et MAPAQ, [en ligne], <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Consommation/md/Publications/Pages/Details-Publication.aspx?guid={5cbc608c-055b-461e-b3e9-7154cb614f21}>, 20 p.
- Saint-Pierre, J. (1997). *Histoire de la Coopérative fédérée : l'industrie de la terre*. Québec, IQRC, 287 p.
- Samson, R. (1984). « La Gaspésie au XIX^e siècle : espace maritime, espace marchand ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 28, n° 73-74, [en ligne], <https://www.erudit.org/fr/revues/cgq/1984-v28-n73-74-cgq2646/021655ar.pdf>, p. 205-221.

- Smith, W. (1981). « Production et consommation dans le système agro-alimentaire québécois : une approche géographique ». *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 25, n° 66, [en ligne], <https://www.erudit.org/en/journals/cgq/1981-v25-n66-cgq2639/021527ar.pdf>, p. 323-341.
- Vargas, R. (2015). « Les flux économiques de l'industrie des poissons et des fruits de mer au Québec en 2013 ». *BioClips*, vol. 23, n° 31, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/Bioclips2015/Volume_23_no31.pdf, p. 1-2.
- Vargas, R. (2019). « Portrait de la filière de la pêche maritime et de la transformation des poissons et des fruits de mer du Québec ». *BioClips*, vol. 27, n° 29, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no29.pdf, p. 1-2.
- Zombre, U. (2019). « L'approvisionnement en intrants sur les marchés extérieurs dans l'industrie de la transformation alimentaire au Québec ». *BioClips*, vol. 27, n° 22, [en ligne], https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Bioclips/BioClips2019/Volume_27_no22.pdf, p. 1-2.



L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC



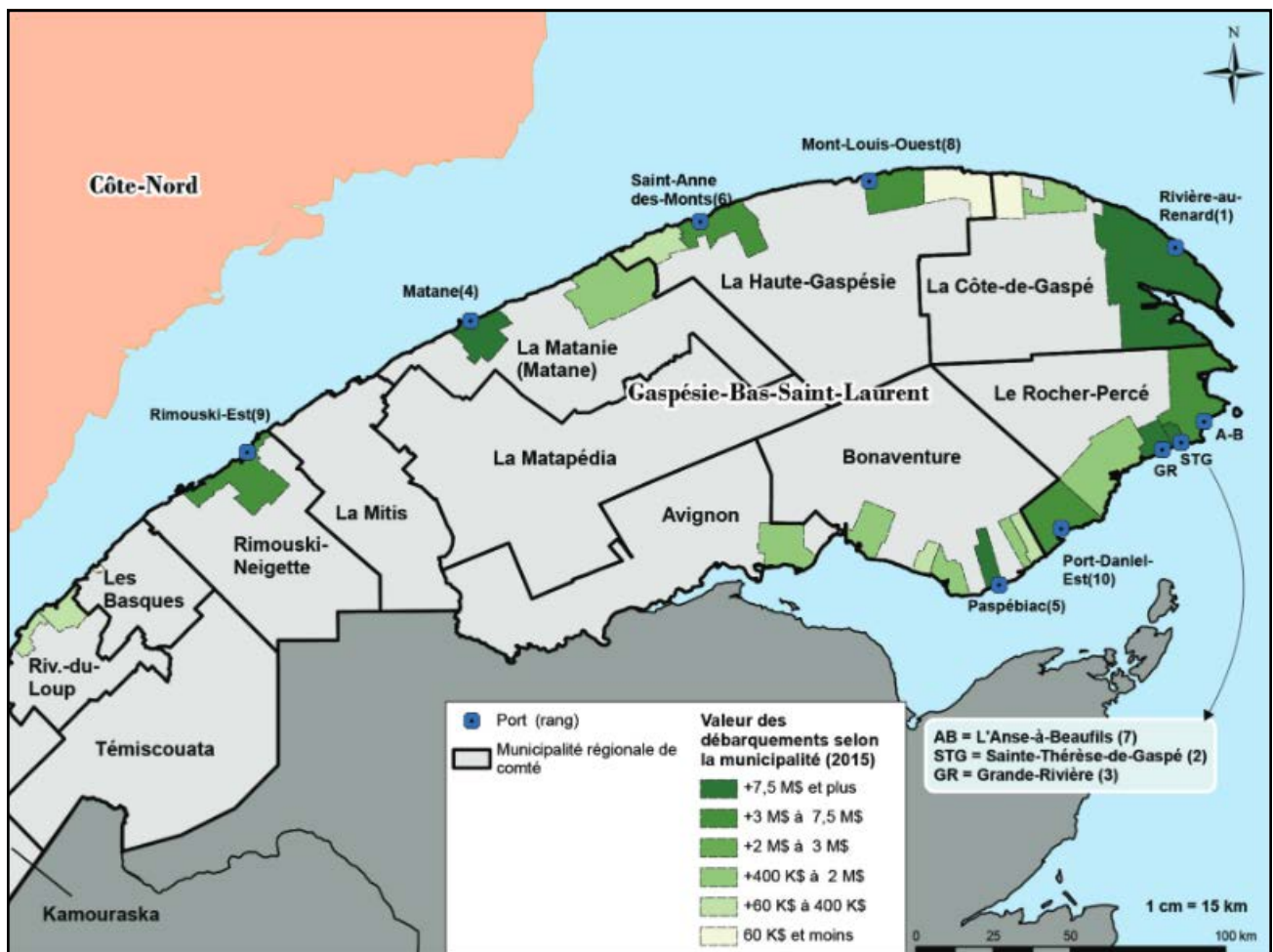
© Andrzej Kryszpiuk

Annexes

Annexe I

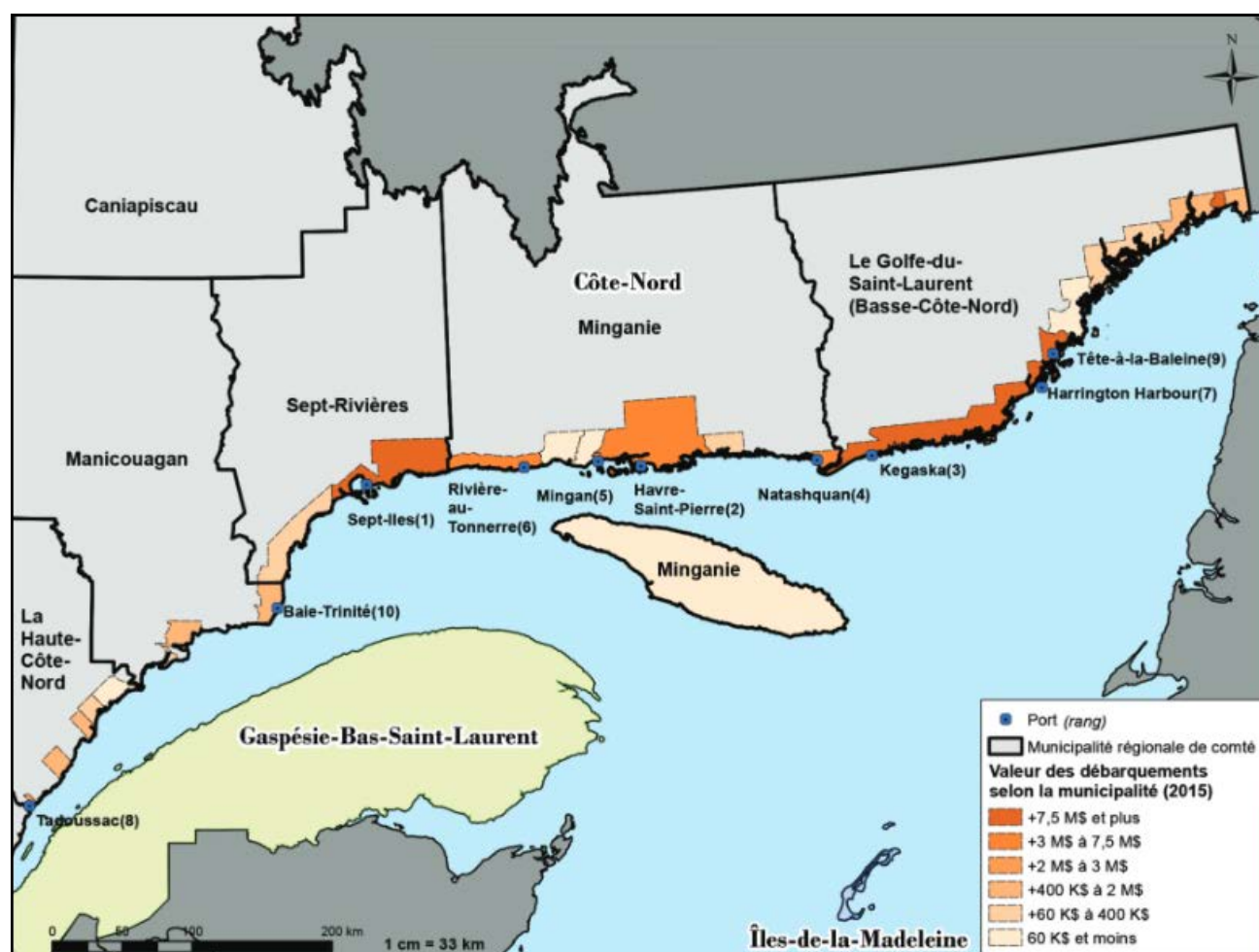
RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PORTS DE PÊCHE AU QUÉBEC MARITIME

Figure 40. Valeur des débarquements en fonction de la municipalité et des 10 principaux ports du secteur Gaspésie–Bas-Saint-Laurent en 2015



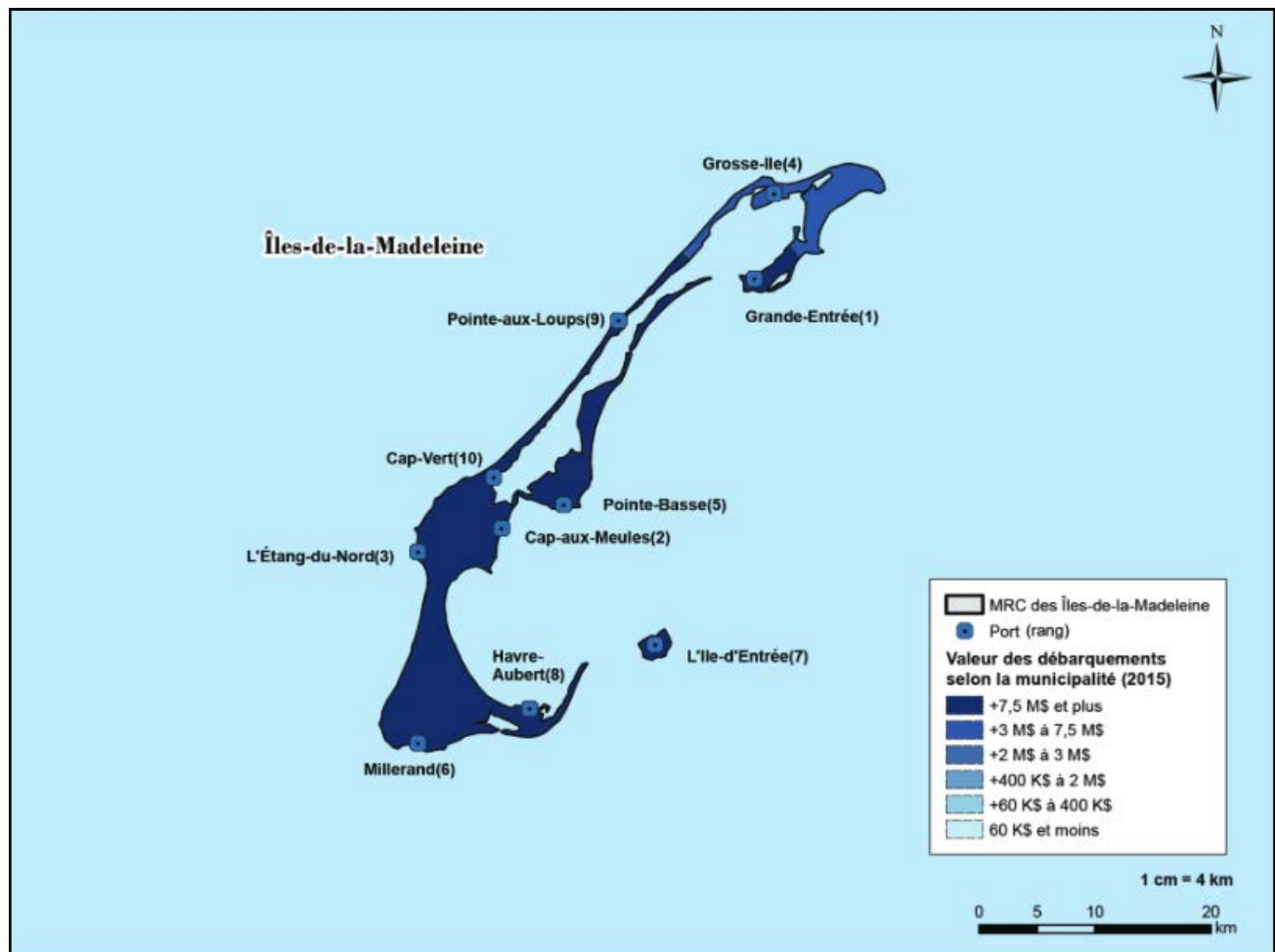
Source : MPO, 2018a, p. 7.

Figure 41. Valeur des débarquements en fonction de la municipalité et des 10 principaux ports du secteur Côte-Nord en 2015



Source : MPO, 2018a, p. 21.

Figure 42. Les 10 ports de pêche des Îles-de-la-Madeleine, 2015



Source : MPO, 2018a, p. 32.

Annexe II

SOURCES UTILISÉES POUR LES REPRÉSENTATIONS SPATIALES DE L'ÉCONOMIE DES PÊCHES AU QUÉBEC MARITIME (FIGURES 33 À 36)

Les Figures 33 à 36 recourent des données de nombreuses sources.

Ainsi, les **cartes** sont issues de l'ISQ et de sa répartition des localités par quintiles selon les résultats de l'indice de vitalité économique en 2016 (voir : [en ligne]).

Pour les principaux **ports de pêche** (dont les débarquements atteignent au moins 400 K\$), les données datent de 2015 et proviennent de MPO, 2018a, p. 6-7, 20-21 et 31-32.

Pour les principaux **transformateurs**, nous avons utilisé un répertoire datant de 2009 (Morin, 2009, p. 20-48). Cette liste a été mise à jour à l'aide des membres officiels de l'Association québécoise de l'industrie de la pêche (AQIP) (voir : [en ligne]), des listes d'établissements détenant un permis actif de préparation de produits marins du MAPAQ (voir : [en ligne]) ainsi que du registre des entreprises du Québec (voir : [en ligne]). Leur classement selon la valeur de leurs expéditions provient de données de 2014 tirées de MPO, 2018a, p. 14, 28 et 37. Tous les transformateurs qui ne figuraient pas dans cette étude ont été classés dans la catégorie des transformateurs dont les expéditions sont inférieures à 15 M\$.

Les **chantiers navals** sont issus de MAPAQ, 2018e, p. 30 et d'une recherche par mots clés sur internet validée à l'aide du registre des entreprises du Québec. Notons que par chantier naval, nous n'avons inclus que les entreprises qui construisent des bateaux de pêche commerciale.

Pour les **sites maricoles**, les données datent de 2015 et proviennent de MPO, 2018b, p. 32.

Pour les **sites dulcicoles**, nous sommes partis d'une liste d'établissements piscicoles de 2009 (Morin et al., 2009, p. 2-3 et 8-9) et avons complété à l'aide d'une recherche par mots clés sur internet, en vérifiant et mettant à jour les informations à l'aide du registre des entreprises du Québec.

Pour les **entreprises de biotechnologies marines**, nous avons utilisé le bottin sectoriel des acteurs du créneau Ressources, sciences et technologies marines (RSTM) (voir : [en ligne]) ainsi que la liste des membres du Technopole maritime du Québec (TMQ) (voir : [en ligne]).

Pour les **grossistes**, nous sommes partis d'un répertoire de 2009 (Morin, 2009, p. 51-55) et d'un répertoire d'entreprises exportatrices datant de 2018 du MAPAQ (2018a, p. 4-5) et avons complété avec une recherche par mots clés sur internet en validant les informations avec le registre des entreprises du Québec.

Pour les **poissonneries**, nous avons utilisé les établissements référencés par *Fourchette Bleue* (voir : [en ligne]), *Manger notre St-Laurent* (voir : [en ligne]) et *Gaspésie Gourmande Mer* (voir : [en ligne]), puis nous avons complété par une recherche par mots clés sur internet, toujours en vérifiant les informations avec le registre des entreprises du Québec.

Pour les **restaurants**, nous avons utilisé une liste fournie par Landry et Deroche (2018, p. 64-75, 80-82 et 89-91) ainsi que les établissements référencés sur les sites touristiques des régions du Québec maritime (voir : [en ligne], [en ligne], [en ligne] et [en ligne]). Notons que dans la catégorie des restaurants, nous n'avons retenu que ceux dont le menu fait la belle part aux poissons et fruits de mer.

Pour les **centres de formation**, les données viennent de MAPAQ, 2018e, p. 35.

Pour les **centres de recherche**, les données sont issues de Doloreux et Melançon, 2006, p. 473 et de MAPAQ, 2018e, p. 33.

Enfin, pour les **bureaux gouvernementaux**, les données proviennent du MAPAQ (voir : [en ligne]) et du MPO (voir : [en ligne]).



Université du Québec à Rimouski
Bureau K-316
300, allée des Ursulines
Rimouski (Québec) G5L 3A1

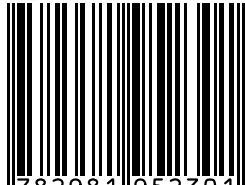
Tél. : 418-723-1986 poste 1148
Courriel : info-rqm@uqar.ca

www.rqm.quebec

En collaboration avec



ISBN 978-2-9819523-0-1



9 782981 952301

